JUILLET 2026

POUR UNE PROSPÉRITÉ ÉCOLOGIQUE

LE NOUVEAU PROGRAMME DES ÉCOLOGISTES

LES ÉCOLOGISTES
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

Avant-propos

Le futur est déjà là.

Les conséquences du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité se font sentir tous les jours. Longtemps, on a parlé des générations futures à préserver. Il faut désormais parler de la catastrophe climatique au présent.

La compétition technologique s'emballe. L'intelligence artificielle, le quantique, les constellations spatiales, les biotechnologies sont l'objet des ambitions d'empires réactionnaires et de firmes multinationales qui n'ont en tête que leur intérêt propre et non celui de l'humanité.

Selon l'INSEE, le taux de pauvreté en France métropolitaine a atteint en 2024 son niveau le plus élevé jamais mesuré, avec près de 10 millions de personnes en situation de pauvreté selon l'INSEE qui fait également état d'un accroissement des inégalités.

Face à cette situation, la France est à la croisée des chemins. En 2027, le résultat de l'élection présidentielle pourrait faire basculer l'Europe dans l'inconnu en menant au pouvoir une présidente d'extrême droite et son projet assumé de hiérarchisation des citoyen.nes, son climatoscepticisme, sa remise en cause de l'Etat de droit et son entreprise méthodique de banalisation d'idées réactionnaires.

C'est pourquoi nous avons besoin de cohérence et de clarté pour proposer une alternative.

Cet avant-propos précise cette ambition que nous, Les Écologistes, portons pour la France et pour l'Europe.

La plateforme programmatique qui suit est le fruit d'un travail inédit dans notre Parti.

Il n’est pas l’actualisation d’une base préexistante, mais une refonte de notre proposition politique et de notre projet. Il a été nourri du travail des commissions thématiques, des parlementaires nationaux et européens, mais aussi des expériences de centaines d’élu·es locaux.

Il prend en compte le résultat de dizaines d’auditions avec des syndicats, des associations, des entrepreneurs, des ONG, et des citoyennes et citoyens engagés.

Enfin, nous sommes la seule organisation politique à avoir soumis ce travail à la critique et aux contributions citoyennes de manière ouverte et transparente. 50 000 contributions individuelles ont ainsi été reçues et analysées. 87 % des propositions ont été modifiées suite à cette consultation et 68 ont été ajoutées.

Ce que nous portons à travers cette plateforme a un nom : la prospérité écologique.

C'est notre singularité, ce qui distingue notre projet de tous les autres. Ce n'est ni un supplément d'âme ajouté à une économie capitaliste, ni une contrainte que l'on subirait à contrecœur.

C'est un choix de société assumé, que nous détaillons dans cet avant-propos et tout au long de cette plateforme.

L'héritage des jours heureux, un legs à préserver

L’écologie politique s’inscrit dans la continuité des luttes d’émancipation : l’héritage des Lumières qui a posé l’universalité de la raison et la liberté comme boussoles ; l’héritage des Suffragettes qui ont combattu sans relâche l’ordre patriarcal ; l’héritage du Front populaire, qui a arraché les congés payés et donné corps à la dignité du travail ;

l'héritage du Conseil national de la Résistance qui a fait le pari de la solidarité et des jours heureux plutôt que celui de l'adhésion fasciste et de la collaboration avec les nazis ; l'héritage des luttes de décolonisation qui ont permis l'émancipation des peuples asservis par un racisme institutionnalisé et systémique. De cet héritage, nous chérissons les créations : la sécurité sociale, le suffrage universel, la liberté de la presse, l'État de droit. Nous ne renonçons à rien de tout cela et nous voulons même le préserver et le prolonger.

Sortir des impasses du monde d'hier

Mais nous sommes aussi lucides sur l'état du monde. Dès 1972, le rapport du Club de Rome — rédigé par Donella Meadows — alertait sur les limites physiques d'une croissance infinie. Les décennies suivantes n'ont fait qu'empirer le problème : la quête d'une croissance matérielle a abouti en quelques décennies à un dépassement de sept limites planétaires sur les neuf indispensables à des conditions de vie sûres et durables sur terre.

Sur quoi repose cette logique ? Sur un mythe savamment entretenu : celui du productivisme et de l'extension infinie de la production marchande. Tout peut être vendu jusqu'à l'attention, le corps, le temps, la nature, le carbone, la terre. Les deux quinquennats d'Emmanuel Macron n'ont pas créé de rupture avec cette histoire. Ni la révolte des Gilets Jaunes, ni la Convention citoyenne pour le Climat, ni la création d'un Secrétariat Général à la Planification Ecologique n'ont changé la trajectoire des politiques économiques.

Aujourd'hui, la France est un pays fatigué, abîmé, endetté, menacé.

Fatigué par les paralysies politiques liées à des institutions monarchiques d'un autre âge et une pratique verticale du pouvoir. Abîmé par les affaires de corruptions financières et morales de la droite et de l'extrême droite. Endetté par des années de baisse d'impôt des plus riches et des subventions fossiles. Menacé par l'inaction climatique des 30 dernières années et le retour en force des empires réactionnaires à l'international.

Les réponses apportées jusqu'ici n'ont pas changé de modèle : elles ont – plus ou moins – tenté d'en corriger les excès sans en remettre en cause la logique. L'écologie ne vise pas à une simple amélioration du modèle actuel. Elle est l'alternative au désordre qu'il produit. Cet autre modèle a un nom : la prospérité écologique.

Notre horizon : la prospérité écologique

Pour advenir, la prospérité écologique suppose une stratégie économique claire qui distingue le niveau de vie et la qualité de vie. Le premier est mesuré par l'argent gagné et le second par les besoins couverts.

La prospérité écologique conjugue trois sécurités : la sécurité sociale pour couvrir les besoins fondamentaux et développer une société du lien, la sécurité environnementale pour préserver l'habitabilité de la France et la sécurité géopolitique face aux rivalités stratégiques mondiales. Ce sont trois faces d'une même exigence : protéger notre qualité de vie dans un monde devenu plus dangereux. Ceux qui cherchent à en privilégier une aux dépends des deux autres n'auront aucune des trois.

La prospérité écologique prend en compte notre interdépendance avec la nature. L'écologie défend le droit des espèces sauvages à vivre sur cette planète quand la voracité des logiques capitalistes accélère la prédation et

la destruction du vivant. L'écologie défend le droit à un travail de qualité, compatible avec la sanctuarisation de temps libre passé pour soi ou auprès de ses proches quand la dérive capitaliste vise à généraliser une ubérisation du travail. Leur projet ? Une agriculture sans paysan·nes, des usines sans ouvrier·es, un commerce sans commerçant·es, des services publics sans agent·es publics, une école sans enseignant·es, une culture sans artistes. Bref, une matière première déshumanisée et corvéable à merci, au nom d'une certaine idée de la modernité et de la compétitivité. Pourtant, pour qu'ils soient désirables, les progrès doivent être partagés et compatibles avec l'intérêt général. Les « gains de productivité » doivent être choisis et profiter au plus grand nombre.

La prospérité écologique suppose de bâtir une société où la couverture des biens essentiels passe avant l'accumulation de biens luxueux ou jetables ; où l'esprit civique et la solidarité au sein d'une communauté politique ouverte supplante la haine de soi et les prés carrés confortables. Nous refusons de faire porter sur chacun·e d'entre nous la responsabilité d'un système qui pousse au gaspillage. Notre priorité devrait être d'abord de transformer les infrastructures, les transports, l'énergie, l'agriculture et l'industrie.

Les fondements de la prospérité écologique

La question démocratique a été le combat du XIX^{e} siècle, la question sociale celui du XX^{e} siècle. L'écologie est le combat du XXI^{e} siècle. Cette promesse d'émancipation ne peut plus ignorer la rareté et la finitude du monde : loin d'effacer les combats d'hier, elle les reprend et les prolonge.

Notre projet repose sur trois fondements indissociables. Il se fonde d'abord sur l'État de droit, aujourd'hui pris pour cible par l'extrême droite et une partie de la droite. Aucune prospérité n'est durable dans un monde violent, inégalitaire et arbitraire : seule l'application égale des lois communes

garantit la paix, à l'échelle nationale comme européenne et mondiale. Nous ferons de la lutte contre la corruption une priorité, garantirons l'indépendance de la justice et des médias, et moderniserons nos institutions pour fonder la première république écologique et citoyenne, plus proche de la souveraineté populaire.

Il est ensuite synonyme de justice sociale. Nos mesures agissent sur les infrastructures plutôt que sur la moralisation des comportements individuels : ce sont les classes les plus aisées qui doivent changer de mode de vie, quand la moitié des ménages aux revenus les plus modestes respecte déjà, aujourd'hui, la trajectoire de l'accord de Paris pour 2030. Nous refusons de couper dans la solidarité nationale pendant que prospèrent, sans être inquiétées, les multinationales qui tirent leurs profits de l'extractivisme. Cette justice sociale est aussi une exigence d'égalité face à toutes les formes de domination : patriarcales, racistes, validistes ou coloniales, à commencer par la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Il se construit enfin dans une Europe fédérale et un monde plus juste. Un dixième de nos propositions sont à mettre en œuvre à l'échelle européenne quelles que soient les thématiques. Face aux empires réactionnaires, la France n'a d'avenir que dans une Europe plus solidaire, plus démocratique, qui ne transige pas avec ses valeurs ; une Europe qui inscrive les limites planétaires dans ses traités, et bâtisse une coalition verte avec les pays des autres continents qui refusent la subordination aux empires fossiles.

Une nouvelle stratégie économique

La prospérité écologique suppose une stratégie économique claire, qui distingue le niveau de vie mesuré par l'argent gagné et la qualité de vie mesurée par les besoins réellement couverts : la santé, l'air respirable, la disponibilité et la qualité de l'eau, une alimentation saine, un logement décent.

Il faut abandonner la croissance du PIB comme boussole de notre richesse nationale, pour lui préférer l'espérance de vie en bonne santé, la réalisation des droits, l'évolution des émissions de carbone ou de l'empreinte matière. Le PIB ne doit plus servir qu'à piloter notre stratégie budgétaire : la croissance de la valeur doit être complètement découplée de son impact matériel.

Nous inscrivons notre projet dans une économie mixte, qui articule trois piliers pour répondre aux besoins tout en préservant l'environnement :

— des services publics dont nous affirmons le caractère essentiel (école, hôpital, recherche...), financés plus justement par l'impôt ;
— des communs démocratiques renforcés, sur le modèle de la Sécurité sociale ou de l'économie sociale et solidaire ;
— des marchés encadrés par des calendriers, des seuils et des incitations fixés démocratiquement. Laissé à lui-même, le marché ne protège ni les travailleurs, ni le climat, ni la biodiversité.

Cette stratégie repose sur une économie circulaire, la meilleure garantie de notre souveraineté face à des empires prédateurs de ressources. Nous devons relocaliser la production, éco-concevoir les biens pour qu'ils soient sobres en énergie, démontables, réparables, réemployables et recyclables, et substituer à la compétitivité-coût une sobriété compétitive qui récompense les entreprises économes en ressources.

Trois principes garantissent la cohérence de cette stratégie économique : intégrer la protection de la nature au cœur même du modèle économique des entreprises, plutôt que la traiter en périphérie ; améliorer partout les conditions de travail car il ne s'agit pas de travailler plus, mais de travailler

mieux ; investir massivement dans la recherche scientifique et technologique, notamment dans des technologies sobres, ouvertes et conviviales, pour ne pas laisser la France et l'Europe prendre du retard sur des modèles qu'elles refusent par ailleurs.

Enfin, face à l'impasse budgétaire laissée par deux quinquennats de macronisme, le mur des intérêts de la dette est devant nous. Il faut donc proposer une stratégie viable qui intègre les enjeux et les moyens disponibles. Nous prônons une politique économique qui aurait retenu les leçons de Keynes c'est—à-dire la nécessité d'un Etat régulateur d'une économie qui n'atteint pas d'équilibre par elle-même, qui agit grâce à ses leviers budgétaires et monétaires. Nous abandonnerons donc une politique de l'offre qui a été synonyme d'austérité pour les ménages populaires et pour les services publics. Mais le keynésianisme n'intègre pas l'effet rebond qui voit l'impact matériel se développer avec la hausse de la consommation. Nous voulons bâtir une économie limitant l'emprise sur la planète à ce que celle-ci peut reconstituer par elle-même. Cela suppose de socialiser certains domaines clés pour la transition (les risques climatiques, l'alimentation durable, le foncier).

* * *

Nous avons besoin de toutes les consciences pour défendre l'intérêt général – une expression qui peut paraître banale, galvaudée mais qui mériterait qu'on la réhabilite tant elle s'oppose aux intérêts étriqués, aux privilèges catégoriels et aux portefeuilles individuels.

Mais aucune rupture ne s'imposera d'elle-même par la seule force de la raison. L'ordre établi ne changera que sous la pression d'un rapport de force politique construit patiemment, sur une gauche d'émancipation solide sur ses valeurs et sur son projet, et la mobilisation de la société civile.

Le rapport de force pour défendre nos droits et nos libertés se construit dans la société même. Nous avons besoin de féministes pour abattre le patriarcat, de journalistes pour défendre la vérité, de syndicalistes appelant à la grève pour améliorer les conditions de travail et les salaires, d'activistes pour protéger les arbres détruits par des projets autoroutiers ou l'eau que certains cherchent à s'approprier, de citoyen·nes conscients pour nourrir et héberger des personnes en situation d'urgence absolue dans les rues de nombreuses villes ou sur les routes de l'exils ou en Italie pour franchir les cols, de scientifiques pour découvrir de nouveaux horizons, de fonctionnaires pour défendre l'intérêt général face à l'arbitraire, d'artistes pour bousculer les frontières, d'entrepreneur·ses pour produire autrement…

Un avenir meilleur ne se fonde pas avec des promesses mais avec la détermination qui bouscule les habitudes et les faux-semblants. Nous refusons de nous résigner à un monde fracturé, sans foi dans l'avenir ni lois communes. Nous prônons au contraire tout l'inverse : une société du lien. Une politique du sensible.

La prospérité écologique n'est pas une formule de communiquant, le temps d'une élection. Dans un monde en feu, la prospérité écologique est l'horizon nécessaire et la condition de notre sécurité environnementale, sociale et géopolitique.

Marine Tondelier, Secrétaire nationale des Écologistes
Aïssa Ghalmi, Secrétaire national adjoint des Écologistes

Sommaire

Avant-propos 2
Sommaire 11

I. Garantir un monde habitable

1 Gagner la bataille du climat 15
2 Pouvoir se loger décemment 19
3 Garantir la liberté de se déplacer autrement 22
4 Adapter la France à +4°C 26
5 Restaurer la biodiversité terrestre 29
6 Prendre soin des océans et de ses artisans 31
7 Protéger nos forêts et l'économie sylvicole 34
8 Améliorer la condition animale 36

II. Préserver la souveraineté alimentaire

9 Sanctuariser l'accès à l'eau potable 40
10 Préserver la terre 43
11 Créer un droit à l'alimentation de qualité 45
12 Transformer notre modèle agricole 48

III. Reprendre le contrôle de l'économie

13 Assurer des rémunérations dignes 54
14 Travailler mieux 56
15 Soutenir la responsabilité des entreprises 59
16 Changer les règles du marché 62
17 Refonder le pacte fiscal 65
18 Mettre la finance au service de l'économie réelle 69
19 Prioriser l'économie circulaire 72
20 Planifier une nouvelle industrialisation 76
21 Protéger nos techno-diversités numériques 79

IV. Redonner vie aux services publics

22 Décentraliser les services publics 86
23 Viser la réussite de tous les élèves 89
24 Démocratiser l'enseignement supérieur 93
25 Investir dans la recherche scientifique 95
26 Ouvrir la politique culturelle 98
27 Encourager un sport inclusif et décarboné 102

V. Passer à la sécurité sociale écologique

28 Sortir de la civilisation des toxiques 107
29 Améliorer la prévention et le parcours de soin 110
30 Rendre accessible une offre de soin de qualité 113
31 Adopter une autre réforme des retraites 116
32 Lutter contre la pauvreté 118
33 Lutter contre l'épidémie de solitude 121
34 Soutenir toutes les familles 123
35 Soutenir l'émancipation des jeunes 125
36 Protéger le très grand âge 127
37 Être solidaires face au deuil 129

VI. Atteindre un nouvel horizon d'égalité

38 Éradiquer les violences sexistes et sexuelles 133
39 Protéger les enfants en danger 135
40 Amplifier la politique féministe 137
41 Défendre les droits des personnes LGBTQIA+ 140
42 Bâtir une société antivalidiste 142
43 Combattre le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme et l'antitsiganisme 145
44 Réaliser l'égalité dans les quartiers populaires 148
45 Atteindre l'égalité entre les villes et les ruralités 150
45 Accomplir l'égalité avec tous les territoires dits « d'Outre-mer » 152
47 Soutenir la vie associative et l'engagement citoyen 155

VII. Défendre l'état de droit

48 Passer à la Première République Écologique et citoyenne 159
49 Démocratiser la République 162
50 Refonder une police républicaine 164
51 Consacrer des moyens suffisants à la Justice 166
52 Apaiser par la justice du quotidien 168
53 Humaniser la prison 170
54 Promouvoir la laïcité 172
55 Défendre l'indépendance des médias 174
56 Garantir les libertés de migration 177
57 Lutter contre les terrorismes 180
58 Lutter contre le narcotrafic 183
59 Combattre la corruption 185

VIII. Une Europe démocratique dans un monde en paix

60 Avancer vers une Europe fédérale 189
61 Faire évoluer l'armée française dans l'Europe de la défense 192
62 Soutenir l'Ukraine face à la Russie 196
63 Adopter une nouvelle diplomatie de la paix 198
64 Défendre la paix au Moyen-Orient 201
65 Porter une politique de coopération postcoloniale 203
66 Bifurquer vers une diplomatie féministe 206



PARTIE I.

GARANTIR UN MONDE HABITABLE

NOUS cherchons à protéger tous les vivants car nous sommes interdépendant·es. Notre prospérité dépend autant des insectes pollinisateurs que de notre régime juridique. Loin d'opposer la nature et la société, cette partie décrit la manière de créer un environnement propice à la préservation de toutes les espèces animales et végétales car la prospérité humaine en dépend et que chaque espèce a le droit de vivre sur cette planète. C'est le principe d'Une Seule Santé (« One Health ») qui ne sépare pas les santés humaines et animales.

Deux des grandes menaces sur l'habitabilité sont le réchauffement climatique et la disparition de la biodiversité.Le respect de la trajectoire des accords de Paris suppose d'abord de refonder notre politique énergétique autour de la sobriété, de l'efficacité et des énergies renouvelables (chapitre 1). Nous devons aussi agir sur chacun des grands secteurs qui émettent des gaz à effet de serre : les déplacements (chapitre 2), le logement (chapitre 3), l'agriculture (partie II) et l'industrie (chapitre 20). Il faut aussi nous adapter car le réchauffement climatique n'est pas un horizon lointain, il est déjà présent dans notre quotidien (chapitre 4).

L'autre grande menace concerne la disparition de la biodiversité terrestre (chapitre 5), océanique (chapitre 6) et forestière (chapitre 7). Tant que nous ne modifierons pas notre rapport au vivant et en particulier à la condition animale (chapitre 8), nous ne répondrons pas à cette crise à la hauteur des enjeux qu'elle pose.

Les Écologistes portent un projet cohérent qui est à la fois social et environnemental. C'est pourquoi nous ne traitons pas la protection de l'océan sans repenser le secteur de la pêche, la protection de la forêt sans le secteur sylvicole, la transformation des passoires énergétiques sans renforcer le droit au logement ou le secteur des transports sans respecter le droit à la mobilité de toutes et tous. Cette cohérence est notre force et notre ambition. Il faut se battre pour empêcher la terre de se réchauffer encore plus car chaque dixième de degré en plus portera son lot de catastrophes.

1 Gagner la bataille du climat

La seule énergie propre est celle qu'on ne consomme pas, c'est pourquoi la sobriété et l'efficacité sont des priorités absolues. La sobriété repose sur des mesures concrètes visant à éviter le gaspillage et optimiser les usages comme la limitation de l'étalement urbain, la baisse du trafic aérien, le report modal vers les transports en commun, la réduction de la taille et du poids des voitures, la rénovation thermique des logements et des bâtiments... Mais nous avons aussi besoin d'une politique énergétique sûre, durable et maîtrisée fondée sur un bouquet d'énergies renouvelables. La France est l'unique pays européen à ne pas respecter ses objectifs de production pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Elles sont pourtant peu coûteuses, rapides à déployer et la valeur ajoutée des filières a des retombées fiscales et en emploi en France. Elles mettent aussi les territoires et les entreprises à l'abri des coupures d'électricité. Le nucléaire n'est pas une option viable ni une alternative crédible car il est à la fois trop cher, trop lent pour atteindre la neutralité carbone, trop vulnérable et trop dangereux pour les générations futures. L'impact du réchauffement climatique va augmenter les risques de rupture de production liés à l'augmentation de la température des fleuves et la diminution du débit (pour le refroidissement des centrales) et de submersion des centrales en bord de mer. Une autre politique énergétique est possible et nous pouvons la mettre en place. Cette transition doit reposer sur la justice sociale et un droit à l'électrification des usages. Les ménages des classes moyennes et des classes populaires doivent conserver leur qualité de vie par un bouclier climat qui les préserve des augmentations des prix. C'est pourquoi la fiscalité de l'énergie doit être refondée et cette politique mise en cohérence avec les politiques de mobilité et de rénovation. C'est une question d'habitabilité et un enjeu de souveraineté.

1. Gagner la bataille du climat

1. **Planifier les investissements nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.** Adopter une loi de programmation climatique (dite « loi énergie-climat ») comprenant la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables (EnR). Modifier les objectifs et les moyens financiers de la troisième Planification Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) pour que la part des ENR atteigne 44 % de la consommation finale brute d'électricité en 2030. Accélérer la conversion de la dernière centrale à charbon à Saint-Avold.

2. **Amplifier l'électrification des usages** qui n'est pas assez rapide pour atteindre la neutralité carbone. Orienter systématiquement la commande publique et les investissements vers la sobriété et l'électrification des bâtiments, des transports et de l'industrie [cf proposition 20-5]. Mieux informer la population et les entreprises du calendrier de sortie des énergies fossiles. Accélérer la décarbonation de l'industrie lourde et faire de l'électrification un levier de compétitivité.

3. **Découpler le prix de l'électricité du prix des énergies fossiles.** Diminuer la fiscalité sur l'électricité en unifiant le socle de l'accise pour le gaz et l'électricité en diminuant la TVA sur l'abonnement électrique. Supprimer progressivement les niches fiscales qui favorisent les énergies fossiles. Refondre le tarif bleu. Réduire la part fixe de l'abonnement et développer une tarification progressive. Développer les « contrats pour différence » pour stabiliser les prix et redistribuer les surplus éventuels aux consommateurs d'électricité.

4. **Rendre les infrastructures électriques plus robustes.** Planifier l'adaptation et la rénovation du réseau électrique pour qu'il soit interconnecté et pilotable à partir de différentes sources d'énergies. Inciter à consommer de l'électricité en heures creuses pour coïncider avec le pic de production solaire. Accélérer le stockage de l'énergie. Développer des mécanismes de flexibilité et de stockage mixte en développant des batteries, la recharge des véhicules électriques pendant la nuit et les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP). Amplifier le soutien aux énergies renouvelables thermique et de récupération (centrales au gaz renouvelable obtenu par méthanisation et de méthanation, géothermie, solaire thermique, bois-énergie vertueux…) en particulier pour passer les pointes hivernales.

5. **Réformer le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie** (CEE) pour le rendre plus juste, plus transparent et plus efficace. Organiser un débat parlementaire une fois par mandature sur la part d'économies d'énergie et la part dédiée aux ménages modestes et de classe moyenne. Étendre le dispositif aux secteurs qui bénéficient des aides CEE sans y contribuer (industrie, Bâtiment et Travaux Publics….). Mettre un terme à la distribution d'aides CEE aux entreprises pour des actions rentables sans rapport avec ces objectifs. Transformer les CEE précarité en Certificat Carbone précarité pour récompenser les actes de décarbonation. Renforcer la lutte contre la fraude en s'appuyant sur des enquêteurs nationaux et des contrôleurs territoriaux.

1. Gagner la bataille du climat

6. **Structurer et amplifier les filières françaises et européennes de production d'énergies renouvelables.** Soutenir fiscalement et réglementairement ces entreprises de la fabrication des composants à la maintenance dans les secteurs stratégiques des parcs éoliens offshore et terrestre, du solaire au sol et de toiture, de la géothermie, du biogaz, des pompes à chaleur (en quantités) et des énergies hydrauliques. Proposer un prêt à taux zéro de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les nouveaux projets individuels et collectifs à hauteur de 60 % des devis. Intégrer des mécanismes de partage de la valeur au niveau local (financement participatif, développement du territoire…). Maîtriser le recours aux bioénergies qui sont en concurrence avec d'autres usages en particulier l'alimentation humaine et animale, la santé des sols et la protection de la biodiversité.

7. **Planifier la sortie du nucléaire**. Mettre fin aux nouveaux programmes EPR-2 et SMR extrêmement dispendieux. Planifier l'arrêt progressif du parc constitué de centrales vieillissantes dont la mise hors service doit être étalée sur une vingtaine d'années. Conduire les études pour évaluer les possibilités de prolongation de certaines d'entre elles sous condition stricte de sûreté afin d'éviter l'effet falaise c'est-à-dire une rupture brutale de production et d'approvisionnement. Commander et publier un rapport sur l'ensemble des coûts financiers réels de la filière nucléaire (approvisionnements, investissements en France et à l'étranger, déchets, retraitements, démantèlements…).

8. **Limiter les risques de dangerosité du nucléaire existant.** Revenir sur la fusion de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Adopter un moratoire sur le projet CIGEO en attendant de mettre sérieusement à l'étude le stockage en sub-surface. Sécuriser les stocks de déchets existants y compris les « matières radioactives » non réutilisées qui ne sont pas considérées comme des déchets. Mettre fin à la sous-traitance pour garantir la sûreté des centrales. Mettre en place une convention collective unique pour les travailleurs du nucléaire. Préserver les savoir-faire et les compétences de la filière et accompagner les salarié·es concerné·es par des contrats collectifs de sécurisation des parcours professionnels et un droit à la reconversion.

9. **Accélérer l'extension des réseaux de froid et de chaleur**. Doter le fonds chaleur de moyens suffisants afin de pouvoir financer le stock de projets en cours dans les territoires et favoriser leur extension au service du logement collectif et des équipements. Rendre les logements et bâtiments tertiaires neufs compatibles et « prêts au raccordement ».

10. **Soutenir le déploiement de 10 000 communautés énergétiques renouvelables** portés par des forces citoyennes ou des collectivités locales pour garantir une énergie locale, solidaire et décentralisée. Créer un cadre juridique et financier facilitateur pour permettre aux habitants, entreprises et collectivités de produire, consommer et partager leur propre énergie renouvelable.

1. Gagner la bataille du climat

11. **Planifier et financer la fermeture des infrastructures fossiles.** Adopter un plan de démantèlement du réseau de distribution de gaz fossile. Reconvertir et dépolluer les stations essences.

12. **[EUROPE] Refuser l'extension du marché carbone aux particuliers.** Renégocier la directive ETS2 (Emissions Trading Schemes) tant qu'elle inclut les logements et les transports des ménages. Abonder un « fonds social pour le climat » pour contribuer aux stratégies nationales de transition écologique via une fiscalité sur les entreprises fossiles et les ménages les plus émetteurs en carbone.

2 Pouvoir se loger décemment

Le logement est au cœur de la vie sociale. Sans logement décent, on ne peut pas bien se nourrir, travailler, se reposer, vivre en famille, se sentir en sécurité. Pourtant la crise s'aggrave avec plus de quatre millions de mal logés sans compter celles et ceux qui ne peuvent pas se chauffer en hiver ou qui subissent une chaleur écrasante en été. La hausse continue des prix fragilise des millions de familles, de jeunes et de personnes en situation de précarité. Le poids du logement dans le budget des ménages est devenu considérable pouvant dépasser 45 % pour les plus modestes. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, quatre millions de personnes détiennent plus de trois logements. 10 % de la population détient 44 % du patrimoine immobilier. Ces inégalités sont indécentes. Pour garantir le droit au logement, l'État doit prendre les commandes et s'assurer que les moyens financiers, techniques et humains suivent en arrêtant les tergiversations incessantes. Mais il doit le faire en prenant en compte la crise climatique. Le secteur résidentiel-tertiaire représente environ 15 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. Le parc français, majoritairement ancien et souvent mal isolé, expose de nombreux ménages à la précarité énergétique. Rénover les bâtiments, améliorer leur isolation et moderniser les systèmes de chauffage sont donc des priorités, à la fois pour réduire les émissions, alléger les factures et garantir un confort de vie digne à tous. Ces défis doivent être pensés ensemble et de manière cohérente. Sinon, nous construirons à la va-vite les passoires énergétiques de demain. C'est le sens de nos propositions qui visent à résoudre la crise du logement de manière juste pour les classes populaires, pour les classes moyennes et pour la planète.

2. Pouvoir se loger décemment

1. **Assurer le droit au logement par la généralisation, l'amélioration et la pérennisation de l'encadrement des loyers.** S'assurer de la couverture de l'ensemble des villes universitaires. Augmenter significativement les amendes en cas de dépassement de loyer. Remplacer la garantie Visale qui cible les jeunes et les salariés précaires par une garantie universelle des loyers. Soutenir les associations de locataires et les élections permettant de désigner des représentant·es dans les instances dirigeantes des organismes HLM.

2. **Relancer la construction et la rénovation de logements locatifs sociaux (LLS).** Donner les moyens aux organismes HLM pour mener de front constructions nouvelles et rénovation ambitieuse en supprimant notamment la Réduction Loyer Solidarité (RLS) et en diminuant la TVA sur la construction pour leur permettre d'investir. Abonder le Fonds National d'Aide à la Pierre (FNAP) pour financer la production de logements très sociaux et l'adaptation du parc au changement climatique, au vieillissement et au handicap. Prioriser les projets sur des zones déjà artificialisées.

3. **Renforcer les sanctions financières et préfectorales en cas de manquement à l'obligation d'atteindre 20 ou 25 % de logements sociaux** dans les communes conformément à **la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).** Ajouter une obligation d'atteindre un objectif de 30 % de logements d'ici 2035 dans les communes aux marchés immobiliers les plus tendus.

4. **Renforcer l'accès à la propriété pour les ménages modestes.** Améliorer le Prêt Social Location-Accession (PSLA) qui permet d'acheter après une phase de location avec une TVA réduite et le Bail Réel Solidaire (BRS) qui permet de dissocier le foncier du bâti pour faire baisser le coût d'acquisition.

5. **Réguler les meublés touristiques.** Instaurer une unicité de statut alignant fiscalement et réglementairement toute location de courte durée sur les obligations du secteur hôtelier (hors résidence principale). Renforcer les obligations et le contrôle des plateformes de location telles que Airbnb. Dans les zones tendues, limiter le nombre de licences touristiques pour des appartements à la location. Renforcer les amendes et pouvoir saisir les biens en cas de fraude. Clarifier le cadre national du coliving et des colocations à baux séparés pour empêcher la spéculation immobilière.

6. **Utiliser le droit de réquisition pour lutter contre les logements vacants**. Moduler la surtaxe contre les logements vacants en fonction du nombre de logements détenus par le même propriétaire et la durée de la vacance (supérieure à deux ans). Abroger la loi Kasbarian qui criminalise les locataires.

2. Pouvoir se loger décemment

7. **Planifier des opérations de revitalisation de villages et de quartiers urbains** combinant l'implantation d'activités économiques associées à la réhabilitation de l'habitat dégradé ou vacant et à la densification douce. Pérenniser le programme Petite Ville de Demain et Action cœur de ville et le programme de renouvellement urbain [cf proposition 44-2]. Réduire les freins réglementaires à l'intensification des tissus existants (stationnement, gabarits, divisions parcellaires). Financer durablement les structures de conseil et d'ingénierie publique (CEREMA, Ademe, CAUE) pour accompagner collectivités et particuliers.

8. **Sortir un million de personnes chaque année de la précarité énergétique** en atteignant 500 000 rénovations performantes par an via MaPrimeRénov'. Prendre en charge directement le coût des rénovations pour les propriétaires à faible revenu en simplifiant les démarches, en créant un guichet unique d'accompagnement. Augmenter le plafond et élargir les conditions d'octroi de l'Éco-prêt à taux zéro pour les classes moyennes. Développer le « prêt avance rénovation » permettant un prêt hypothécaire finançant le reste à charge et récupérable lors de la vente future du logement ou lors de la succession. Préciser le diagnostic de performance énergétique (DPE) en développant l'étiquette « confort d'été » et en vérifiant que la norme Bâtiment Basse Consommation (BBC) implique une consommation inférieure au maximum de la classe A. Maintenir l'interdiction de la remise en location des logements classés F en 2028 et E en 2034 et n'envisager des exceptions pour les petits propriétaires que sous réserve d'une baisse de loyer temporaire de 30 % et d'un engagement à réaliser des travaux de rénovation dans les deux ans.

9. **En finir avec les chauffages au fioul en 2032.** Viser le changement de système de chauffage de 300 000 ménages par an. Accompagner le changement des chaudières à gaz pour 25 % des ménages en 2032. Remplacer par des pompes à chaleur ou le raccordement à des réseaux de chaleur.

10. **Soutenir et accompagner la reconversion de la filière du bâtiment** vers la construction et la rénovation visant la haute qualité environnementale via notamment des matériaux biosourcés ou géosourcés. Rénover les formations initiales et continues. Soutenir la mise en réseau des artisans au niveau local pour renforcer des démarches qualité.

11. **Développer la transition résidentielle sur la base du volontariat.** Soutenir les associations et les dispositifs permettant à des personnes âgées d'habiter dans des logements plus petits ou des résidences partagées en libérant des surfaces pour des familles. Lever les obstacles par un accompagnement adapté (prise en charge d'une partie des frais de déménagements, dépôt de dossier d'accession à la propriété…)

12. **Reconnaître l'habitat léger permanent comme logement** en définissant avec les personnes concernées des normes de décence prenant en compte ce mode de vie (yourte, tiny house, caravane permanente). Ouvrir en conséquence le droit aux aides personnelles au logement et aux assurances. Créer un statut urbanistique clair pour l'habitation mobile. Contraindre les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU et PLUI) à prévoir des zones compatibles avec l'habitat léger. Créer un droit au maintien conditionnel sur terrain propre permettant de suspendre les recours en cas d'expulsion.

3 Garantir la liberté de se déplacer autrement

Avec 34 % des émissions nationales de carbone, le secteur des transports et mobilités doit être complètement transformé. Ses émissions n'ont pas assez diminuées ces 20 dernières années et concernent à la fois le déplacement des particuliers et des entreprises mais aussi le fret routier. Cet enjeu est structurel et politique : il faut à la fois modifier les infrastructures pour développer les transports collectifs et les mobilités actives, mais aussi réorganiser notre vie sociale et économique pour raccourcir les distances de déplacement. Il faut diminuer nos distances parcourues en agissant sur l'aménagement du territoire, le maintien de commerces de proximité et de services publics. Cela suppose de nouvelles politiques publiques et une autre vie économique, dans un contexte où la hausse régulière du prix des carburants diminue le niveau de vie des ménages. Nous devons agir sans culpabiliser les usagers. Chacun·e doit avoir le choix d'une autre solution de déplacement à bas coût et bas carbone, régulière et sûre. Nous devons donc privilégier les moyens collectifs (train, cars express, bateaux…) mais aussi développer les mobilités douces par des infrastructures adaptées et sécurisées. Sans justice sociale et sans prise en compte des singularités des territoires, nous ne réussirons pas le défi de la décarbonation des transports.

3. Garantir la liberté de se déplacer autrement

1. Créer un parc social de voitures électriques.

Créer une offre de location sociale (leasing social) d'un million de véhicules sur le quinquennat en favorisant les véhicules européens. Conditionner les aides aux constructeurs à trois critères simples : leur score environnemental, la relocalisation de la production de 75 % des équipements et composants en Europe et un prix accessible. Mettre fin aux dérogations des loueurs de véhicules sur la fiscalité des voitures thermiques. Maintenir l'objectif de 100 % de véhicules zéro émission en 2035 pour les ventes de véhicules neufs. Augmenter la réparabilité des voitures. Créer un parc social de voiture bas carbone en milieu rural et périurbain en s'appuyant sur les expériences d'autopartage et en développant le marché de l'occasion. Augmenter plus rapidement le malus de poids en adoptant une trajectoire de baisse des poids des véhicules au niveau européen/français. Développer les stations de recharge partout sur le territoire et en priorité dans les zones avec une forte concentration de HLM. Soutenir la production de batteries en France et en Europe en intégrant une obligation d'une part de composants produits localement.

2. Diminuer les émissions des transports automobiles en réduisant la vitesse maximale des véhicules thermiques à 110km/h sur autoroute.

Verdir les transports domicile-travail en encourageant le télétravail pour diminuer l'empreinte des transports. Revoir le dispositif des indemnités kilométriques en créant un barème unique de remboursement des frais kilométriques tous modes confondus, avec comme référence la consommation des véhicules les plus légers et sobres en énergie. Renforcer les obligations de verdissement des plans de mobilité et l'électrification des flottes de véhicules des sociétés.

3. Doubler le kilométrage de voies cyclables continues en 3 ans

pour atteindre 120 000 km en 2032 par l'inscription obligatoire de voies piétonnes et cyclables dans les plans de mobilité (conformément à la loi LOM). Porter une attention spécifique à l'aménagement en zone rurale. Requalifier une partie des voiries secondaires pour en faire des voies vélos rapides. Généraliser les maisons du vélo dans toutes les gares des communes de plus de 10 000 habitants. Créer un crédit d'impôt sur l'achat de vélos à assistance électrique. Requalifier les draisiennes comme des scooters. Soutenir l'industrie française du vélo dans la production et la réparation.

3. Garantir la liberté de se déplacer autrement

4. **Adopter un moratoire sur les grands projets inutiles et imposés** comme le canal Seine-Nord Europe, l'autoroute A69, le TGV Lyon-Turin et les extensions d'aéroport. Adopter un moratoire sur la création de capacités routières nouvelles (avec certaines exceptions dans les territoires dits « d'Outre-mer ») et prioriser l'adaptation des routes existantes au réchauffement climatique. Proposer des déviations à très faible impact pour améliorer la vie des centres bourgs traversés par des infrastructures à fort trafic routier.

5. **Couvrir 35 % du transport de marchandise grâce au fret ferroviaire, fluvial et maritime en 2050.** Créer une obligation pour chaque filière de recourir de manière croissante à ces formes de fret par rapport au transport routier et aérien en rééquilibrant la fiscalité et les tarifs (suppression progressive des abattements de TICPE, éco-redevance poids lourds sur le réseau routier non-concédé…) et en faisant reposer les objectifs de verdissement sur les chargeurs. Remettre en service le train Perpignan-Rungis dit « des primeurs» . Rendre obligatoire le raccordement de toute nouvelle plateforme logistique à un embranchement ferroviaire ou fluvial. Décarboner le fret fluvial et maritime via des mesures encourageant les innovations françaises (transport à la voile, navires électriques et production de carburants de synthèse pour le secteur maritime).

6. **Interdire la vente de poids lourds thermique neufs en 2040** en accompagnant les transporteurs et en orientant les choix logistiques des grandes entreprises. Créer une obligation croissante de recours aux poids lourds électriques pour les chargeurs. Relever progressivement les taxes sur le gazole des camions au taux normal. Appliquer la réglementation européenne VECTO visant -90 % d'émissions en 2040. Lutter contre les distorsions de concurrence de pavillons étrangers en harmonisant les trajectoires au niveau européen. Planifier le déploiement des bornes de recharge à forte puissance. Compenser une partie du surcoût de l'électrification pour les PME.

7. **Atteindre 25 % de part modale dans les transports collectifs d'ici 2030 par un ticket climat mensuel** avec un tarif unique permettant de garantir des tarifs accessibles et des mesures de gratuité ciblées aux jeunes et aux ménages précaires pour l'ensemble des transports en commun hors TGV. Assurer l'accessibilité de tous les transports aux personnes en situation de handicap. Encadrer la variation des prix du TGV en temps réel (yield management) sur les billets de seconde classe. Soutenir le développement du covoiturage. Sur les axes fréquentés et non desservis par le train, développer un service public de Cars Express électriques et de covoiturage en réservant des voies dédiées si nécessaire. Ce service doit être régulier (toutes les 15mn ou 30mn) et doit se déployer entre les périphéries et le centre des métropoles et entre petites agglomérations.

3. Garantir la liberté de se déplacer autrement

8. **Verdir le transport de passagers en mer** en accélérant l'électrification des bateaux et des quais. Favoriser le développement du transport de passagers à la voile. Verdir les contrats de ferries sous délégation de service public. Rééquilibrer la fiscalité des énergies entre électricité et carburants fossiles dans le maritime et adapter le forfait mobilité au transport maritime décarboné.

9. **Réduire le trafic aérien.** Suspendre les projets d'accroissement de capacités aéroportuaires en particulier Roissy-CDG et instaurer un budget carbone par infrastructure aéroportuaire. Interdire les vols intra-européens lorsqu'une alternative de moins de 4h30 en train existe. Limiter l'utilisation de l'avion en interdisant l'atterrissage des jets privés pour les particuliers et les entreprises sur les aéroports français puis européens. Augmenter la fiscalité sur les billets d'avion (Taxe sur les Billets d'Avion ou TSBA et taux de TVA) pour compenser les exonérations fiscales sectorielles. Lancer des expérimentations à grande échelle pour atténuer l'effet réchauffant des traînées de condensation. Organiser une sortie concertée de la Convention de Chicago exemptant de taxe énergétique les vols internationaux. Renforcer les compétences de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA).

10. **Renationaliser progressivement les autoroutes** afin d'investir dans les infrastructures de transport (entretien du réseau routier, fluvial et ferroviaire, développement des pistes et voies cyclables…). Flécher les ressources vers l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport (AFIT). Rendre plus progressive la tarification différenciée entre petits et gros véhicules.

11. **Adopter une loi de programmation des infrastructures ferroviaires à 10 ans**, sécurisant les financements nécessaires pour que 90 % de la population vive à moins de 30 minutes d'une gare fortement desservie (cadencement d'au moins six trains par jour relevant de dessertes). Régénérer et moderniser le réseau existant (réseau structurant et «petites » lignes desservant les territoires ruraux) et les Trains d'Equilibre du Territoire. Financer les projets de « RER métropolitain » (Service Express Régional Métropolitain ou SERM). Créer des lignes de train de nuit en particulier les transversales Bordeaux-Lyon ou Bordeaux-Nice. Inclure un calendrier des mises en service, et un objectif d'accessibilité de l'ensemble du territoire national.

12. **[EUROPE] Suspendre les obligations de mise en concurrence des compagnies ferroviaires.** Redonner l'exploitation des lignes en France à la SNCF et aux autorités de transport métropolitaines. Développer les lignes inter-européennes via des appels d'offres européens – en particulier les trains de nuit.

4 Adapter la France à +4°C

Nous devons respecter la trajectoire des Accords de Paris et atteindre la neutralité carbone en 2050 mais y compris dans ce cas, la température en France devrait atteindre +2,7°C en 2050 et +4°C à la fin du siècle. Le changement climatique n'est plus une hypothèse : il impacte déjà nos vies et continuera de produire des catastrophes irréversibles. Incendies, inondations, effondrements : les risques se multiplient et menacent les populations, en particulier les plus vulnérables. Six Français·es sur 10 sont fortement exposé·es aux risques climatiques. L'adaptation ne peut être individuelle. Des territoires entiers ne soient plus assurés ni assurables. Des personnes se retrouvent avec des maisons qui ne peuvent plus être vendues et qui vont être abîmées voire détruites par des catastrophes d'origine climatique. Un·e Français·e sur 4 vit en zone inondable. Vingt millions de Français·es sont déjà exposé·es au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Le partage du risque entre assurances privées et garanties d'Etat va se périmer au fur et à mesure que les impacts du réchauffement climatique vont grandir. La sinistralité des 5 dernières années est déjà de 10 à 20 % supérieure à celle des 40 années précédentes. Les pouvoirs publics doivent prendre en charge ces risques et garantir que personne ne soit laissé au bord du chemin. Nous devons adapter nos villes, notre sécurité civile, nos plans d'urgences. C'est un impératif moral et politique.

4. Adapter la France à +4°

1. **Doter de 7 milliards d'euros par an d'ici 2032 le Plan national d'adaptation au changement climatique** pour affronter les risques climatiques et protéger efficacement la population. Empêcher la mal-adaptation. Lutter contre les feux de forêts et les inondations. Adapter les infrastructures et la protection des personnes et de leurs biens. Rafraîchir les bâtiments publics (hôpitaux, EHPAD, établissements de santé, crèches, écoles et établissements éducatifs) par la rénovation et l'installation de climatiseurs dans les principaux lieux de vie. Créer un droit opposable à des protections solaires aux fenêtres et en leur absence bénéficier d'une réduction de loyer automatique.

2. **Réviser les Plans de Prévention des Risques (PPR)** sur la base de la Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique. Généraliser des PPR aléas ruissellement. Interdire la construction neuve sur les territoires les plus exposés au risque de catastrophe naturelle. Intégrer l'amélioration de la résilience après une inondation ou une catastrophe en construisant mieux (build back better). Développer l'information des populations. Rendre obligatoire la prise en compte d'une trajectoire de réchauffement à +4°C en 2100 dans tous les plans environnementaux et projets d'investissement des collectivités et entreprises privées et publiques. Sécuriser l'adaptation du réseau routier, des ponts et du réseau ferroviaire.

3. **Créer une Caisse Nationale de Sécurité Climatique** qui socialise et unifie la couverture des risques climatiques pour les résidences principales des ménages. Créer une caisse nationale de gestion des risques climatiques gouvernée par l'État, les collectivités territoriales avec une représentation des assurances et mutuelles. Intégrer le Fonds Barnier et le Fonds national d'érosion du trait de côte. Intégrer le risque retrait-gonflement d'argiles (RGA). Remplacer la garantie Cat-Nat (catastrophe naturelle) par une cotisation climatique obligatoire avec un volet universel couvrant les dommages et les frais de nettoyage et un volet à destination des propriétaires et financé par une surprime afin de racheter les résidences principales qui vont être submergées.

4. **Contenir l'érosion des littoraux** dans l'Hexagone et dans les territoires dits d'Outre-mer. Anticiper sur l'évolution du trait de côte afin d'adapter les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Protéger les dunes et restaurer les zones humides. Réviser la loi Littoral pour faire rendre plus exigeantes les règles de construction le long de la bande littorale.

5. **Accompagner la transformation des territoires montagnards** dont l'économie est organisée autour de pratiques impactées par le dérèglement climatique. Délibérer sur le devenir écologique, économique et social de ces territoires et de leurs travailleur·ses en faisant évoluer la réglementation comme la capacité à utiliser les terrains utilisés par les pistes de ski tout au long de l'année et les investissements dans les contrats de plan Etat-Région.

4. Adapter la France à +4°

7. **Adapter les missions et les moyens de la sécurité civile à la nouvelle donne climatique**. Faire évoluer les missions des pompiers vers la prévention, l'anticipation et la résilience territoriale. Donner les moyens aux Services Départementaux d'Incendies et de Secours (SDIS) d'anticiper les risques (débroussaillement stratégique, zones tampons…), de sensibiliser les populations et d'affiner leurs plans d'intervention. Doubler les moyens matériels de la sécurité civile avec une flotte aérienne renforcée (Canadair, Dash, hélicoptères lourds), des unités spécialisées interrégionales et des stocks stratégiques de matériel. Pouvoir affronter plusieurs méga-incendies simultanés sur plusieurs régions.

8. **Créer un véritable statut modernisé du pompier volontaire** avec une rémunération revalorisée et une protection sociale renforcée. Ouvrir des possibilités de validation universitaire et professionnelle des compétences.

9. **Inciter à des formes de tourisme durable**, décarboné, inter et intra-régional, pourvoyeur d'emplois et de revenus stables, par des politiques d'accès au territoire et d'aménagement développant les transports collectifs, les mobilités douces et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et humains. Lutter contre les impacts négatifs du surtourisme par la co-construction de l'accueil touristique avec les habitant·es et en s'appuyant sur les pouvoirs donnés aux maires et aux intercommunalités de réguler le logement touristique.

5 Restaurer la biodiversité terrestre

Défendre le vivant et les écosystèmes face aux projets destructeurs, aux pesticides, à l'artificialisation des sols et aux conséquences du réchauffement climatique est une nécessité vitale. Le sort de l'humanité est lié à celui de toutes les espèces. La biodiversité et les écosystèmes soutiennent la vie : grâce à eux, nous pouvons manger des produits de qualité, boire une eau saine ou encore nous prémunir contre les catastrophes naturelles. Après des années d'inaction gouvernementale, nous n'avons plus de temps à perdre pour protéger, réparer et restaurer ce qui peut encore l'être.

1. **Planifier une sortie progressive des pesticides de synthèse et des engrais azotés à l'horizon 2050.** Diffuser les pratiques agroécologiques et renforcer les programmes de recherche agroécologique. Interdire immédiatement les pesticides cancérigènes, mutagènes, toxiques (CMR) et les pesticides volatiles comme le prosulfocarbe qui sont les plus dangereux pour la biodiversité et la santé humaine. Empêcher toute tentative de réintroduction des néonicotinoïdes. Agrandir l'espace de protection entre traitements et habitations et mieux contrôler la législation. Soutenir les changements de pratique dans l'agriculture en rétablissant le plan Ecophyto et son ancien indicateur (NODU). Renforcer l'autorité et les moyens de l'ANSES pour délivrer les autorisations de mise sur le marché ou de retrait en toute indépendance.

5. Restaurer la biodiversité terrestre

2. **Adopter et financer une stratégie de restauration de la biodiversité** avec une attention particulière à la protection des pollinisateurs. Intégrer un volet spécifique pour protéger la vie dite « sauvage »et assurer son équilibre avec les activités humaines. Permettre un accès équitable à la nature pour toutes et tous et à ses bénéfices sur le bien-être. Protéger l'intégrité physique des animaux sauvages en faisant respecter les mesures de conservation des espèces protégées et en ouvrant des centres de soin dédiés. Protéger leurs habitats naturels dans et hors des zones de protection renforcées.

3. **Protéger et développer les continuités écologiques et en particulier les haies**. Préserver rigoureusement les haies existantes. Lancer un grand plan de plantation de haies (objectif d'un gain net de 60000 km d'ici 2030). Développer la certification « Label Haie » pour ouvrir le droit à des paiements pour services environnementaux ou des aides fiscales. Revaloriser le « bonus Haie » de la politique agricole commune. Reconstituer des haltes migratoires pour les oiseaux. Reconstituer un maillage bocager notamment par le démembrement des grandes parcelles agricoles intensives.

4. **Créer une planification écologique cohérente** pour concilier les trajectoires environnementales (transition énergétique, protection de la biodiversité) et économique (emploi, production, dépendance stratégique). Construire une quatrième Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC-4) ambitieuse ramenant la France sur la trajectoire des engagements pris lors des Accords de Paris. Adopter une Stratégie Nationale Basse Empreinte Matières (SNBEL) avec un objectif « empreinte matières » permettant de réguler l'extraction de ressources (sables, métaux…). Donner les moyens aux services et aux agences de l'État en particulier l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Office national des Forêts (ONF), l'ADEME, Météo France et le CEREMA. Élargir le mandat du Haut Conseil pour le Climat à la préservation de la biodiversité.

5. **Défendre, étendre et financer les parcs nationaux et les réserves naturelles** régionales qu'ils soient terrestres ou maritimes. Associer les habitant·es à la gestion de ces espaces et à la protection de leurs territoires. Affecter l'entièreté de la taxe espace naturel sensible à la protection de la biodiversité. Interdire la construction de parcs éoliens ou solaires dans ces zones.

6. **Mieux protéger les zones humides.** Abandonner les projets menaçants comme en Camargue afin de préserver la biodiversité, les équilibres écologiques et les fonctions naturelles essentielles de ces territoires. Renforcer l'ambition des mesures de protection. Étendre les zones protégées par la convention de Ramsar.

6 Prendre soin des océans et de ses artisans

L'océan est un allié indispensable pour respirer, nous nourrir, réguler le climat ou bien encore contempler la richesse de la biodiversité. Sans protection de l'océan, la sécurité alimentaire et l'habitabilité de la planète ne pourront pas être assurées. L'heure est grave car le puits océanique a vu sa capacité d'absorption de CO2 réduite de presque 6 % en dix ans. Or, il est aujourd'hui pillé, exploité, empoisonné, déséquilibré par quelques flottes industrielles. 3 % de la flotte française, des navires industriels, accapare 50 % de tous les poissons capturés chaque année. En un coup de filet, un navire-usine peut capturer l'équivalent de 15 ans de pêche d'un pêcheur artisan. Cette situation est injuste, intenable et destructrice. Elle exacerbe la concurrence internationale que se mènent des pays pour exploiter le plus vite possible la richesse océanique. Cette fuite en avant est mortifère et les pêcheur·ses en sont les premières victimes. Les conditions de travail sont dégradées et les conditions économiques de plus en plus précaires. Il ne s'agit donc pas d'opposer la pêche et la protection de l'environnement mais de trouver les moyens de concilier ces deux réalités attaquées par une menace unique. Il est grand temps de transformer l'urgence sociale et écologique en décisions politiques courageuses.

6. Prendre soin des océans et de ses artisans

1. **Protéger strictement 10 % des zones maritimes et des fonds marins d'ici 2030** c'est-à-dire sans aucune activité extractive ni destructrice. Renforcer la protection de 30 % de nos zones maritimes via des Aires Marines Protégées (AMP) en adoptant une définition plus stricte des activités autorisées et en définissant des zones de non-prélèvement (« no take zones »). Fonder les critères de protection sur le consensus scientifique et en particulier les recommandations de l'Union Internationale pour la protection de la nature (UICN). Compléter la protection de nos eaux par une interdiction totale du chalutage dans les 3 milles nautiques en encadrant très strictement les dérogations. Limiter strictement l'artificialisation et les pollutions d'origine terrestre.

2. **Développer des alternatives au chalutage de fond et pélagique**. Adopter un plan de transition des flottilles pour éviter la surpêche des chaluts et la destruction des écosystèmes marins. Organiser et cofinancer le changement des pratiques vers des arts dormants (lignes, filets, casiers) à faible impact environnemental et forte valeur ajoutée. Interdire les navires-usines et les bateaux de plus de 25 mètres de la bande côtière des 12 milles nautiques. Flécher la moitié des subventions vers les pêcheries durables (impact sur les écosystèmes, consommation d'énergie) et la moitié vers la protection et la restauration des écosystèmes marins. Remplacer les exonérations fiscales sur le carburant bénéficiant aux pêches industrielles en une subvention fixe et égale par bateau.

3. **Soutenir la pêche artisanale et les écosystèmes.** Rediriger progressivement les subventions et les quotas destinées aux méthodes de pêche destructrices vers la pêche durable. Orienter en priorité les aides vers la transition des pratiques et la protection des écosystèmes marins. Prévoir un plan spécifique d'accompagnement des pêcheurs dans les territoires dits d'Outre-mer qui intègre la question de la lutte contre la pêche illégale (INN). Refondre la gouvernance de la pêche en créant des instances démocratiques représentant la diversité des pêcheurs et des corps de métiers ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par l'état de santé de l'océan.

4. **Mieux reconnaître la pénibilité du travail de la mer.** Mieux prendre en compte des horaires atypiques, la précision des critères de pénibilité au niveau de la branche (froid, répétition des gestes), et la possibilité de validation de trimestres de retraite sous un statut de mentorat pour transmettre les compétences. Revaloriser le statut des marins et la place des femmes dans ce milieu proportionnellement très masculin.

5. **Renforcer et subventionner la recherche sur la protection des mondes océaniques** pour mieux protéger la biodiversité et soutenir les activités humaines non extractives. Augmenter les moyens et améliorer les conditions de travail à l'IFREMER et à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

6. Prendre soin des océans et de ses artisans

6. **Faire respecter le droit international par la marine française (**statut des eaux internationales, sauvegarde de la vie humaine en mer, moratoire sur l'extraction minière en eaux profondes). Soutenir l'adoption d'un moratoire international sur l'exploitation minière des fonds marins au sein de l'Autorité internationale des fonds marins. Explorer la possibilité de donner une personnalité juridique aux mers et aux océans.

7. **[EUROPE] S'opposer au démantèlement des objectifs sociaux et environnementaux de la politique commune de la pêche (PCP).** Accompagner sa mise en œuvre au niveau national pour garantir une protection des habitants et une répartition équitable des possibilités de pêche en particulier l'attribution de quotas à la petite pêche côtière.

8. **[EUROPE] Interdire les pêches destructrices** en particulier les dispositifs de concentration de poissons et les navires usines. Interdire l'importation de produits de pêche ne respectant pas les normes de qualité européennes. Accélérer l'interdiction du chalutage de fond dans les Aires Maritimes Protégées.

9. **[EUROPE] Adopter un plan de protection des écosystèmes de la Méditerranée** avec l'ensemble des pays riverains en particulier une interdiction des forages pétroliers et l'extraction en eaux profondes. Renégocier les accords de pêche avec les pays tiers pour une répartition juste des quotas de pêche dans une démarche responsable au vu de l'évolution des espèces.

7 Protéger nos forêts et l'économie sylvicole

Avec 17 millions d'hectares, la France possède l'une des plus grandes forêts d'Europe – sans compter les 9 millions d'hectares dans les territoires dits d'Outre mer principalement en Guyane. Pourtant, l'état des forêts est inquiétant. Elles pâtissent des conséquences du réchauffement climatique (incendies, sécheresses, surmortalité). Elles subissent aussi les ravages économiques d'une exploitation commerciale poussée à un niveau industriel qui méconnaît le fonctionnement des écosystèmes et les cycles biogéochimiques comme ceux de l'eau et du phosphore. La forêt ne peut pas être qu'un stock de matériaux bois à durée de vie plus ou moins longue. Nous devons réduire l'exploitation face à la bioéconomie intensive en particulier un usage non maîtrisé du bois-énergie ou des biocarburants.
C'est pourquoi il faut à la fois refonder le service public forestier et reconnaître les forêts comme des communs et engager les dynamiques susceptibles de protéger les arbres et ceux qui vivent de cette économie sylvicole. Nous devons accompagner et protéger de petites et moyennes entreprises qui font face à de nombreuses difficultés économiques notamment face à la concurrence internationale.

7. Protéger nos forêts et l'économie sylvicole

1. **Renforcer le service public forestier.** **Protéger la forêt en prioritant le mandat de protection de la biodiversité donné à l'Office National des Forêts (ONF), en rétablissant les milliers de postes supprimés, en le dotant des moyens de fonctionner, et en garantissant la diversité des essences. Lui donner un statut d'Établissement Public Administratif pour subordonner la dimension économique aux objectifs écologiques. Renforcer les moyens du Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour assurer la coordination des politiques forestières auprès des propriétaires privés. Développer les moyens d'observation des forêts pour mieux détecter les situations à risque et mettre en place un programme national de recherche sur la sylviculture et la gestion des forêts irrégulières**

2. **Promouvoir la gestion durable des forêts** par la diversification du couvert forestier (essences adaptées au changement climatique, protection des jeunes pousses, introduction de bocages forestiers et de forêts mosaïques…). Créer et maintenir une trame « vieux bois » dans les forêts anciennes. Soutenir et développer les expérimentations de forêts en libre évolution avec ou sans protection prophylactique contre les épidémies. Supprimer les avantages fiscaux pour les forêts en dépérissement et les monocultures de résineux.

3. **Prioriser la consommation de bois vers le bois d'œuvre** (bâtiment, charpente, menuiserie) puis le réemploi et enfin le bois énergie puisque l'approvisionnement ne suit pas la demande. Selon cette logique, réagencer les incitations fiscales et les subventions. Agir sur la sobriété des infrastructures. Interdire les coupes rases dans les vieilles forêts et les limiter à un hectare dans les plantations excepté pour raisons sanitaires et progression de la biodiversité. Interdire les exportations de chêne brut et les bois précieux en dehors de l'Union Européenne.

4. **Développer la filière sylvicole française.** Développer les labels de qualité (ex : Bois des Alpes) et du label bas carbone par la commande publique et par une fiscalité incitative. Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les qualifications. Renforcer les mesures d'adaptation et de gestion des forêts publiques et privées (via le prochain Programme national de la forêt et du bois). Protéger les salaires et les conditions de travail des acteurs forestiers et des opérateurs sylvicoles. Développer la formation des maîtres d'œuvre et d'ouvrage à l'utilisation du bois en construction. Encourager les ORE (Obligations réelles environnementales).

5. **Adopter un statut de « commun forestier »** pour développer la gestion forestière par des communautés d'usagers soucieux de préserver la biodiversité et les services écosystémiques. Mobiliser l'épargne populaire. Interdire la détention spéculative des forêts notamment via des acteurs financiers. Limiter la surface pouvant être détenue par une seule personne. Accompagner la restructuration des parcelles forestières par le droit de préemption. Lancer une campagne pour inviter les propriétaires inactifs à céder leurs petites parcelles dans des structures à but non lucratif.

6. **[EUROPE] Faire appliquer immédiatement les règlements visant à empêcher la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)**, qui vise à empêcher la mise sur le marché européen de produits contribuant à la déforestation ou à la dégradation des forêts.

8 Améliorer la condition animale

Socialement dominés, les animaux sont réduits au rang d'objets de consommation ou de loisirs. Un milliard d'animaux issus des élevages français ont été abattus l'année dernière alors que nous devrions diminuer notre consommation de produits animaux [cf proposition 11-8]. Nous luttons pour leur reconnaissance comme des êtres sensibles et sentients. Les animaux sont des personnes non-humaines dotés d'une vie propre et devant être protégées. Nous sommes déterminé·es à prendre soin de tous les animaux, de toutes les espèces, à restaurer leurs habitats naturels, à agir sur leur élevage, leur transport, ainsi que leur exploitation à des fins lucratives et d'expérimentation. L'amélioration de la condition animale est non seulement un impératif moral mais une question politique car nous appartenons à la même communauté des vivants sur cette planète.

1. **Adopter une journée sans chasse un jour par semaine et pendant des jours fériés et les vacances scolaires** pour mieux partager l'accès à la nature. Interdire les pratiques de chasse cruelle (chasse à courre, chasse close, piège à colle et déterrage) ou d'animaux figurant sur la liste rouge de l'UICN. Rééquilibrer la composition du Conseil national et des conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage en augmentant le nombre de sièges attribués aux scientifiques et aux représentants des associations de protection de la nature. Intégrer des modules présentant l'impact de la chasse sur la biodiversité dans la formation du permis de chasser.

8. Améliorer la condition animale

2. **Améliorer les conditions d'élevage.** Interdire les fermes usines et l'élevage en cage. Améliorer les conditions d'abattage pour le bien être des travailleur·ses et des animaux et renforcer leurs contrôles. Interdire les mutilations (bec de poules, queue de porcelets…) Créer un maillage renforcé d'abattoirs de proximité pour assurer de moindres transports pour les animaux et la maîtrise de tout le cycle de production par les éleveurs. [cf aussi les propositions sur la transition de l'élevage et les systèmes pastoraux 12-8 et 12-9]

3. **Sortir de l'aquaculture non durable.** Introduire des règles pour le bien-être des animaux en aquaculture. Mettre en place un moratoire sur les fermes aquacoles de saumons en circuit fermé. Autoriser sur les littoraux uniquement les projets aquacoles d'algoculture et de coquillages.

4. **Interdire les pratiques cruelles pour les animaux** : corrida, combats de coq, gavage, étourdissement des porcs au CO2… Interdire les écoles taurines. Interdire la vente et l'exportation du commerce des fourrures animales et des trophées de chasse. Interdire le broyage des poussins mâles et des canards femelles dans les filières à viande. Appliquer la loi de 2021 sur la fin de la présence des animaux sauvages dans les cirques itinérants en 2028. Étendre les droits des associations à se constituer partie civile.

5. **Limiter au maximum le transport d'animaux vivants à des fins économiques.** Limiter le transport d'animaux à huit heures. Interdire le transport pour les catégories d'animaux vulnérables (nourrissons, animaux non sevrés, animaux en fin de gestation) et lorsque les conditions climatiques ne sont pas adéquates (sauf au sein d'une même exploitation). Interdire les exportations d'animaux d'élevage vivants hors de l'Union européenne.

6. **Lutter contre l'abandon des animaux domestiques** par des campagnes de sensibilisation. Étendre le permis de détention des tortues à l'ensemble des animaux de compagnie. Développer les campagnes de stérilisation pour les animaux détenus par les personnes physiques privées comme pour les chats errants. Publier la liste des espèces autorisées à être détenues par des particuliers. Soutenir l'accès au vétérinaire pour les animaux détenus par des personnes à faible revenu.

7. **Autoriser la présence des animaux dits « de compagnie » dans les hébergements d'urgence et les transports en commun.** Créer les conditions effectives d'accueil dans les EHPAD afin de ne pas séparer les aîné·es de leurs compagnons en application de la loi « Bien vieillir » de 2024.

8. **Définir une personnalité juridique pour les animaux**. Reconnaître des droits différenciés en fonction des animaux dits « domestiques » et « sauvages ». Créer un secrétariat d'Etat à la condition animale.

9. **Développer les alternatives à l'expérimentation animale**. Faire la transparence sur les comités d'éthique autorisant les projets en réformant leur composition, en développant la présence d'expert·es aux compétences et expériences variées (scientifiques, éthique, associatives…) et en rendant public un rapport d'évaluation annuelle. Financer les méthodes alternatives.



PARTIE II.

PRÉSERVER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

LA souveraineté alimentaire désigne le droit des peuples à définir leur politique agricole et alimentaire, à protéger leurs marchés, à soutenir une agriculture durable, rémunératrice et respectueuse de la nature. Cela suppose de reconnaître la priorité à la fonction nourricière de l'agriculture auprès des populations locales, de défendre un droit à la terre, à l'eau, aux semences. De défendre le droit de produire sans mettre en danger l'habitabilité de la planète et la santé de la population. De reconnaître le droit des paysan·nes et des populations à définir les politiques qui les concernent. Or, certains syndicats productivistes et l'agro-industrie ont manipulé la notion pour en faire un outil au service de leurs capacités d'exportation, de la brevetabilité du vivant ou de leurs méthodes extractivistes. 43 % des terres agricoles françaises produisent pour l'exportation alors qu'on importe 71 % de nos fruits. Cette imposture et cette gabegie ne doit pas nous détourner de notre but : promouvoir une agriculture respectueuse des gens et du vivant.

Cette souveraineté nécessite de traiter ensemble et de manière cohérente des sujets qui sont habituellement séparés : le partage de l'eau potable (chapitre 9), la politique foncière (chapitre 10), la politique alimentaire qui joue sur la demande (chapitre 11) et la politique agricole qui structure l'offre (chapitre 12). Ce sont ces quatre dimensions qui composent cette partie.

9

Sanctuariser l'accès à l'eau potable

Diminuée par la multiplication des sécheresses et les perturbations du cycle de l'eau, accaparée par quelques agro-industriels au détriment de l'ensemble de la population et des petits paysans, menacée par la construction de barrages illégaux ou de méga-bassines, l'eau potable est un bien et un droit menacé. Un fleuve comme le Rhône a vu son débit diminuer de 7 à 13 % en 60 ans et devrait baisser encore de 20 % dans les trois prochaines décennies. L'eau doit faire l'objet d'un plan de sauvetage. Dans l'Hexagone comme en Outre-mer, tout le monde doit avoir accès à une eau de qualité en quantité suffisante. Mais pour cela, il nous faut prioriser ses usages. La consommation personnelle doit être préférée à la consommation agricole qui doit elle même être privilégiée à la production industrielle. Les écosystèmes aquatiques, eux, doivent être restaurés en rétablissant des régimes hydrologiques naturels et en limitant les impacts de l'utilisation des terres sur les bassins versants. C'est pourquoi il faut agir pour protéger notre ressource en eau par une politique cohérente restaurant le cycle de l'eau (sols, couverture végétale, haies, cours d'eau…), en diminuant et en partageant mieux nos consommations.

9. Sanctuariser l'accès à l'eau potable

1. **Décréter un moratoire sur tous les projets de méga-bassines.** Conditionner tout projet de retenue artificielle dont l'eau serait pompée dans les nappes phréatiques et dans les rivières et fleuves à une trajectoire de réduction de la consommation d'eau ou à un projet agroécologique maîtrisé (maraîchage, fruits locaux…) Ralentir le cycle de l'eau en soutenant les démarches favorisant l'infiltration et le stockage de l'eau dans les sols : zones humides, reméandrage des cours d'eau… pour limiter le ruissellement. Soutenir la reconversion des cultures nécessitant le plus d'irrigation

2. **Rendre applicable le droit à l'eau potable** en imposant aux collectivités territoriales l'adoption de régies publiques de l'eau, la gratuité des premiers mètres cubes d'eau, et des formes de tarification progressive et différentielle selon les usages. Intégrer ce droit à une stratégie plus globale de partage de l'eau avec les paysan·nes et les industriels.

3. **Réviser les procédures réglementaires d'autorisation des grandes entreprises de production d'eau en bouteille** pour renforcer les exigences sanitaires et environnementales. Limiter la privatisation des sources à but industriel.

4. **Interdire l'usage de plomb laminé et du chlorure de vinyle monomère (CVM) en France.** Réformer le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) dans les logements pour l'étendre aux eaux, aux tuyaux et aux sols des jardins. Mener des campagnes ciblées de dépistage. Soutenir techniquement et financièrement les opérations de décontamination.

5. **Atteindre un très bon état écologique et chimique de tous les cours d'eau** (fleuves, rivières, ruisseaux) et des réserves souterraines par des plans de sortie des pesticides, de réduction des déchets et engrais azotés et de dépollution. Former les élus locaux à leur responsabilité pénale en ce qui concerne la qualité de l'eau. Mettre aux normes toutes les centrales de méthanisation qui rejettent des jus ou qui ont des bacs de rétention ouverts aux pluies. Augmenter la Redevance pour Pollution Diffuse de 20 % pour diminuer l'usage des engrais azotés.

6. **Renforcer la protection des aires d'alimentation de captage d'eau** (AAC) où l'eau de pluie s'infiltre. Rendre obligatoire leur délimitation par les collectivités locales. Identifier les zones les plus contributives à l'intérieur de ces aires pour y contrôler plus spécifiquement les interdictions de pesticides. Renforcer le pouvoir du préfet sur ces zones.

9. Sanctuariser l'accès à l'eau potable

7. **Développer les travaux de rénovation des canalisations** notamment dans les territoires dits d'Outre-mer, pour la gestion des eaux usées et la limitation des fuites. Définir des objectifs partagés entre les agences de l'eau, les structures intercommunales et l'État.

8. **Préserver la ressource en eau potable** par un soutien financier à la désimperméabilisation des sols (parkings, établissements scolaires…). Installer des récupérateurs d'eau dans les bâtiments publics sans les raccorder au réseau d'eau potable. Adopter un programme de réduction graduelle de la consommation des canons à neige. Interdire toute nouvelle retenue d'eau pour cet usage.

9. **Améliorer la gouvernance de l'eau.** Changer les modes de nomination des membres des comités de bassin et des commissions locales de l'eau pour supprimer la mainmise du préfet. Intégrer une représentation de l'intérêt des écosystèmes. Prévoir la participation des citoyen·nes qui ne fond pas partie d'associations d'usagers. Améliorer les capacités d'initiatives de ces instances. Unifier les systèmes d'information sur l'eau entre les différentes agences de l'eau et le ministère de l'environnement.

10 Préserver la terre

La terre nourricière est en danger. 20 000 hectares sont artificialisés chaque année en France. La terre est devenue un bien rare à préserver. Pour les écologistes, le sol n'est pas un simple support pour la construction mais un bien commun aux fonctions sociales, économiques et environnementales. L'artificialisation incontrôlée menace notre autonomie alimentaire future et la concentration foncière et la financiarisation des terres accélèrent la dépossession des agricultrices et agriculteurs. Des firmes et des banques mobilisent leurs instruments à des fins de spéculation, créant des holdings, accroissant la spécialisation et l'exploitation des humains et des animaux. Nous défendons un modèle plus vertueux, extensif, respectueux des habitants et de la planète. Le foncier doit être un bien commun à préserver et à partager de manière juste. C'est la démocratie foncière que nous cherchons à promouvoir. Près de la moitié des agriculteurs a plus de 55 ans. Et cinq millions d'hectares, soit 1/5e de la surface agricole actuelle, devraient changer de main d'ici à 2030. A l'aune de ce renouvellement de génération, le virage de la transition ne doit pas être manqué. Nous devons changer de modèle, dans le cadre d'un nouveau pacte agricole entre l'Etat et les paysan·nes, permettant une transition accompagnée et juste vers l'agroécologie.

10. Préserver la terre

1. **Renforcer la trajectoire de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour préserver les sols, en adoptant un objectif maximal d'artificialisation pour la période 2031-2041 tenant compte de l'équité territoriale – pour préserver les petites villes et villages loin des métropoles – et de la différence de coût d'aménagement entre terrain nu et foncier artificialisé. Intégrer des sanctions en cas de non-respect du ZAN. Inciter à intensifier l'usage du bâti existant par la mutualisation, l'hybridation et la réversibilité des bâtiments afin d'en optimiser l'usage.**

2. **Proposer une grande loi foncière** incluant une redistribution ou une préservation de l'usage agricole des terres lors des transmissions foncières, la prévention contre l'accaparement des terres, la préservation de la qualité des sols pour renforcer leurs stocks de carbone organique, la lutte contre l'érosion. Encadrer systématiquement les prix de vente du foncier en rapport à la moyenne des prix sur la zone.

3. **Démocratiser la politique foncière.** Créer une commission foncière départementale. Mieux réguler les SAFER en renforçant la représentation des diverses parties prenantes. Élargir les office foncier solidaire (OFS) en améliorant le bail à domaine congéable. Redistribuer les terres dans les territoires d'outre mer pour lutter contre les inégalités d'accès aux moyens de production agricoles héritées de la colonisation et l'artificialisation des sols.

4. **Favoriser la reprise des fermes par des agriculteur·trices.** Interdire l'accaparement spéculatif de terres par des fonds de pension, des investisseurs financiers ou sous la forme de holding.

5. **Donner les moyens aux collectivités locales de préserver les terres agricoles et le droit au logement.** Découpler la taxe foncière de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Créer une taxe additionnelle à la THRS, majorant celle-ci jusqu'à +25 %, au profit des Établissements publics fonciers locaux (EPFL). Augmenter la taxe sur la revente de terrains afin de limiter la spéculation (taxe sur les plus-value des terrains nus devenus constructibles).

6. **Réaliser un diagnostic préalable des ressources naturelles avant implantation industrielle** (respect du ZAN, émissions carbones…). Privilégier la réimplantation d'activités de production et sa logistique à la logistique du commerce international et ses entrepôts géants. Engager un plan de remise en état des friches industrielles pour éviter la consommation de foncier agricole et naturel.

11 Créer un droit à l'alimentation de qualité

16 % de la population française déclare ne pas parvenir à se nourrir en quantité et en qualité suffisante pour des raisons financières. La situation est encore plus préoccupante dans les territoires dits d'Outre-mer, où les produits consommés sont souvent chers, indisponibles et de mauvaise qualité. L'obésité des jeunes a doublé en dix ans. Le recours à l'aide alimentaire a triplé entre 2012 et 2022. Pourtant, l'alimentation de qualité n'est pas un luxe, mais un droit. Chacun·e doit avoir accès à des produits choisis, sains, savoureux et locaux, à un prix juste et abordable. Des produits qui protègent notre santé comme notre planète et qui assurent aux paysan·nes et aux travailleur·ses des filières alimentaires un revenu digne et des conditions de travail décentes. Pour cela, il faut une politique cohérente qui mobilise l'ensemble des leviers disponibles : réglementation, taxation, développement des alternatives, encadrement de la publicité et développement de l'éducation alimentaire. D'autres pays ont réussi à renverser la tendance comme le Portugal sur l'obésité infantile. Pourquoi pas en France ?

1. **Développer et soutenir les expérimentations de caisses locales de Sécurité Sociale de l'Alimentation pour accéder à une alimentation de qualité, choisie et durable. Envisager à terme la création d'une allocation universelle concrétisant le droit à l'alimentation.**

11. Créer un droit à l'alimentation de qualité

2. **Lutter contre les déserts alimentaires** en soutenant l'acquisition publique du foncier commercial pour des petits commerces dans les ruralités et les quartiers populaires. Développer les groupements d'achats, les épiceries sociales et les restaurants solidaires à tarification différenciée.

3. **Encadrer l'information des consommateurs·trices.** Généraliser le Nutriscore à l'ensemble des produits alimentaires. Créer un scoring environnemental pour le compléter. Interdire la publicité pour les boissons D et E et celle ciblant les enfants pour les produits très gras et très sucrés. Encadrer la présentation de ces produits dans les rayonnages des grandes surfaces (pas en tête de gondole, pas à la caisse). Créer un logo pour chaque émulsifiant, colorant artificiel et conservateur à afficher sur le packaging.

4. **Interdire la consommation de produits ultra-transformés dans les cantines.** Encadrer strictement leur composition. Définir un taux maximal de sucres ajoutés. Interdire les produits ou additifs les plus nocifs pour la santé. Interdire leur publicité.

5. **Généraliser la tarification sociale dans la restauration publique** (crèches, écoles, restauration à domicile) pour que toutes les personnes payent en fonction de leur revenu. Rétablir le dispositif des « cantines à 1 euro » pour toutes les communes qui souhaitent le mettre en œuvre. Privilégier les produits sains, de saison et biologiques. Faire respecter l'objectif d'un menu végétarien par semaine et fixer l'objectif d'en atteindre deux. Mobiliser la commande publique comme un levier de transformation en atteignant 100 % de bio dans la restauration collective d'ici 2040. Rendre obligatoire 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et végétale dans la restauration commerciale en 2032.

6. **Renforcer les normes sanitaires applicables aux produits alimentaires.** Interdire l'utilisation des nitrites et la présence de solvants comme l'hexane dans l'alimentation. Diminuer les teneurs maximales en cadmium à 20mg/kg dans les engrais phosphatés en 2030. Pénaliser les agro-industriels qui commercialisent des produits nocifs pour la santé. Interdire la commercialisation des produits à base de thon dépassant 0,3mg/kg de mercure.

7. **Renforcer la démocratie alimentaire et la transition des territoires** en associant l'ensemble des acteurs des filières agricoles et alimentaires et des habitant·es aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Favoriser la déspécialisation des territoires et des exploitations pour améliorer leur résilience dans les crises. Créer un Fonds d'innovation alimentaire pour accélérer la transition via des légumeries, conserveries, plateformes logistiques, tiers lieux alimentaires et cuisines centrales adaptées à la transformation des produits brut.

8. **Adopter un plan de réduction progressive de la consommation de produits animaux issue de l'agro-industrie.** Atteindre une réduction de 50% de la consommation de protéines animales en 2050. Augmenter les objectifs de consommation de protéines végétales et soutenir la production de légumineuses (soja, lentille, pois chiches).

11. Créer un droit à l'alimentation de qualité

9. **Adopter un plan de réduction progressive de la consommation de produits animaux** issue de l'agro-industrie Atteindre une réduction de 50 % de la consommation de protéines animales en 2050. Augmenter les objectifs de consommation de protéines végétales et soutenir la production de légumineuses (soja, lentille, pois chiches).

10. **Augmenter l'exigence de transparence du secteur de la pêche** en élargissant l'obligation d'inscrire le nom du poisson, sa technique et sa zone de pêche sur tous les produits contenant plus de 50 % de poisson. Réglementer strictement la création et l'usage des labels de pêche durable en interdisant notamment aux chaluts de fond d'être certifiés.

12 Transformer notre modèle agricole

Les crises agricoles se multiplient sans que l'horizon ne s'éclaircisse. Les normes environnementales ont été accusées de tous les maux en passant sous silence le caractère inéluctable du dérèglement climatique et la pression des marchés internationaux. Alors, à qui profite le modèle agricole actuel à part à quelques firmes exportatrices (machinisme, semences, transformation agro-industrielle) ? Alors que les paysan·nes se tuent littéralement au travail, la valeur ajoutée et les subventions ne bénéficient qu'à quelques-uns. C'est cette politique publique qu'il faut inverser. Nous devons garantir un revenu digne aux agriculteur·trices qui préservent notre souveraineté alimentaire. Nous devons les protéger face à certains traités commerciaux léonins. Nous devons adopter des règles qui soutiennent les pratiques de qualité qui nourrissent la population en préservant sa santé et la biodiversité. Nous devons enfin accompagner la transition de l'élevage industriel pour soutenir l'élevage extensif et pastoral. C'est la seule voie cohérente pour retrouver notre souveraineté alimentaire.

1. **Faire du revenu des agriculteur·trice une priorité des politiques agricoles.** Assurer une transparence et un juste partage de la valeur ajoutée en adoptant des prix planchers, un affichage obligatoire de la répartition des marges sur les produits alimentaires et, dans les cas d'inflation anormale, un blocage des prix avec une clause veillant à conserver un bon niveau de qualité sanitaire et nutritive. Publier chaque année la comparaison entre l'évolution des prix de vente aux consommateurs et celle des tarifs négociés avec les fournisseurs.

12. Transformer notre modèle agricole

2. **Atteindre l'objectif français de 21 % d'agriculture bio en 2030, 25 % en 2032 et 100 % à la fin du siècle** en augmentant l'éco-régime bio et en incitant à la reprise et à la conversion des fermes à l'agriculture biologique. Garantir un revenu sur trois ans aux agriculteur·trices s'engageant dans un contrat de transition agroécologique. Supprimer les labels et certifications trompeuses. Rétablir l'aide au maintien en agriculture biologique et le soutien aux filières amont (recherche, équipements…) et aval (transformation, distribution). Renforcer les dispositifs de protection intégrée des cultures dans une logique de prévention.

3. **Installer massivement des agriculteurs et agricultrices et renouveler les générations.** Adapter les accompagnements aux nouveaux profils en créant une Dotation Nouvel Agriculteur sans critère d'âge et en favorisant la mise en place de dotations de carrières par des collectivités ou organismes sans but lucratif. Favoriser et financer les tests d'activité agricole, généraliser l'accompagnement sur le temps long des agriculteurs et financer des contrats de transmission de fermes.

4. **Encadrer strictement les relations avec les centrales d'achat européennes.** Exclure du champ de ces centrales les entreprises dont les produits intègrent au moins 80 % de Matière Première Agricole (MPA) française ou qui produisent et vendent majoritairement en France. Imposer aux distributeurs une déclaration annuelle de leurs flux financiers. Étendre à ces centrales le périmètre d'application de la directive sur les pratiques commerciales déloyales.

5. **Généraliser la rémunération des paiements pour services environnementaux** (prairie permanente maintenue, zone humide restaurée, bandes fleuries en bordure de cultures, haies bocagères replantées…) par le redéploiement de 15 % des aides agricoles versées aujourd'hui sans conditionnalité environnementale.

6. **Réformer la gouvernance agricole.** Adopter un mode de scrutin proportionnel dans les Chambres d'agriculture. Augmenter le contrôle des grandes coopératives agricoles afin de s'assurer qu'elles partagent équitablement la valeur avec les paysan·nes affiliée·es. Donner la liberté d'adhérer à la filière de son choix en rendant facultative les « Contributions volontaires obligatoires » (CVO)

7. **Adopter une véritable Loi d'Orientation Agricole et abroger la loi Duplomb.** Fixer une trajectoire de planification au service de la souveraineté alimentaire de notre pays en diminuant notre dépendance aux intrants (engrais, pesticides, eau, énergie, alimentation animale). Encadrer la production d'énergie sur les espaces agricoles. Restreindre les aides publiques aux assurances récoltes aux dispositifs mutualistes à but non lucratif. Accompagner la sortie progressive des énergies fossiles pour les engins agricoles. Renforcer la mutualisation des moyens de production (terres, matériel, bâtiments). Soutenir la recherche en agroécologie via l'INRAE, le Cirad et les instituts techniques.

8. **Mettre en place un plan de transition de l'élevage.** Accompagner la réduction planifiée et progressive des cheptels bovins. Aider à la reconversion des éleveur·ses par le rachat de leurs dettes, des prêts à taux zéro et des accompagnements techniques. Soutenir les élevages herbagers et de plein air et relocaliser l'alimentation animale en remplaçant les tourteaux de soja importés

par de l'herbe et des légumineuses. Réviser nos politiques de gestion des épizooties pour les adapter aux enjeux du changement climatique et de la dégradation des écosystèmes. Interdire les mégaporcheries, les mégapoulaillers et les autres mégafermes d'élevage. [cf aussi la proposition pour l'amélioration des conditions de vie des animaux d'élevage 8-2]

9. **Renforcer les systèmes pastoraux extensifs.** Intégrer dans le maintien des activités pastorales des objectifs de préservation de la biodiversité et de respect des impacts sur l'eau et les sols. Renforcer les soutiens aux pâturages en particulier les prairies permanentes. Permettre la cohabitation entre le pastoralisme et les grands prédateurs comme le loup en accompagnant davantage les éleveur·ses humainement et financièrement y compris dans les nouvelles zones de colonisation en plaine. Accompagner le déploiement du sylvopastoralisme notamment dans les territoires exposées aux incendies.

10. **Améliorer les conditions de vie, de travail et la protection sociale du monde agricole** (travailleurs·ses agricoles, chefs d'exploitation et salarié·es) Permettre l'accès aux congés en renforçant et facilitant l'accès au remplacement. Lutter contre le mal-être agricole par le renforcement des solidarités paysannes et un renforcement de l'accompagnement humain. Limiter l'exposition aux pesticides et aux produits dangereux des travailleur·ses agricoles. Donner les moyens à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'améliorer la protection de la santé et de la sécurité au travail et envisager les conditions d'une fusion avec le régime général qui permettrait d'améliorer le niveau de protection.

11. **Valoriser l'enseignement agricole public.** Faire évoluer les enseignements vers l'agroécologie et le respect de la condition animale. Développer la féminisation des métiers agricoles.

12. **[EUROPE] Soutenir une réforme juste de la Politique agricole commune (PAC)** et adopter un Plan de Partenariat National Régional (PPNR) ambitieux. Orienter les négociations vers la transition vers l'agroécologie, la protection des revenus des paysan·nes et la protection de l'eau potable. Fonder les subventions sur le nombre d'actifs plutôt qu'à l'hectare avec un plafonnement plus strict des aides aux grandes exploitations. Appliquer des critères de conditionnalités écologiques et sociales dans l'attribution des soutiens publics. Rémunérer certains services rendus à l'écosystème. S'opposer à une ouverture du marché des crédits carbones agricoles. Intégrer une limite maximale de résidus (LMR) de pesticides en prenant en compte l'effet cocktail. Soutenir le commerce équitable pour les produits venant des pays du Sud.

13. **[EUROPE] Interdire les « nouveaux OGM »** (Nouvelles Techniques Génomiques ou NGT). Refuser le brevetage du vivant et le systèmes de royalties inique qui l'accompagne. Conserver le régime des certificats d'obtention végétale qui permet de rémunérer les semenciers avec des exemptions de droits. Libérer les semences de l'emprise de multinationales de l'agroalimentaire en autorisant la vente de semences anciennes, en développant des obligations de licences équitables et de transparence sur les droits afin d'éviter la dépendance des agriculteurs·trices. Garantir une traçabilité et un étiquetage robuste. Financer un programme européen de sélection variétale publique et de semences d'intérêt général.



PARTIE III.

REPRENDRE LE CONTRÔLE DE L'ÉCONOMIE

LE capitalisme mène à la destruction de l'habitabilité terrestre par les humains. Une habitabilité environnementale mais aussi sociale et politique. Car l'accumulation permanente du capital dans quelques mains entraîne une concentration du pouvoir qui fragilise nos démocraties. Tout ne devrait pas s'acheter : l'eau potable, les émotions, la loi commune, les émissions de carbone. Un autre régime économique est possible qui préserve la multiplicité des formes de production et de consommation : l'économie des communs qui privilégie les liens sur les biens ; les services publics et la protection sociale qui prennent soin du bien commun ; une forme de marché écologique encadré par des règles environnementales, fiscales et sociales. Ces règles doivent être fondées sur le respect des droits fondamentaux et sur une planification permettant l'atteinte d'objectifs politiques comme le respect des accords de Paris ou le fait d'empêcher une accumulation excessive de pouvoir et de capital. Seule cette diversité économique peut contribuer à la prospérité écologique.

Reprendre le contrôle de l'économie suppose de renforcer nos capacités de recherche et développement (chapitre 25) mais aussi un meilleur partage de la valeur ajoutée au profit des travailleuses et travailleurs (chapitre 13) et d'améliorer les conditions de travail effectives (chapitre 14). Chacun·e doit pouvoir vivre de manière décente sans s'abîmer la santé et en pouvant couvrir ses besoins essentiels.

Mais pour atteindre ces objectifs, il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté, il faut changer radicalement les règles du jeu économique. Les entreprises doivent être traitées à égalité alors qu'aujourd'hui les règles favorisent les plus grosses (chapitre 15). Il faut aussi changer les règles du marché afin que celui-ci respecte les limites planétaires, les droits sociaux et une forme de planification démocratique (chapitre 16) et des règles fiscales afin que chacun·e contribue « en fonction de ses facultés » (chapitre 17). Il faut également bousculer les règles des marchés financiers, de la banque et de la politique monétaire (chapitre 18) qui gouvernent ce que les entreprises et les particuliers peuvent faire ou ne pas faire.

Enfin, il faut défendre la souveraineté française et européenne en ayant une stratégie économique tournée autour de l'économie circulaire (chapitre 20). Les métaux, le sable, l'eau potable en quantité limitée sont des sources de tension internationale. Nous devons renforcer notre économie et défendre nos entreprises face à la concurrence internationale. En particulier dans deux secteurs particulièrement sous pression économique et technologique internationale : l'industrie (chapitre 20) et le numérique (chapitre 21). Nous avons les ressources, l'intelligence et la puissance de défendre nos valeurs. Sans cette autonomie, nous risquons d'être subordonnés à des puissances hostiles et réactionnaires. C'est un défi supplémentaire pour les années à venir.

13 Assurer des rémunérations dignes

On doit pouvoir vivre dignement de son travail. Trop de personnes peinent à boucler leurs fins de mois alors que les écarts de rémunération explosent et que la richesse produite se concentre de plus en plus entre quelques mains. Revaloriser les rémunérations est une nécessité de justice sociale. C'est reconnaître la valeur de celles et ceux qui soignent, éduquent, produisent, entretiennent, nourrissent et rendent la vie possible. Or, les deux quinquennats d'Emmanuel Macron auront vu le pouvoir d'achat des classes populaires baisser et celui des classes moyennes stagner. Les salaires dans le privé n'ont pas évolué et les traitements des fonctionnaires ont eux diminué. Les revenus issus du travail ne permettent plus de se loger dignement, de se déplacer simplement, de se soigner correctement. Le partage de la valeur doit se faire désormais en faveur du travail et non du capital. Mais on doit aussi proposer des politiques de promotion sociale et professionnelle qui permettent de se former, de progresser et de voir les conséquences en termes de rémunération. La prospérité écologique doit se construire avec toutes les classes sociales. Personne ne doit être écarté d'une économie qui demande souplesse, adaptation et compétences. Cela passe par des formations et une transformation des organisations.

13. Assurer des rémunérations dignes

1. **Passer le salaire minimum à 2000€ brut par mois dès 2027.** Soutenir les Très Petites et les Petites et Moyennes Entreprises (TPE et PME) ainsi que les associations par des dispositifs de soutien ciblés, stables et proportionnés comme un ajustement à la baisse du taux réduit de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires.

2. **Améliorer les traitements des fonctionnaires** par l'indexation du point d'indice des fonctionnaires sur l'inflation. Augmenter de 10 % la rémunération des catégories C et B et des catégories A qui ont perdu en pouvoir d'achat ces 20 dernières années – en particulier les enseignant·es dont le salaire doit être revalorisé de 15 % dans le quinquennat et les chercheur·ses de 10 %.

3. **Soutenir l'augmentation des salaires et la mobilité professionnelle** en conditionnant les exonérations de cotisations sociales à l'augmentation des salarié·es gagnant moins de 2000€ net/mois, à la revalorisation des grilles de rémunération ou aux branches qui font évoluer leur classification. Augmenter les indemnités des stagiaires et le salaire des apprenti·es et des alternant·es.

4. **Créer une Sécurité Sociale Professionnelle pour l'ensemble des travailleur·ses impactés par la transition écologique.** Garantir un salaire équivalent en cas de perte d'emploi pendant deux ans dans les secteurs les plus exposés (chauffeurs poids lourds, garages, raffineries…). Adopter un Plan Compétences Transition Écologique (PCTE) qui couvre l'ensemble des emplois nécessaires à la transition et se traduise par un soutien spécifique aux financements de la formation et de l'alternance.

5. **Rendre effectif le droit à la formation et à la reconversion pour les salarié·es les moins qualifié·es** Simplifier l'accès aux formations certifiantes et diplômantes via MonCompteFormation pour les personnes sans baccalauréat ou qualification équivalente. Mobiliser les opérateurs de compétences et les branches professionnelles pour garantir l'accès des ouvrier·es et employé·es des TPE, PME et ETI des secteurs fragilisés à une formation rémunérée de 6 à 10 mois vers un métier utile à la transition energie renouvelable, (rénovation, agroécologie, éducation, recherche, économie circulaire, soin). Confier aux régions, avec les partenaires sociaux, la mission d'anticiper les besoins en compétences et de coordonner les parcours de reconversion. Rendre compte de l'accès à la formation professionnelle par genre au sein des entreprises.

6. **Réduire les écarts de rémunération pour atteindre un écart de 1 à 20 dans les entreprises** entre le salaire de dirigeants et le salaire médian dans l'entreprise en conditionnant toute aide publique à cet objectif. Fixer un objectif par branche et pour les entreprises de plus de 1000 salarié·es.

14 Travailler mieux

La France se distingue par un triste record : chaque année 750 personnes meurent d'un accident du travail ! Les travailleurs·ses de deuxième ligne tant célébrés lors de la crise Covid ont été abandonnés alors que leur taux d'invalidité après 50 ans est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Le travail doit redevenir une source d'épanouissement, pas d'épuisement. Partout, les travailleur·ses subissent la pression du rendement, la perte de sens, la dégradation des conditions physiques et psychologiques. La productivité à tout prix détruit les corps, isole les individus et fragilise la société. Les réformes menées sous les quinquennats d'Emmanuel Macron ont fragilisé les droits des travailleur·ses, en réduisant les durées et les montants d'indemnisation du chômage. Elles ont culpabilisé les personnes au lieu de sécuriser leurs parcours. Nous devons créer une véritable sécurité sociale professionnelle où personne ne perd ses droits quand on perd son emploi. Améliorer les conditions de travail, c'est réaffirmer que la santé, la sécurité, la dignité et le temps de vivre ne sont pas négociables. C'est replacer le travail au service de la vie. C'est reconnaître le rôle essentiel du dialogue social, de la démocratie dans l'entreprise et du partage du pouvoir économique. Face aux transformations technologiques et à la concurrence internationale, il ne s'agit plus de rendre les individus flexibles, mais de rendre la société solidaire. Offrir à chacun·e un emploi digne, dans un environnement respectueux des personnes et de la planète, c'est la condition d'une société apaisée. Pour cela, nous devons nous appuyer sur les représentant·es des salarié·es et les syndicats. Toutes les solutions ne peuvent venir d'en haut, par des décisions étatiques. Il faut renforcer le dialogue et la mobilisation sociale. C'est la condition d'une société solidaire.

14. Travailler mieux

1. **Franchir une nouvelle étape pour la diminution du temps de travail.** Passer aux 32 heures sans perte de salaire dans les métiers pénibles ou de nuit en y conditionnant les aides aux entreprises. Créer un compte épargne temps universel pour permettre aux travailleurs·ses de conserver leurs jours de congés payés, RTT et heures supplémentaires réalisées en cas de rupture du contrat de travail.

2. **Créer un congé climatique de 5 jours par an** pour protéger les travailleur·ses face aux températures extrêmes ou à des situations de catastrophes climatiques (inondations, tempêtes…). Définir les critères de déclenchement liés à un événement climatique catastrophique (inondation, incendies) ou à une alerte météo empêchant de travailler. Ouvrir une négociation entre partenaires sociaux sur l'adaptation obligatoire des conditions de travail au changement climatique. Le financement serait assuré à parité par les employeurs et par la Sécurité sociale. Adapter le droit du travail pour protéger les femmes enceintes lors des épisodes de canicule ou de pollution de l'air.

3. **Rétablir le principe de faveur qui voit la loi primer sur la convention collective.** Relever en conséquence les minima conventionnels au moins au niveau du salaire minimum. Engager des négociations de branche sur l'ensemble des autres points. Abroger les dispositions régressives des lois travail (loi El Khomri, ordonnances Macron…)

4. **Adopter un plan « santé au travail ».** Viser le zéro mort au travail en 2032. Créer 200 postes d'inspecteur·ices du travail pour contrôler le droit du travail, le respect des règles de sécurité et les conditions d'accueil dans les entreprises. Réformer la médecine du travail pour la rendre pleinement indépendante et en améliorer la rémunération. Mettre à jour le tableau des maladies professionnelles en intégrant notamment le burn-out. Accompagner les TPE-PME et les secteurs les plus exposés dans la prévention des risques psycho-sociaux. Lier le bonus-malus AT/MP à des indicateurs de santé mentale au travail. Développer des dispositifs d'alerte, de suivi et de prise en charge des situations de souffrance au travail.

5. **Instaurer une garantie d'emploi pour les chômeurs·ses à 55 ans** en essaimant le dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée via la création d'entreprises à but d'emploi. Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) et renforcer les passerelles vers les entreprises oeuvrant à la transition écologique.

6. **Soutenir le droit syndical** pour défendre leurs droits et le dialogue social dans les entreprises et les branches. Soutenir des campagnes d'adhésion aux syndicats salariés de son choix. Ajouter des objectifs de mobilisation, de formation et d'organisation des salarié·es dans les missions du Fonds pour le financement du dialogue social.

14. Travailler mieux

7. **Refonder l'assurance chômage pour donner les moyens de trouver un emploi ou de se réorienter.** Abroger les réformes régressives adoptées lors des deux derniers quinquennats notamment celle sur le calcul de l'Allocation de Retour à l'Emploi. Indexer le montant des allocations sur l'inflation. Créer une assurance-chômage européenne pour unifier progressivement les systèmes d'assurance chômage vers le haut. Porter les peines en cas de condamnation pour licenciement abusif à six mois de salaire.

8. **Instaurer un droit social numérique.** Reconnaître un droit opposable à la déconnexion, un droit à la transparence algorithmique dans les entreprises et un droit de non-surveillance dans le cadre du télétravail. Assortir le non-respect des obligations par des sanctions financières. Reconnaître et valoriser le travail numérique visible (data worker, ouvriers tâcheronnisés…) ou invisible (via les consommateurs). Transposer dans la loi française la directive européenne sur la présomption de salariat pour les travailleur·ses des plateformes. Créer la possibilité pour les CSE de formuler un avis conforme avant tout déploiement d'IA en entreprise pour intégrer une utilisation raisonnée socialement et environnementalement.

9. **Organiser une conférence nationale sur le travail et la pénibilité** pour améliorer l'organisation et la qualité de vie au travail – en particulier pour le travail de nuit et les métiers essentiels dit « de deuxième ligne » (soignants et aides à domicile, chauffeurs-livreur·ses, agent·es d'entretien, caissier·es).

10. **Mettre fin aux pratiques de management toxique.** Inscrire les pratiques managériales dans les thèmes du dialogue social obligatoire sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) dans les suites de l'accord national interprofessionnel de 2024. Créer un droit au dialogue professionnel dans les entreprises sur les conditions de travail. Étendre les pouvoirs du CSE en matière d'organisation du travail afin de mieux associer les travailleurs.ses à la définition des objectifs opérationnels et des moyens nécessaires pour les réaliser.

11. **Encourager l'emploi durable** en limitant le recours excessif aux contrats courts par un renforcement du bonus-malus sur les cotisations chômage en cas de Contrat à Durée Déterminée (CDD) et un relèvement de la prime de précarité. Renégocier l'annexe IV de la convention sur l'assurance chômage afin que les entreprises de travail temporaire contribuent au déficit de l'assurance chômage. Imposer par la loi une compensation financière des coupures horaires contraintes de plus de deux heures.

12. **Étendre la clause de conscience à tous les salarié·es.** Ouvrir des droits automatiques à des indemnités de licenciements et à l'assurance chômage pour tous les salarié·es qui font face à une dégradation de leurs conditions de travail, à une atteinte à leurs libertés fondamentales ou à une atteinte significative à l'environnement afin de soutenir le rapport de force avec les employeurs toxiques.

15 Soutenir la responsabilité des entreprises

Dans le capitalisme contemporain, les entreprises ne sont pas à égalité. Quand certaines produisent des biens et des services de qualité, protègent les conditions de travail, améliorent leur bilan carbone et payent leurs impôts, d'autres au contraire polluent leur environnement et exploitent la force de travail, cherchent à se constituer des rentes en écrasant la concurrence, maximisent le profit distribué à leurs actionnaires au détriment des investissements ou cherchent à tout prix à échapper à l'impôt. Les premières sont nombreuses mais petites, parfois même artisanales. Rares sont celles qui arrivent à grossir tant le jeu économique leur est défavorable. Les secondes s'appuient sur leur taille pour faire pression sur les pouvoirs publics et changer les règles du jeu économique en leur faveur. Peu importe qu'elles produisent des objets utiles ou inutiles, qu'elles exploitent la terre et les travailleur·ses, qu'elles dépècent une histoire et un territoire. Pour atteindre une prospérité écologique, les entreprises doivent jouer avec les mêmes règles juridiques et fiscales. Les entreprises ne peuvent pas être vertueuses sans qu'elles soient incitées à l'être. Ce n'est pas la libre entreprise qui est en cause mais l'accumulation indéfinie du capital. C'est pourquoi nos propositions visent à changer cette injustice, à relocaliser la production, à développer la responsabilité sociale et environnementale, à retrouver les principes démocratiques de l'économie sociale et solidaire pour irriguer l'ensemble du tissu économique (partage du pouvoir entre les différentes

15. Soutenir la responsabilité des entreprises

parties prenantes, utilisation des bénéfices en priorité pour la pérennité de l'activité, impartageabilité des réserves obligatoires). C'est la seule voie pour conserver un appareil productif durable et performant en France et en Europe.

1. **Créer un prêt long terme à taux zéro à destination des PME et ETI pour financer leurs investissements dans la diminution de leurs émissions de gaz à effet de serre sans alourdir leur charge d'intérêt. Créer un guichet unique d'accompagnement des PME et ETI à la transition avec accès à des lignes de crédit permettant de financer une stratégie durable et le passage à une comptabilité RSE.**

2. **Défendre un modèle durable de grandes entreprises** fondé sur la codétermination. Instaurer un droit effectif à la participation des travailleur·ses en attribuant des postes de droit dans les Conseils d'administration ou de surveillance des entreprises (2 postes dans les entreprises de +250 salariés ; un tiers pour celles de +1000 ; la moitié celles +5000). Attribuer systématiquement plus de droit de vote pour les actionnaires de long terme. Dans les entreprises de plus de 500 salarié.es, rendre obligatoire la distinction entre un directoire (direction opérationnelle) et un conseil de surveillance (désignation du directoire, approbation des comptes et décisions stratégique).

3. **Dynamiser le dialogue social.** Amplifier le pouvoir, les moyens et les responsabilités des Comité social et économique (CSE) en les associant obligatoirement à la définition des objectifs de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et de Qualité de vie et Conditions de travail (QVCT) avec un avis conforme. Créer des commissions « environnement » au sein des entreprises de plus de 250 salarié·es et des commissions « santé, sécurité et conditions de travail » (CSST) dans toutes les entreprises de plus de 50 salarié·es. Accorder un droit de présence sans vote aux suppléant·es. Doubler le temps de formation accordé aux membres des CSE. Ouvrir le droit au CSE de mobiliser directement le Fonds d'investissement pour l'usure professionnelle (PIFU). Développer le dialogue territorial en rendant obligatoire les représentants de proximité. Intégrer les enjeux sociaux dans les filières en intégrant les partenaires sociaux dans leur gouvernance.

15. Soutenir la responsabilité des entreprises

4. **Soutenir les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)** Faciliter la reprise d'entreprises sous forme coopérative (Scop ou Scic) en cas de transmission ou de défaillance. Réviser les critères d'attribution de la commande publique afin d'intégrer des existences sociales, environnementales et démocratiques (favorables aux entreprises de l'ESS).

5. **Encadrer la sous-traitance.** Garantir la responsabilité du donneur d'ordre tout au long de la chaîne de valeur – y compris hors de l'Union Européenne. Conditionner l'accès aux marchés publics aux entreprises de plus de 1000 salariés et ayant plus de 30 % de leur activité dans d'autres pays à disposer d'Accords-cadres internationaux (ACI) s'engageant au respect des droits des travailleurs·ses et de la protection de l'environnement. Rendre obligatoire des Unités Economique et Sociale (UES) unifiées pour les réseaux de franchises et les coopératives de commerçants avec la capacité de négocier des accords collectifs protégeant la rémunération et les conditions de travail.

6. **Soutenir les créateur·trices d'entreprise.** Suspendre le paiement des cotisations patronales à l'URSSAF sur les premiers salariés des entreprises nouvellement créées tant qu'elles ne réalisent pas un seuil minimal de chiffre d'affaires, dans la limite des deux premières années d'activité. Simplifier les demandes et le design des sites internet (Urssaf, Impôts…). Faciliter la reprise d'entreprises par des salariés ou des nouveaux entrepreneurs avec des avantages fiscaux pour le faire sous forme coopérative (Scop ou Scic).

7. **Garantir l'engagement réel des entreprises en conditionnant les aides publiques à des critères environnementaux et sociaux** ambitieux dépendant du secteur et de la taille de l'entreprise afin de mieux aider les TPE, PME et ETI. Assurer un suivi rigoureux des obligations de reporting écologique comme les plans de transition climatique. Adopter des sanctions proportionnelles au chiffre d'affaires pour garantir le respect des engagements environnementaux et sociaux. Exiger le remboursement des aides en cas de non-respect des contreparties.

8. **[EUROPE] Garantir le maintien et l'application des directives sur la transparence, le reporting extra-financier des entreprises et le devoir de vigilance des grandes entreprises.** S'opposer à la dérégulation en cours au niveau européen, contenue dans les dispositifs dits « Omnibus ». Renforcer le cadre européen de durabilité (CSRD, SFDR, taxonomie…). Maintenir un haut niveau d'exigence dans la transposition (devoir de vigilance, protection des lanceurs d'alerte, RSE…).

16 Changer les règles du marché

Livré à lui-même, le marché capitaliste organise la production et les échanges en fonction du profit à court terme, au mépris des limites planétaires et des droits fondamentaux. La « main invisible du marché libéral » a des conséquences négatives incontrôlées sur l'exploitation des ressources de la nature et du travail humain. Il faut commencer par planifier les grands objectifs de la politique économique en fonction d'indicateurs alternatifs au PIB comme l'espérance de vie en bonne santé ou la préservation de la biodiversité. Une partie de ces objectifs sera atteinte par des services publics et d'autres par un marché régulé. Il faut subordonner les règles du marché concurrentiel aux limites planétaires et aux droits sociaux. Les règles actuelles de la concurrence et du commerce international favorisent encore trop souvent les stratégies de court terme, les délocalisations, la rente financière et la surexploitation des ressources naturelles. Elles pénalisent les entreprises qui investissent dans la qualité de l'emploi, la sobriété matérielle et la durabilité. Dans le même temps, l'investissement privé reste insuffisamment orienté vers les activités créatrices de valeur sociale et écologique. En imposant des normes environnementales contraignantes, en protégeant les biens communs et en encadrant l'activité économique, nous pouvons orienter l'activité économique vers la satisfaction des besoins essentiels plutôt que vers l'accumulation sans limites des profits.

16. Changer les règles du marché

1. **Encadrer les prix d'un panier de biens essentiels empêchant une logique spéculative** en matière de logement, d'énergie, d'eau potable, de transport, d'alimentation de qualité et de biens culturels. Envisager différentes alternatives afin de concilier la préservation des entreprises françaises et européennes et la protection des conditions de vie de la population (prix unique, encadrement des marges, limitation des augmentations…). Préserver la régulation du prix du livre et généraliser le prix unique au cinéma. Contrôler les augmentations des prix de l'immobilier via l'encadrement des loyers. Envisager le blocage des prix sur certains produits alimentaires qui souffriraient d'une inflation anormale. Renforcer la mise en œuvre et l'efficacité du Bouclier Qualité Prix (BQP) dans les territoires dits d'Outre-mer.

2. **Définir la politique économique en fonction d'indicateurs de prospérité écologique :** l'espérance de vie en bonne santé, émission carbone, empreinte matière, préservation de la biodiversité, évolution des inégalités sociales et économiques, taux de chômage… Améliorer l'évaluation préalable des impacts sociaux, sanitaires et environnementaux des projets de loi – en particulier des projets de loi de finance – en rattachant le Haut commissariat au Plan directement au Parlement et en organisant des débats spécifiques comme le permet la loi Sas. Conserver le suivi de l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) comme outil technique de prévision budgétaire et non comme un objectif.

3. **Lutter contre les pratiques déloyales dans le commerce.** Mettre fin au dumping fiscal et environnemental de l'e-commerce (exonération des droits de douanes pour les colis, sous-déclaration de la valeur des marchandises, contournement de la TVA, explosion des coûts logistiques…) par un système d'amende et une responsabilisation des plateformes. Rétablir les 1000 postes d'agents supprimés dans les 15 dernières années à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et les postes dans les douanes.

4. **[EUROPE] Faire de la commande publique un levier d'une redirection écologique.** Adopter un « buy green and european act » pour privilégier entre 50 et 80 % de produits européens dans les marchés publics en fonction des filières. Intégrer des conditionnalités environnementales strictes dont les émissions carbone et le cycle de vie des produits. Créer un effet levier sur les débouchés en rendant obligatoire un pourcentage de produits industriels verts dans les industries secondaires (automobile, agroalimentaire…). Réformer le régime des aides d'État pour favoriser les projets à l'échelle européenne sur les projets nationaux et internationaux.

16. Changer les règles du marché

5. **[EUROPE] Concrétiser la stratégie européenne de souveraineté sur les matières premières critiques** en transposant le règlement européen adopté en 2024 en directives et lois nationales. Adopter une stratégie fondée sur la sobriété métallique afin de prioriser les besoins essentiels et secondaires. En particulier, prioriser les usages essentiels liés à la transition écologique sur les usages de luxe (SUV, jets…). Anticiper précisément les besoins d'extraction prioritaires sur le territoire européen. Conditionner l'extraction et un approvisionnement en terres rares, en sable, cuivre, sel, fer ou lithium à leur collecte et revalorisation. Rendre obligatoire un taux minimum de matière recyclée dans les batteries.

6. **[EUROPE] Supprimer les contraintes austéritaires du Pacte de stabilité et de croissance** pour concilier les soutenabilités économiques et climatiques. Exclure immédiatement les investissements liés à la transition écologique (énergies renouvelables, rénovation énergétique, transports collectifs et mobilités actives…) du calcul du déficit autorisé. Supprimer les « clauses de sauvegarde » et les indicateurs rigides et arbitraires du Traité de Maastricht. Renégocier un Pacte durable sur les finances publiques intégrant les principes de justice fiscale, d'un haut niveau de protection sociale et de financement des services publiques de qualité. Créer un fonds européen pour le climat dont les versements seraient conditionnés au respect de la trajectoire des Accords de Paris.

7. **[EUROPE] Intégrer l'urgence écologique dans les traités d'investissement et de commerce.** Organiser un retrait coordonné des traités d'investissement qui protègent les investissements fossiles. Négocier des accords pour neutraliser les clauses de survie notamment pour la sortie du Traité sur la charte de l'énergie. Ne pas ratifier les accords européens en attente qui affectent le climat et la biodiversité notamment les traités avec le Canada (CETA) le Vietnam, Singapour, le Chili, le Mexique, le Mercosur, l'Indonésie et le Japon. Dans les futurs traités, introduire des clauses miroirs sur le climat et les droits humains, des clauses d'exclusion explicite des investissements fossiles (carve-out) et prévoir des sanctions en cas de non-respect de ces exigences. Introduire des mécanismes publics de règlement des différends via une Cour multilatérale des investissement et refuser les tribunaux d'arbitrage pouvant contester des mesures réglementaires de désinvestissement ou d'interdiction de nouveaux projets d'exploitation de ressources fossiles.

17 Refonder le pacte fiscal

Les deux quinquennats d'Emmanuel Macron ont plombé les finances publiques. Sous couvert d'une politique pro-business, ses gouvernements successifs ont adopté une politique de redistribution à l'envers, coupé dans les services publics et écrasé les classes moyennes pour diminuer par dizaine de milliards les impôts des plus riches et des grandes entreprises. Cette politique a mené à un une impasse économique et une augmentation des inégalités fiscales avec des foyers riches qui paient proportionnellement moins d'impôt que les foyers modestes. A cause de ces cadeaux fiscaux, la dette publique a augmenté de 20 points de PIB. Le déficit public a explosé sans crise externe entre 2023 et 2025. La charge de cette dette peut devenir incontrôlable, et mettre la France à la merci des marchés financiers. Cette politique nous rend aussi vulnérable face aux chocs écologiques et géopolitiques. Les investissements d'avenir (sobriété, recherche, infrastructures vertes, services publics) n'ont pas été faits ce qui hypothèque la tenue de nos engagements pour atteindre la neutralité carbone en 2050 mais aussi notre propre prospérité économique. C'est pourquoi nous proposons une stratégie alternative visant une croissance des recettes fiscales permettant de financer un haut niveau de services publics et les investissements nécessaires à la transition écologique. Cela suppose un découplage entre l'évolution du Produit Intérieur Brut et son empreinte carbone et matière. Cela suppose de refonder le pacte fiscal entre les plus riches et les plus pauvres, entre les petites et les grandes entreprises, entre les acteurs fossiles et les acteurs de la transition. Cela suppose de respecter le principe de la responsabilité commune mais différenciée afin que les classes populaires et les classes moyennes ne fassent pas les frais de la transition.

17. Refonder le pacte fiscal

1. **Rétablir la fiscalité sur la grande fortune.** Mettre en place une taxe Zucman de 2 % au-delà de 100 millions d'euros de patrimoine. Étendre les conditions de l'exit tax afin de maintenir une contribution fiscale des émigrés fiscaux établissant leur domicile fiscal hors de France. Rétablir l'Impôt sur la Fortune (ISF) en lui ajoutant une composante climatique pour orienter le patrimoine vers des actifs verts.

2. **Simplifier et rendre progressif la fiscalité sur l'héritage.** Mettre en place un barème de taxation progressif unique en ajoutant deux tranches pour les ménages faisant partie du 1 % le plus riche au-delà de 4 millions d'euros et le 0,1 % le plus riche au-delà de 13 millions d'euros. Supprimer l'abattement spécifique aux assurances-vies et la niche Copé sur la plus-value de cession des filiales. Plafonner l'abattement Dutreil à 50 % au-delà de 50 millions d'euros et en réformer l'assiette et la durée de conservation des titres.

3. **Augmenter la fiscalité sur les grandes entreprises.** Adopter un impôt minimal sur les bénéfices des sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse un milliard d'euros à proportion de l'activité réalisée en France. Moduler le taux d'imposition selon l'affectation des bénéfices afin d'encourager le réinvestissement productif de long terme et de dissuader le rachat d'actions. Renforcer les obligations déclaratives des multinationales en particulier l'activité et les bénéfices pays par pays en particulier pour les holdings. Relever la taxe sur les services numériques (TSN) de 3 à 5 % et abaisser le seuil d'assujettissement à 5 milliards de chiffre d'affaire pour intégrer les plateformes de e-commerce et l'étendre aux entreprises qui gèrent des data centers. Réformer la surtaxe sur l'IS afin d'éviter l'optimisation fiscale.

4. **Adopter un « pacte fiscal vert » 2027-2032** : une loi de programmation des finances publiques permettant de concilier la transition écologique, nos engagements européens – y compris sur les dépenses militaires – et l'amélioration des services publics. Renégocier la trajectoire de diminution des déficits publics dans le cadre du Semestre européen afin de proposer une trajectoire budgétaire qui préserve l'emploi. Envisager des recettes complémentaires pour compenser la diminution à terme des recettes issues de la consommation fossile. Créer des bons spéciaux permettant de mobiliser l'épargne française pour des emprunts publics avec des ressources fléchées.

5. **Adopter une fiscalité environnementale cohérente.** Créer un nouveau fonds d'investissement « France Verte 2040 ». Adopter une taxe exceptionnelle sur les superprofits de l'industrie pétrogazière et du commerce maritime. Diminuer les niches fiscales fossiles en transformant les taux réduits sur les produits fossiles en aides forfaitaires (biocarburants, kérosène sur les vols intérieurs…). Étendre la taxe incitative relative à l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les transports (TIRUERT) au transport maritime et aux carburants synthétiques. Déclencher le malus poids à 1300kg pour les véhicules thermiques et

17. Refonder le pacte fiscal

1600kg pour les véhicules électriques (hors familles nombreuses). Subordonner les aides aux entreprises de plus de 250 salarié·es au respect de plans de transition. Créer une taxe sur les bouteilles en plastique.

6. **Adopter une TVA verte** différenciée selon l'impact environnemental et sanitaire des produits. Diminuer les taux des biens de première nécessité et des produits respectant l'environnement (produits biologiques, réparation de l'électroménager, des cycles, des chaussures, des vêtements, transports publics… Augmenter les taux de TVA des produits de luxe ou nocifs pour la santé et l'environnement : produits ultra-transformés, restauration à emporter, hôtellerie de luxe, vols domestiques, rénovation non énergétique…

7. **Mieux maîtriser les dépenses publiques inutiles et fossiles.** Diminuer et conditionner les subventions à l'enseignement privé. Recentrer et verdir le Crédit Impôt Recherche sur les PME et ETI. Mutualiser les achats publics. Supprimer les niches fiscales défavorables au climat. Réformer les barèmes kilométriques et le régime fiscal des voitures de fonction. Supprimer l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités. Revoir les modalités coûteuses et inutiles de la politique d'immigration (OQTF non exécutées, centres de rétention).

8. **Renforcer les moyens de lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et les paradis fiscaux** qui mine le consentement à l'impôt. Soutenir le processus de négociation engagé aux Nations unies pour une Convention-cadre sur la coopération fiscale internationale en défendant un taux minimum d'imposition de 25 % sans dérogations pour les multinationales. Augmenter les capacités d'enquête, de contrôle et de coopération internationale de l'administration fiscale. Généraliser la transparence sur les bénéficiaires effectifs. Supprimer les scores de risque qui ciblent les personnes pauvres. Engager un réexamen systématique des 125 conventions fiscales bilatérales afin d'identifier celles qui limitent abusivement les droits d'imposition des pays partenaires afin de contribuer à une véritable justice fiscale internationale. Supprimer les clauses visant à exempter d'impôts les investissements fossiles ou extractivistes (en particulier minier).

9. **Équilibrer le budget de la Sécurité Sociale.** Supprimer le déficit de l'assurance-maladie sans pénaliser ni les soignant·es ni les malades en rendant progressive la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et en l'augmentant d'un point pour assurer l'équilibre à moyen terme de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Développer la prévention en santé notamment en augmentant les taxes sur l'alcool, le tabac, le sucre et les produits transformés. Sous-indexer les plus hautes retraites. Renégocier le prix des médicaments les plus coûteux en particulier les anticancéreux dont le coût pourrait exploser dans les prochaines années. Affecter une partie des droits de succession à la branche autonomie pour la financer.

10. **Rationaliser les exonérations de cotisations sociales.** Nominaliser et désindexer leur montant. Supprimer les exonérations de cotisations inutiles car supérieures à 1,6 smic ou concernant les heures supplémentaires. Conditionner les cotisations restantes à une augmentation de salaires pour celles et ceux gagnant moins de 2000€ dans les deux

ans suivant l'embauche et aux branches qui revalorisent leurs grilles de rémunération.

11. **Taxer plus fortement le capital que le travail.** Augmenter la taxe sur les transactions financières à 0,7 %. Étendre son assiette à un plus grand nombre d'instruments spéculatifs. Abaisser le seuil de capitalisation. Élargir la coopération européenne pour éviter la concurrence entre places financières. Développer les outils de contrôle des flux financiers transfrontaliers. Augmenter le taux de CSG sur les revenus du capital de 3 points avec le maintien des exonérations pour les livrets A et Développement Durable. Augmenter la flat tax (Prélèvement Forfaitaire Unique) de 3 points. Mettre en place un registre européen des actifs financiers. Taxer progressivement les plus-values en fonction de la durée de détention des titres de propriété.

12. **Réformer l'impôt sur le revenu pour préserver la qualité de vie des classes populaires et des classes moyennes.** Diminuer l'impôt sur le revenu pour les plus tranches les plus basses. Créer une nouvelle tranche à 60 % au-delà de 250 000€ annuels. Plafonner le montant total des niches fiscales par foyer. Défiscaliser les pensions alimentaires pour les personnes qui les reçoivent. Calculer la taxe foncière sur le patrimoine net d'emprunt (classes populaires et moyennes payent trop alors qu'endettés). Limiter l'ensemble des avantages fiscaux à deux logements par déclaration fiscale.

13. **Stabiliser le niveau de la dette publique.** Assurer une trajectoire stable et prévisible en privilégiant une logique de justice fiscale qui améliore la progressivité de l'impôt. Désindexer les obligations françaises en réduisant la part des titres de dette indexés sur l'inflation (Inflation-Linked Bonds) qui fait supporter par l'État le risque inflationniste. Renforcer la part des créanciers nationaux et européens afin de limiter l'impact de logiques spéculatives de forces réactionnaires.

14. **Sécuriser les ressources fiscales des collectivités** par une loi organique garantissant la compensation financière intégrale des transferts de compétence, un mécanisme transparent et évolutif de répartition et d'évolution de la Dotation Globale de Financement (DGF) et un pouvoir de taux plus important. Organiser une conférence financière avec les collectivités pour définir une trajectoire budgétaire pluriannuelle. Supprimer le prélèvement sur ressources des collectivités territoriales dit « DILICO ». 1/ Faire évoluer les ressources des Départements en leur permettant de moduler les droits de mutations à titre onéreux (DMTO). Créer en concertation avec l'ADF un financement sécurisé comprenant une « dotation action sociale » fondée sur le nombre d'allocataires afin de sécuriser ces prestations. Nationaliser le versement du RSA mais maintenir l'accompagnement social au niveau des Départements. Créer un fonds de péréquation pour le financement de la protection de l'enfance. 2/ Transformer le financement des régions sur la base d'une fraction de la TVA et de l'impôt sur les sociétés en rapport avec les compétences des régions. 3/ Rétablir la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pour un financement autonome des collectivités locales. 4/ Augmenter le pouvoir de taux de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) [cf également nos propositions sur la politique fiscale en matière foncière 10-5].

18 Mettre la finance au service de l'économie réelle

Le système bancaire et financier est devenu l'un des principaux lieux de pouvoir de nos sociétés. Son fonctionnement est inconnu pour les citoyen·nes mais décide en réalité chaque jour de ce qui mérite d'être produit, transporté, consommé ou stocké. Derrière la soi-disant « neutralité des marchés », on trouve des choix politiques qui décident de l'avenir des territoires, des industries et de l'habitabilité de la planète. Or la finance contemporaine reste largement déterminée par la rentabilité immédiate et la concentration maximale des richesses sans considération pour le climat et le vivant. Il est temps de demander des comptes à la finance. Il faut orienter les capitaux vers les investissements verts, locaux et sobres en ressources. Une régulation – voire une refondation – du secteur bancaire et financier est nécessaire pour prévenir de nouvelles crises et financer une économie réelle, durable et utile à la société. L'enjeu est de reconstruire une capacité collective à orienter le crédit, l'épargne et l'investissement vers la sécurité sociale, la sobriété énergétique, la relocalisation productive, la résilience des territoires et les biens communs. La finance ne doit plus échapper au débat démocratique.

18. Mettre la finance au service de l'économie réelle

1. **Contraindre les acteurs financiers et bancaires à respecter les Accords de Paris.** **Rendre obligatoire la publication de plans de transition alignés avec les Accords de Paris et visant la réduction de 50 % la part des actifs fossiles dans les portefeuilles d'investissement d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2040 (banques, fonds de placements, capital risque). Appliquer le devoir de vigilance et le droit commun de la responsabilité pour engager la responsabilité des banques commerciales et des agences de crédit export si des projets fossiles incompatibles avec les objectifs climatiques sont accordés.**

2. **Réformer le secteur bancaire et financier.** Séparer les banques de dépôt et les activités spéculatives des banques cotées pour prévenir les crises systémiques et in fine le renflouement par l'Etat. Interdire aux banques qui détiennent l'épargne des ménages de pratiquer des activités spéculatives risquées (trading pour compte propre, produits dérivés complexes). Poursuivre la dissociation juridique et capitalistique des banques de détail des activités de marché dans les banques cotées. Exiger pour les sociétés d'investissement et de marché un ratio de fonds propres significativement plus élevé. Rendre transparent le contenu des titres financiers (homogénéité des produits). Encadrer strictement la titrisation. Réglementer l'usure et interdire les Ocabsa (obligations convertibles en actions). Engager un nouveau cycle de négociation « Bâle V » intégrant les risques systémiques liés au réchauffement climatique et pénalisant les distorsions de concurrence des pays comme les Etats-Unis qui ont avantagé leurs acteurs financiers par des modifications réglementaires.

3. **Adopter un Community Reinvestment act** français puis européen pour imposer aux banques physiques et numériques de réinvestir une partie de l'épargne collectée sur une région donnée dans l'économie réelle de cette région. Missionner les régulateurs (Banque de France, Autorité des Marchés Financiers…) pour évaluer et noter l'investissement réel des établissements dans le financement des ménages et des entreprises. Intégrer cette évaluation des décisions de supervision lors des fusions, acquisitions ou extensions d'activité.

4. **Orienter le pôle public bancaire (Caisse des dépôts, BPI…) vers la transition sociale et écologique** Prioriser les projets d'investissements locaux dans les énergies renouvelables et les entreprises responsables (ESS, entreprises à impact…). Créer un fonds pour soutenir les salarié·es cherchant à reprendre leurs entreprises. Réformer le cadre de gestion des risques plus contraignants pour les banques publiques que pour les banques privées alors qu'elles sont garanties par la puissance publique.

18. Mettre la finance au service de l'économie réelle

5. **[EUROPE] Soutenir la mise en œuvre de l'euro numérique** pour préserver la souveraineté européenne et protéger la vie privée. Exclure les partenariats avec des opérateurs financiers et technologiques extra-européens. Conserver l'émission et l'utilisation de l'argent liquide qui est une solution technique robuste et préservant la vie privée. Encourager le développement d'initiatives bancaires souveraines à l'échelle européenne sur le modèle du réseau CB en France ou Wero/ EuroPA en Europe pour ne pas dépendre des systèmes américains Visa et Mastercard.

6. **[EUROPE] Rendre la Banque Centrale Européenne plus verte et plus démocratique.** Accorder le droit aux parlementaires des Etats-membres d'auditionner des membres du bureau de la BCE. Créer un organisme consultatif prévoyant la représentation des syndicats et du patronat à Francfort. Promouvoir l'intégration systématique des enjeux climatiques et environnementaux dans le cadre d'analyse et la mise en œuvre de la politique monétaire. Pénaliser les « actifs bruns » en excluant notamment les projets fossiles des garanties d'emprunt. Appliquer le risque climatique dans l'ensemble du collatéral placé par les banques commerciales auprès de la BCE.

7. **[EUROPE] Unifier le marchés des capitaux (UMC) pour renforcer l'intégration des économies européennes.** Préserver les acteurs bancaires et financiers de petite taille afin de ne pas privilégier les plus gros acteurs et de créer des rentes. Transférer davantage de pouvoir de régulation à l'Autorité européenne des marchés financiers et adopter un nouveau règlement (dont l'alignement des régimes de l'insolvabilité).

8. **[EUROPE].** **Encadrer les géants de la fintech et des cryptomonnaies.** Soumettre les plateformes financières numériques privées et les émetteurs de cryptoactifs aux mêmes obligations prudentielles que les banques : transparence, fonds propres, protection des consommateurs. Renforcer la régulation des crypto-monnaies pour lutter contre le blanchiment d'argent (LCB-FT) en attribuant à l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) l'exclusivité de la délivrance des licences pour les cryptomonnaies. Obliger les émetteurs de stablecoins ou d'autres monnaies à détenir la majorité des actifs sous-jacents en dépôt auprès de la BCE et/ou en actifs liquides de haute qualité et limiter les avoirs à 20 000€.

19 Prioriser l'économie circulaire

Nos modèles de production et de consommation reposent encore sur une surexploitation des ressources : trop d'énergie fossile, trop de minerais, de sable, d'eau, de terres arables. Ce modèle n'est pas durable – il fragilise notre autonomie, dégrade les écosystèmes et la santé – en Europe et dans les pays les plus pauvres. Nous hypothéquons les ressources des générations futures. La réponse doit être politique et économique. L'empreinte matière française se situe à un niveau stable depuis dix ans avec 13,5 tonnes par habitant. Les ambitions de la loi Anti-gaspillage économie circulaire (Agec) n'ont pas été portées politiquement. Le recyclage concentre l'essentiel des efforts au détriment des leviers agissant à l'amont comme l'écoconception, la sobriété, le réemploi et l'allongement de la durée de vie. Nous devons faire évoluer nos modes de production et de consommation vers une économie circulaire. La fabrication d'un produit électrique ou électronique est responsable de 78 % de son empreinte carbone. 39 % des aspirateurs, 48 % des télévisions et 71 % des smartphones sont renouvelés alors qu'ils sont encore fonctionnels. Nous devons réorienter la production, l'investissement et l'innovation pour réduire la dépendance aux ressources non renouvelables et limiter le gaspillage. Mettre fin à ce système de surproduction de déchets et de pollutions massives est une responsabilité collective : celle de bâtir un modèle sobre, soutenable et juste où l'on produit moins mais mieux. La circularité est une composante majeure de notre souveraineté.

19. Prioriser l'économie circulaire

1. **Réglementer l'écoconception pour allonger la durée des objets** et permettre des usages successifs. Rendre les objets du quotidien (machine à laver, téléphone, voitures…) démontables, réparables. Définir un stock et une durée minimale de disponibilité des pièces détachées. Rendre obligatoire un taux minimal de matières premières recyclées et recyclables. Standardiser la documentation et l'information technique permettant la réparabilité. Expérimenter la publication d'un « coût total de possession » par produit ajoutant la consommation et les réparations au prix d'achat. Créer une fiscalité incitative sur le cycle de vie des objets. Augmenter le montant du bonus réparation. Rendre gratuite la labellisation pour les réparateurs. Etendre les indices de durabilité à d'autres objets que les téléviseurs et les lave-linges et en faire une condition de mise sur le marché en imposant une note minimale. Rendre obligatoire la réparabilité des batteries de véhicules électriques et la disponibilité de pièces détachées pendant 20 ans.

2. **Rendre obligatoire l'écoconception de service numérique** pour réduire l'impact environnemental d'un service tout au long de son cycle de vie. Renforcer les exigences du Référentiel Général de l'Ecoconception de Services Numériques (RGESN). Interdire l'obsolescence logicielle programmée. Imposer une durée minimale de mise à disposition du système d'exploitation, des pilotes de périphérique, des mises à jour après la fin de la commercialisation (10 ans pour les téléphones et tablettes ; 15 ans pour les ordinateurs ; 20 ans pour les véhicules). Rendre obligatoire la dissociation entre les mises à jour logicielles collectives (préservation de la sécurité) des mises à jour évolutives afin de pouvoir les refuser si elles diminuent les performances de l'appareil. Élargir le droit d'agir des associations environnementales aux infractions d'obsolescence programmée.

3. **Développer un numérique low tech et sobre en énergie.** Investir dans la recherche-développement sur les low tech. Soutenir les entreprises et les associations de réemploi et de mutualisation d'équipement. Interdire effectivement la sérialisation (part-pairing) consistant à assurer le monopole de la réparation aux producteurs sous prétexte de propriété intellectuelle et étendre la durée de la garantie à 10 ans. Généraliser le Passeport Numérique des Produits documentant leur durabilité et leur réparabilité.

4. **Préserver les gisements réemployables.** Intégrer systématiquement une phase de pré-tri « réemploi » dans les déchetteries afin d'identifier, d'orienter et de préserver les produits et composants réemployables. Créer un cadastre des gisements issus des entreprises, administrations et des chantiers permettant de partager l'accès. Garantir un accès équitable aux gisements pour éviter la captation par des acteurs dominants et

préserver l'accès aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire. Contribuer à la viabilité économique du recyclage en France ou dans un renforcement de la coopération européenne (par exemple pour le raffinage du cuivre).

5. **Encadrer strictement la publicité.** Transférer les missions de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) composés de représentants d'entreprises à l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (ARCOM) en renforçant le pouvoir de sanction en cas d'infraction (envisager en particulier un contrôle a priori des publicités en cas d'infraction sur une durée donnée). Intégrer une mention obligatoire incitant à la sobriété et au réemploi sur les produits neufs. Généraliser l'information environnementale utile et vérifiable des consommateurs Interdire la publicité toxique pour les produits fossiles (aviation, voitures thermiques...) ou malsains (aliments ultra-transformés, alcool...). Interdire les écrans publicitaires numériques. Appliquer l'encadrement de la publicité aux influenceurs, aux placements de produits et aux contenus sponsorisés sur les réseaux sociaux. Intégrer dans la future directive Digital Fairness Act l'encadrement de la publicité ciblée en ligne. Interdire les pratiques incitant à la surconsommation (prix barrés, gaming publicitaire...).

6. **Réduire la part des ordures ménagères et améliorer le traitement des déchets.** Généraliser et améliorer la qualité du tri à la source pour les déchets alimentaires pour diminuer la part à traiter. Rendre obligatoire les consignes pour réemploi pour les contenants en aluminium et les bouteilles en verre. Limiter l'incinération et l'enfouissement des déchets par une fermeture progressive des installations. Dans ce délai de transition, améliorer les taux de captage du méthane dans les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

7. **Promouvoir les métiers de l'économie circulaire** pour faire face à la pénurie de réparateurs et de technicien·nes qualifié·es. Lancer une campagne de communication nationale pour promouvoir l'importance des métiers de la réparation (financée par les éco-organismes). Créer un fonds pour prendre en charge des formations qualifiantes et certifiantes dans chaque région. Intégrer les enjeux et les compétences liées à la circularité dans les formations existantes (CAP, BEP, BTS, écoles d'ingénieurs, de design..).

8. **Réformer le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)** qui crée un conflit d'intérêt entre un modèle économique fondé sur le renouvellement des produits et l'objectif de réemploi et de réparation. Donner un avis conforme aux parties prenantes (producteurs, réemployeurs, recycleurs, consommateurs, associations environnementales) dans la définition des objectifs, les écomodulations et les cahiers des charges de chaque filière et appliquer des sanctions automatiques par une autorité indépendante en cas de manquement Fixer d'avantages d'écomodulations dans la partie écoconception. Maintenir les éco-organismes dans leur rôle de collecte des éco-contributions. Confier à l'ADEME la gestion des fonds dédiés au réemploi et à la réparation. Exiger la mise en place de malus quand les indices de réparabilité ou de durabilité ne sont pas respectés.

19. Prioriser l'économie circulaire

9. **Appliquer de manière stricte la loi contre la fast fashion.** Définir le seuil de nouvelles références à 5000 nouveaux modèles annuels. Refuser la distinction entre fast fashion et ultra fast fashion. Vérifier l'interdiction de la publicité et la promotion des entreprises concernées. Adopter un malus progressif en fonction de l'impact environnemental. Sanctionner les contournements éventuels de la loi.

10. **[EUROPE] Intégrer la standardisation dans l'écoconception européenne.** Adopter une ambition haute de standardisation dans le règlement ESPR (Ecodesign for sustainable products regulation). Établir des référentiels européens de process du réemploi. Intégrer les objectifs de réemploi et de réparabilité dans toute révision de directive européenne et marché public européen. Publier un tableau de bord européen permettant de comparer les empreintes matières et les taux de réemploi/réparation par filière et par pays. Corriger les asymétries de concurrences qui favorisent des produits neufs à bas coût en instaurant une préférence européenne sur le réemploi et un alignement de la fiscalité sur la durée d'usage. Faire évoluer la directive-cadre Déchets en directive-cadre Ressources pour répondre au problème le plus en amont possible.

20 Planifier une nouvelle industrialisation

Les crises récentes – pandémie, invasion de l'Ukraine, tensions sino-américaines, guerre en Iran – ont révélé la fragilité de l'Europe face à ses dépendances industrielles. Après avoir atteint un point bas en 2016, un timide rebond a permis de relancer temporairement l'emploi industriel à nouveau en chute libre. La production industrielle est en danger face au dumping des Etats-Unis et de la Chine qui subventionnent leurs entreprises via le foncier ou l'énergie. L'État doit planifier la transformation des filières stratégiques – acier, automobile, chimie, énergie, pharmacie, armement, semi-conducteurs – pour garantir notre souveraineté économique et technologique, éviter une nouvelle vague de délocalisations et assurer la bifurcation écologique de notre industrie. Nous devons choisir la voie d'une nouvelle industrialisation circulaire, européenne, décarbonée et lutter contre la surconsommation des ressources planétaires. La relocalisation des chaînes de valeurs protégera les emplois et les conditions de travail et nous permettra de maîtriser notre impact écologique alors que le secteur industriel représente 17 % des émissions nationales. L'écologie n'est pas opposée à l'industrie mais à la pollution et à l'énergie fossile. Il est temps de bâtir une autonomie stratégique fondée sur les besoins essentiels et la protection de notre environnement.

20. Planifier une nouvelle industrialisation

1. Créer un fonds souverain assis sur un « livret industrie » rémunéré au même taux garanti que le livret A et ciblé vers des entreprises françaises produisant la majeure partie de leur valeur ajoutée en Europe et se dotant d'un horizon d'investissement long. Conditionner ses investissements au respect de critères de performance environnementale et sociale.

2. Organiser un Grenelle de l'industrie en vue d'une loi d'orientation et de programmation industrielle visant une nouvelle industrialisation des filières dans le respect des limites planétaires. Planifier la transformation industrielle en concertation avec les territoires pour garantir un redéploiement équilibré et efficace des activités de production et de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) à la hauteur des besoins. Donner les moyens aux régions de soutenir le développement de tissus industriels et de filières par des infrastructures adaptées et la simplification administrative.

3. Protéger les entreprises industrielles stratégiques d'intérêt national Soutenir leur implantation en France et leurs investissements pour verdir leur production et éviter des délocalisations des émissions. En cas de nécessité, passer sous gestion publique exceptionnelle. Renforcer les outils juridiques comme le décret Montebourg permettant d'intervenir dans la reprise des entreprises. Instituter un droit de préemption sur les machines outils et les autres actifs nécessaires à l'activité en cas de fermeture d'usine permettant aux collecrtivités territoriales de relancer l'activité avec la participation des salarié.es

4. Développer la sobriété compétitive des productions industrielles. Diminuer l'impact environnemental des modes de production en soutenant les procédés d'électrification (pompes à chaleur, chaudières industrielles, compression mécanique de vapeur…) via les Certificats d'Economie d'Energie. Soutenir le développement des des low tech. Mutualiser et massifier certains investissements stratégiques bas carbone pour en diminuer le coût et obtenir des garanties publiques car l'amortissement se ferait à long terme en particulier pour le passage à l'hydrogène décarboné par électrolyse.

5. Soutenir l'électrification des procédés industriels. Conditionner les aides aux entreprises à des contrats de transition visant l'électrification de la production et une amélioration des conditions de travail des salarié·es. Simplifier et amplifier les aides pour les achats de fours électriques (métallurgie) et de pompes à chaleur, chaudières électriques industrielles et compresseurs mécaniques de vapeur (CMV). Prévoir des clauses de remboursement en cas de délocalisation. Garantir un prix de l'électricité compétitif pour la décarbonation des industries fortement exposée à la concurrence internationale en établissant un « contrat pour différence » (CPD). Favoriser le déploiement de l'hydrogène bas carbone lorsque pertinent.

20. Planifier une nouvelle industrialisation

6. **Moderniser le droit minier** pour améliorer et relocaliser les chaînes d'approvisionnement en France et en Europe. Supprimer les dérogations à la sortie des énergies fossiles (gaz de mines et substances connexes). Sur la base des référentiels internationaux, créer une labellisation nationale – puis européenne – en faveur des projets miniers durables en prenant en compte le dialogue avec les populations locales, les rejets polluants, la gestion de l'eau, des déchets, la restauration des sites et la transparence des contrats. Renforcer la fiscalisation de l'exploitation minière au bénéfice des populations des pays miniers dans la lignée de la Déclaration de Séville.

7. **[EUROPE] Étendre les protections réglementaires et douanières dans les industries stratégiques** comme les semi-conducteurs, les médicaments, les technologies de pointe, les batteries et les voitures électriques, les panneaux solaires, l'éolien, la réparation, l'industrie textile, de la chimie, la production des matériaux (acier bas-carbone, papier) et le raffinage des minerais… Conditionner les investissements de plus de 100 millions d'euros en Europe à des transferts de technologie, la création de coentreprises européennes, des quotas d'embauche d'européens, l'investissement en recherche développement et un plan de décarbonation.

8. **[EUROPE] Améliorer le protectionnisme écologique et social aux frontières de l'Europe.** Adopter des clauses de sauvegarde pour accélérer le développement d'une industrie décarbonée face à la redirection des flux commerciaux chinois vers l'Union européenne (sur le modèle des mesures pour l'acier). Envisager l'hypothèse de dévaluer l'euro vis-à-vis de la monnaie chinoise (le renminbi). Étendre le périmètre et accélérer la mise en œuvre du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). Dénoncer puis renégocier l'accord du 27 juillet 2025 entre les Etats-Unis et l'UE sur les droits de douane afin d'imposer une réciprocité douanière.

21 Protéger nos techno-diversités numériques

Le numérique n'est pas seulement un secteur économique, c'est un espace de pouvoir qui influence nos manières d'agir, de produire, de nous informer et de décider. Les choix technologiques sont toujours des choix politiques. Le numérique doit-il optimiser la performance économique au profit des grandes entreprises de la Tech et au détriment des libertés collectives, du temps d'apprentissage, du respect de l'environnement ? L'Europe et la France doivent défendre une autre ambition plus respectueuse des droits humains face à des multinationales prédatrices des ressources naturelles, de la valeur économique mais aussi des émotions, de l'attention, de l'art. L'intelligence artificielle illustre cette fuite en avant. Présentée comme une avancée technologique, elle met en cause les équilibres de l'État social, du respect des droits d'auteur, des libertés fondamentales et consomme une énergie gigantesque et un travail humain largement invisibilisé. Quelques entreprises investissent à corps perdu en tentant de gagner la course de vitesse en espérant constituer une rente et amortir des investissements démentiels, peu créateurs d'emploi et remettant en cause la nécessaire sobriété énergétique. Face à cette logique de concentration, les Écologistes défendent la technodiversité. Comme la biodiversité renforce la résilience du vivant, la diversité des outils, des acteurs,

21. Protéger nos techno-diversités numériques

des infrastructures et des modèles numériques est la condition de la robustesse de nos sociétés et de notre souveraineté démocratique. Plutôt que de reproduire les empires numériques étatsunien ou chinois, nous voulons construire une troisième voie fondée sur les logiciels libres, les communs numériques, les standards ouverts, l'interopérabilité, la décentralisation et un tissu d'acteurs diversifiés. La politique numérique doit remettre la technologie à sa juste place : un outil au service du bien commun, et non une fin en soi. [cf aussi les nombreuses propositions qui irriguent d'autres parties du programme comme un droit social numérique en 14-8, l'encadrement des cryptos en 18-8, le développement d'un numérique low tech et sobre en 19-2 et 19-3 l'éducation numérique en 23-7, la protection des droits d'auteurs en 26-12, l'accès de toutes et tous au numérique en 32-8, le droit à la mort numérique en 37-3, la création de pôles cybers au sein de la Justice en 51-3, l'amélioration du contrôle des médias en ligne en 55-4]

1. **Adopter une loi sur la protection des libertés numériques.** **Limiter le tri algorithmique des contenus aux plateformes privées et publiques qui ont un statut d'éditeur. Simplifier l'application du droit à la portabilité des données personnelles établi par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en particulier pour l'interopérabilité des réseaux sociaux. Élargir le champ des données personnelles interdites au partage, à la revente et au ciblage publicitaire basé sur la surveillance comportementale. Appliquer strictement l'interdiction de la reconnaissance faciale en temps réel, l'identification et l'inférence des émotions, la catégorisation des pensées politiques, religieuses, sexuelles, syndicales visant à préserver l'intimité psychologiques et les libertés fondamentales.**

21. Protéger nos techno-diversités numériques

2. **Protéger la démocratie face à certaines technologies** pouvant être utilisées à des fins de propagande. Étendre le statut d'éditeur à toutes les grandes plateformes pour les rendre responsables de l'ensemble du contenu qu'elles produisent. Faire respecter des critères de neutralité aux algorithmes de réseaux sociaux dépassant un million d'utilisateurs·trices en France. Désactiver les classements personnalisés durant les périodes électorales. Soutenir les applications et les technologies de communication libres, chiffrées, décentralisées et non extractives. Imposer un marquage visible de tous les contenus générés par Intelligence Artificielle (images, vidéos, sons, textes).

3. **Construire un écosystème numérique unifié, ergonomique et sécurisé** en particulier dans la relation aux usager·es. Simplifier les parcours des usager·ers. Supprimer toutes les doubles saisies. Garantir l'interopérabilité et assurer une expérience fluide du dépôt de la demande jusqu'à l'exécution de la décision pour le·a citoyen·ne et les agents. Pouvoir répondre par mail aux questions des administrations qui concernent des situations personnelles sans se rendre obligatoirement sur le site de l'administration concernée.

4. **Rendre accessibles les données publiques.** Promouvoir l'ouverture intégrale des données publiques dans des formats utilisables par tout·es et non commercialisables. Créer des comités d'éthique ayant accès aux algorithmes et intégrant une représentation des usager·es et des associations de défense des libertés. Promouvoir les licences creative commons.

5. **Généraliser l'usage des logiciels libres et open source** dans les administrations publiques en évaluant systématiquement les solutions libres dans les appels d'offre (open source first). Impliquer, former et renforcer les équipes pour accompagner les agents publics dans la maîtrise et l'adaptation de ces outils.

6. **Encadrer les outils numériques pour des objectifs sanitaires ou éducatifs.** Recommander l'interdiction des écrans aux enfants de moins de trois ans et interdire l'usage des écrans à l'école avant six ans. Encadrer l'utilisation pédagogique jusqu'au lycée. Former les élèves, les enseignant·es et les familles à la sobriété et aux risques des écrans et du numérique. Interdire la publicité à destination des enfants y compris les messages de promotions cachés véhiculés par les influenceurs. Réguler les plateformes numériques pour limiter leur addictivité.

7. **Développer un réseau d'infrastructures publiques décentralisées** pour développer l'autonomie, la résilience et la protection des données en cas de conflit. Appliquer l'hébergement des données sensibles sur des data centers situés en France détenus et gérés par des acteurs européens. Créer des clouds industriel permettant d'échanger des données sensibles en toute sécurité. Clarifier la propriété publique et le contrôle démocratique des programmes soutenus par l'initiative EuroHPC. Soutenir un réseau de câbles souverains. Maîtriser les services numériques nécessaires pour faire fonctionner ces infrastructures pour ne pas dissocier le matériel et le logiciel.

21. Protéger nos techno-diversités numériques

8. **Encadrer l'implantation des data centers**. Supprimer la possibilité de labelliser des data centers « projet d'intérêt national majeur » (PINM) les exonérant d'études d'impact. Planifier leur consommation électrique potentielle au niveau national et par territoire afin d'anticiper sur les conflits d'usages avec les autres secteurs en cours d'électrification (industrie, transport…). Identifier également les soins concernant l'utilisation de l'eau potable et l'artificialisation des sols. Définir des seuils maximums conditionnant les permis de construire. Rétablir les data centers et les infrastructures numériques dans le champ de compétence de la Commission Nationale du Débat Public. Développer la recherche sur le refroidissement, l'optimisation des consommations et l'allongement du cycle de vie des composants.

9. **[EUROPE] Porter un règlement pour développer l'éthique, la souveraineté et la sobriété numérique.** Contraindre les concepteurs de systèmes AI (dont LLM comme ChatGPT ou Gemini) à adopter une proportionnalité entre la complexité des requêtes et la taille des modèles utilisés afin de limiter la consommation énergétique nécessaire. Imposer une traçabilité des données d'entraînement et un étiquetage obligatoire des contenus générés par IA (images, vidéos, textes, services). S'assurer de la souveraineté des infrastructures numériques en refusant des équipements (semi-conducteurs, fibre, câbles sous-marins, cloud souverain) et des logiciels sur lesquels pourraient s'appliquer une loi extraterritoriale..Interdire l'activité de courtiers de données à l'échelle européenne.

10. **[EUROPE] Adopter une nouvelle législation sur l'intelligence artificielle** (IA Act II) pour intégrer un droit au retrait de l'IA dans les logiciels. Améliorer la régulation des systèmes à haut risque et des modèles de grande taille Quadrupler les moyens consacrés par la Commission européenne à l'application des règlements et directives européennes existantes pour contrôler et réguler les acteurs du numérique (DSA, DMA, AVMSD, RGPD). Soutenir l'adoption d'un CHIPS Act 2 permettant de financer et de soutenir la production de semi-conducteurs en Europe et développer une puce AI européenne.



PARTIE IV.

REDONNER VIE AUX SERVICES PUBLICS

L'ÉTAT doit devenir la maison commune des citoyen·nes. Nous voulons un État qui écoute avant de décider, qui agit avec les territoires plutôt que depuis les bureaux de la capitale, qui fasse de la transparence, de la participation et de la proximité ses principes fondateurs. Réformer l'État, c'est refuser la résignation bureaucratique comme la privatisation rampante. C'est lui redonner un souffle démocratique, une exigence de justice, et une responsabilité écologique et sociale. C'est faire de la puissance publique non pas un pouvoir au-dessus, mais un bien commun partagé. Mais le numérique ne peut pas être la solution à tous les problèmes. 16 millions de Français·es sont en difficulté car sans connexion ou n'utilisant jamais Internet. C'est pourquoi l'État doit garantir le maintien d'un accueil et d'un accompagnement humain – une solution juste et résiliente.

Quel est notre le chemin d'un pays avec un haut niveau de services publics ? D'abord la décentralisation afin que tous les territoires soient couverts de manière plus équilibrée et la démocratisation afin que l'on sorte d'une gestion bureaucratique des services publics (chapitre 22).
La population est directement concernée et peut participer à la définition des buts mais aussi à la réalisation des missions de service public. Il faut faire confiance au peuple plutôt que d'ériger des administrations sur un principe de séparation et de défiance.

Ensuite, la priorité absolue devrait être l'éducation.
L'école de la République est à l'agonie, minée par les inégalités et le manque de moyens, mise en tension par des objectifs démentiels (comme si l'école pouvait répondre à tous les problèmes) et une précarité organisée des locaux, des rémunérations et des personnels qui viennent en soutien.
Les Écologistes portent des propositions pour l'école (chapitre 23) et pour l'enseignement supérieur (chapitre 24) indissociable de la recherche (chapitre 25).

C’est également le cas de la culture maltraitée par des années de Gouvernement de droite (chapitre 26) et du sport (chapitre 27) qui font partie intégrante d’une société où l’individu n’est pas laissé à lui-même mais soutenu dans son éducation, son épanouissement et son émancipation.

D’autres services publics doivent être également défendus et même réinvestis comme c’est le cas de l’hôpital (chapitre 30), la police (chapitre 48) ou de la Justice (chapitre 49) qui sont en rapport avec d’autres dimensions de ce projet – respectivement la Sécurité Sociale Écologique et l’État de droit.

22 Décentraliser les services publics

Le fédéralisme et la reconnaissance de la diversité des territoires et de leurs populations sont un pilier de l'écologie politique, et une des spécificités des Écologistes dans un paysage politique traditionnellement jacobin. Il n'y aura pas de transition écologique sans les territoires. Les collectivités, en première ligne face aux conséquences du dérèglement climatique, doivent avoir les moyens d'agir. L'autonomie financière des collectivités est inscrite dans la Constitution. Elle correspond au ratio entre les recettes sur lesquelles les collectivités détiennent un pouvoir de taux et l'ensemble de leurs ressources. Mais cette autonomie sort maltraitée, voire anéantie par la présidence Macron. L'inflation et l'augmentation des charges, l'abandon de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la suppression de la taxe d'habitation ont progressivement détruit la maîtrise locale des ressources budgétaires. Il n'y a aujourd'hui quasiment plus de lien fiscal direct entre la majeure partie de la population et ses dirigeant·es locaux. Le consentement à l'impôt est en danger. Nous voulons doter les collectivités d'un cap et d'une visibilité afin de garantir leurs capacités d'investissement et de fonctionnement [cf propositions fiscales pour les collectivités en 17-14].

22. Décentraliser les services publics

1. **Garantir un accès effectif à des guichets physiques des administrations responsables de l'ouverture, la réalisation des droits** et la résolution de problèmes rencontrés par les usager·es sans condition de nationalité. Créer un droit opposable à la non-connexion administrative pour accomplir l'ensemble des démarches sans obligation d'usage du numérique. Toute demande doit pouvoir se faire avec un accompagnement en présentiel ou en ligne. Développer le design de politique publique intégrant des tests utilisateurs avec les personnes éloignées des services publics et les personnes en situation de handicap

2. **Abandonner la logique de mise en concurrence des territoires** Réformer l'organisation territoriale en se fondant sur le fédéralisme différencié pour permettre une reconnaissance des régions historiques et la création de régions choisies par leurs habitants. Faire évoluer le statut de certaines régions comme l'Alsace ou la Corse après un référendum local. Rééquilibrer le développement territorial en soutenant le développement des villes moyennes. Renforcer la territorialisation des services publics. Prioriser les aides économiques sur les petites et moyennes villes au détriment des métropoles. Dissoudre la métropole du Grand Paris pour attribuer ses compétences à la Région Ile-de-France et partager une partie de ses ressources avec les régions limitrophes. Mettre fin à la multiplication des appels d'offres et des appels à projet qui renforcent ceux les plus à même d'y répondre.

3. **Passer à une organisation démocratique des services publics** en sortant de la mise en concurrence avec le secteur privé, la gestion par les chiffres et la seule contrainte budgétaire. Arrêter le New Public Management et améliorer les pratiques managériales dans le secteur public en créant des espaces de dialogue professionnel et en organisant le débat sur leur autonomie et les moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions. Associer les usager·es et les citoyen·nes à la réalisation des services publics. En finir avec la dépendance aux cabinets de conseil. Adopter un plan de titularisation des agents publics embauchés sur des contrats de droit privé. Réduire au maximum la sous-traitance pour les missions d'entretien et de sécurité.

4. **Prioriser des outils open source et des IA souveraines** dans les services publics en vérifiant qu'elles amènent une amélioration réelle du service public et des conditions de travail pour les agents au regard d'une solution sans IA. Mettre en place un dialogue social technologique dans les administrations.

22. Décentraliser les services publics

5. **Refonder les services déconcentrés** par la priorisation des missions de soutien en recherche, en ingénierie et en conseil aux collectivités territoriales. L'Etat doit être leur premier partenaire pour faire face à la complexité juridique, économique et technologique (plutôt qu'un prescripteur verticalisé). Revenir sur le mouvement de recentralisation en cours. Les préfets doivent faire appliquer la loi plutôt que d'intervenir directement sur certains projets locaux ou d'infrastructures au détriment des maires. Réinvestir les sous-préfectures. Rattacher les Préfets au niveau du Premier Ministre plutôt que du Ministère de l'Intérieur. Restaurer un service public d'aménagement du territoire par la création d'une autorité rattachée au Premier Ministre.

6. **Définir un nouveau pacte entre Etat et collectivités territoriales** qui clarifie et élargisse les compétences des régions et des collectivités territoriales. Réformer la fiscalité locale afin de pouvoir financer de manière autonome de véritables politiques économiques, foncières, culturelles et écologiques. Améliorer la péréquation financière entre collectivités locales en l'appliquant notamment aux fractions de TVA transférées aux collectivités.

7. **Soutenir fiscalement les collectivités qui ont des politiques de préservation de leur environnement.** Transférer une part de la Contribution Climat Énergie vers les collectivités disposant d'un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) ambitieux. Revisiter la taxe sur les ordures ménagères notamment pour les professionnels afin d'élargir leur collecte et la rendre plus efficace. Augmenter le versement mobilité dont le montant est insuffisant au regard des besoins.

8. **Soutenir le droit d'expérimentation des collectivités pour une durée déterminée.** Les expérimentations doivent être évaluées scientifiquement afin de déterminer si elles peuvent atteindre leurs objectifs et être passées à l'échelle. Renforcer les Conseils de Développement en leur attribuant des moyens humains et matériels pour mobiliser la société civile dans sa diversité et soutenir des expérimentations.

9. **[EUROPE] Modifier le droit de la concurrence pour renforcer les services publics nationaux ou européens** au-delà des seuls Services d'Intérêt Généraux. Réformer le régime des aides d'Etat pour exempter les activités vertueuses sur le plan social et environnemental.

23 Viser la réussite de tous les élèves

L'école concentre tous les espoirs d'une société secouée par les inégalités sociales, le réchauffement climatique et les mutations technologiques. Cependant, le poids du diplôme dans la réussite sociale et professionnelle en France fait peser une pression grandissante sur les enfants dès le plus jeune âge. La course à la performance fragilise leur santé, leur bien-être et même leur réussite. Or, tous les enfants devraient avoir accès à une formation de qualité et aux meilleurs parcours scolaires. L'universalité d'une éducation d'excellence est encore une conquête à accomplir. Nous voulons renouveler l'ambition éducative pour valoriser l'intelligence humaine. Une intelligence de la parole – contre la silenciation. Une intelligence du corps – non de l'immobilité. Une intelligence de l'esprit critique – non de la soumission. Chaque âge doit être un temps d'apprentissage adapté, équilibré et épanouissant. L'école doit demeurer un lieu d'émancipation, pas de compétition, doit offrir à chacun.e un épanouissement personnel et une émancipation professionnelle et politique. Mais pour cela, il faut lutter contre les inégalités scolaires.
En France, la réussite dépend encore trop souvent du milieu social d'origine. 83 % des enfants de cadres ou de professions intellectuelles supérieures sont diplômés du supérieur contre 37 % des enfants d'ouvriers. Les diplômes surdéterminent le chômage, la pauvreté et l'espérance de vie en bonne santé. Nous refusons une école du tri et de la sélection qui crée des vainqueurs et des vaincus. C'est la réalité de la promesse républicaine qui est en jeu. Cette promesse n'est pas possible sans

23. Viser la réussite de tous les élèves

redonner à l'Éducation nationale les moyens d'accomplir sa mission. La diminution des effectifs démographiques est l'occasion de diminuer radicalement le nombre d'élèves par classe. Mais cela ne suffira pas. Il faut également augmenter les enseignant·es et le personnel éducatif et donner les moyens matériels, pédagogiques et la considération sociale nécessaire à l'exercice de cette mission. L'école ne doit pas être une nouvelle fois le réservoir d'économies budgétaires. Elle doit être un lieu d'épanouissement, d'apprentissage et de protection. [cf aussi la proposition sur la santé scolaire 29-6]

1. **Faire de l'école primaire une priorité absolue en réduisant la taille des classes à 19 élèves en 2032 et à 12 élèves dans les établissements en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+). Augmenter le nombre d'enseignant·es pour que chaque enfant sache lire, écrire, compter et commence l'apprentissage d'une autre langue avant d'arriver au collège. Former tou·tes les Agent·es Territoriaux Spécialisé·es des Écoles Maternelles (ATSEM) sur deux mandats. Augmenter le temps de décharge pour les directeur·trices.**

2. **Réhabiliter les métiers de l'Education nationale en augmentant les salaires des enseignant·es de 15 % en 5 ans.** Améliorer également les effectifs et les salaires des personnels administratifs et éducatifs (CPE, direction), des assistant·es sociaux·ales, des infirmières scolaires, des Assistant·es d'éducation (AED) et des Accompagnant·es d'élèves en situation de handicap (AESH)

3. **Soutenir, encourager et cultiver, tout au long du parcours scolaire, la coopération et la sensibilité à soi, aux autres et au monde.** Fonder les apprentissages sur une approche globale de l'enfance qui réunit corps et esprit, arts et sciences, sport et philosophie, expérimentation et conceptualisation, rigueur et auto-évaluation. Intégrer l'enjeu écologique dans les programmes de la maternelle au lycée. Introduire de nouveaux enseignements pratiques (réparation, construction, cuisine, jardinage…). Mieux intégrer la pratique artistique (théâtre, musique, arts plastiques) et les apprentissages disciplinaires (français, mathématiques, langues). Développer la concentration, l'estime de soi et la coopération.

4. **Renforcer l'éducation physique et sportive à l'école** Augmenter le nombre d'heures hebdomadaires d'Éducation

23. Viser la réussite de tous les élèves

Physique et Sportive (EPS) pour passer à 4h au collège et 3h au lycée. Proposer une formation initiale et continue en éducation physique et sportive pour les professeurs des écoles et les professeurs d'EPS. Garantir l'apprentissage de la nage dans le cadre scolaire.

5. **Défendre un collège unique et inclusif** permettant d'accueillir tous les élèves avec un enseignement renforcé autour d'une deuxième langue étrangère, d'une capacité à s'affirmer, à parler de soi (santé, apprentissage artistique) et à comprendre son environnement (décryptage des médias, sciences sociales). Allouer des moyens pour développer les « éducations à » (la nature, la pensée critique, à la vie affective relationnelle et sexuelle…).

6. **Renforcer la diversité des lycées.** Maintenir la diversité des lycées qu'ils soient généraux, professionnels, techniques et agricoles. Faire de tous les lycées des lieux de compréhension de la vie civique et professionnelle qui permettent d'affronter les bouleversements politiques, écologiques et économiques. Ouvrir une concertation avec les syndicats pour corriger profondément la réforme Blanquer. Valoriser les lycées professionnels et techniques en rétablissant le baccalauréat professionnel en 4 ans, en abrogeant la réforme de la voie professionnelle et en annulant la réduction des heures d'enseignement général en lycée professionnel. Démultiplier le nombre de places dans les filières – souvent saturées – permettant de former aux compétences liées aux transition (notamment ST2A, STL, ST2S, S2TMD, STAV).

7. **Créer un véritable service public de l'orientation dans les lycées généraux, professionnels, techniques et agricoles.** Développer les heures consacrées à l'orientation en effectifs réduits (heures d'ACO).

8. **Refonder l'éducation scientifique et numérique** à tous les niveaux scolaires par une formation à l'esprit critique et à la sobriété dans l'usage des données, à l'apprentissage du code et des pratiques collaboratives et par le développement de plateformes éducatives ouvertes. Renforcer les Dotations Horaires Globales pour la réalisation de travaux pratiques dans les disciplines scientifiques au collège et au lycée.

9. **Augmenter les moyens accordés à la formation initiale et continue.** Enrichir la réforme Borne des Instituts National Supérieur du Professorat et de l'Éducation en remplaçant la période de stage par de l'observation en première année et la réduire à un tiers en seconde année pour augmenter le temps d'apprentissage des didactiques des disciplines, de la psychologie et des sciences de l'éducation. Faire en sorte que chaque professeur·e puisse avoir un·e tuteur·ice expérimenté·e pendant ses 3 premières années d'enseignement et bénéficie d'au moins 3 jours de formation par an (en moyenne). Recenser les besoins de formation et instaurer un corps de formateur·ices pour le premier et le second degré. Inclure une formation au repérage des violences faites aux enfants.

23. Viser la réussite de tous les élèves

10. **Intégrer les établissements privés dans un service public de l'éducation.** Réviser la loi Debré de 1959 pour diminuer la part de financement public à 50 % en contrepartie des frais de scolarité et la conditionner à des obligations de mixité sociale. Renforcer un contrôle public et indépendant des établissements privés en rendant obligatoire une inspection pédagogique tous les 5 ans. Réimplanter des écoles publiques dans tous les territoires en particulier en ruralité et dans les territoires dits « d'Outre-mer ». Accélérer la rénovation et la végétalisation des écoles (bâtiments et cours) en soutenant financièrement les collectivités locales avec le Fonds Vert.

11. **Donner plus de moyens aux écoles qui en ont le plus besoin.** Moduler les dotations aux établissements et les forfaits communaux en fonction de critères de mixité sociale et du respect de l'inclusion scolaire, notamment des enfants en situation de handicap. Refuser la marchandisation de l'école en interdisant notamment les partenariats avec des associations para-patronales. Lutter contre le décrochage scolaire en soutenant mieux les Écoles de la deuxième chance et les Etablissements pour l'Insertion dans l'Emploi (EPIDE).

12. **Développer la liberté pédagogique.** Créer un budget pédagogique dans chaque établissement. Accorder une liberté pédagogique collective au niveau des établissements afin d'organiser librement le temps d'enseignement (projets interdisciplinaires, méthodes, sorties…). Abroger le « choc des savoirs » (groupes de niveaux en sixième et cinquième). Assurer une indépendance scientifique du Conseil des programmes.

13. **Améliorer l'implication des parents et des enfants** dans la réussite scolaire en redonnant confiance en l'école. Renforcer la communication sur les finalités, les attendus et les modes de fonctionnement de l'institution scolaire. Soutenir les Conseils de Vie Lycéenne.

14. **Mieux prendre en compte les rythmes d'apprentissage des enfants.** Inciter les collectivités locales à revenir à la semaine de cinq jours en primaire. Proposer des temps de soutien scolaire aux élèves en difficulté dans l'après-midi en rétablissant les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Commencer les cours au collège à 9 heures.

15. **Lutter contre le harcèlement scolaire** par une mobilisation de toute la communauté éducative. Élèves, enseignant·es, parents et personnels doivent être formés au plan de prévention du harcèlement (pHARe) dont dispose chaque établissement. Soutenir l'expression des élèves par un climat de confiance. Créer des postes spécialisés dans chaque académie permettant d'accompagner les personnels de direction dans la mise en place des actions de prévention et de sanction.

24 Démocratiser l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur s'est ouvert à un plus grand nombre sans avoir les moyens d'assurer ses missions. Il pleut dans certaines universités mais surtout, les inégalités sociales et territoriales se sont accrues. En vingt-cinq ans, le nombre d'étudiant·es a doublé sans que l'investissement public ne soit à la hauteur. Les hiérarchies sont flagrantes : un·e étudiant·e en classe préparatoire coûte trois fois plus à l'État qu'un·e étudiant·e à l'université. Des files d'étudiant·es attendent qu'on leur donne à manger. ParcourSup est devenu un outil de maltraitance algorithmique déterminant un avenir sans dialogue ni vision. Pourtant, nous n'avons jamais eu autant besoin de formation et de savoirs pour affronter les transformations du monde. L'université doit redevenir un lieu d'émancipation, d'ouverture et de diffusion des connaissances. Démocratiser l'enseignement supérieur, c'est garantir à toutes et tous l'accès à la formation, à la recherche et à la pensée critique – conditions essentielles d'une société libre, éclairée et capable d'inventer son avenir.

1. **Réhabiliter le droit à des études supérieures en remplaçant ParcourSup et MonMaster par une vraie plateforme d'orientation permettant de hiérarchiser et de sectoriser des vœux sans lettres de motivation ni mention du lycée d'origine. Publier et rendre accessible l'ensemble des algorithmes. Intégrer des quotas de boursiers dans les formations supérieures. Ouvrir des places en BUT, BTS et dans les formations certifiantes comme le Centres de Ressources, d'expertise et de Performance Sportive (CREPS).**

24. Démocratiser l'enseignement supérieur

2. **Garantir un financement durable et suffisant aux universités publiques** pour qu'elles aient les moyens de se développer dans des villes de taille moyenne, d'accueillir correctement les étudiant·es par l'embauche de personnels qualifiés, de rénover leur campus et les bâtiments. Soutenir financièrement un plan de recrutement de personnels d'appui et de soutien sur des postes pérennes (BIATSS : ingénieurs, techniciens, administratifs). Déprécariser les enseignant·es vacataires. Augmenter et féminiser le recrutement de Maître de Conférence, Professeur·e des Universités. Publier un bilan social genré des postes et des salaires moyens par statut.

3. **Mieux encadrer la qualité des formations de l'enseignement supérieur privé à but lucratif** en créant une autorité publique de contrôle des holdings de l'enseignement privé. Diminuer et conditionner les subventions d'apprentissage à des critères d'équité sociale et de transparence pédagogique. Les suspendre en cas de fraudes. Imposer une présence d'administrateurs publics au Conseil d'administration en cas de part supérieure à 20 % de recettes publiques calculées au niveau du groupe.

4. **Assurer une véritable égalité d'accès à l'enseignement supérieur.** Intégrer les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) au sein de licences universitaires afin de diversifier leurs recrutements et de mutualiser leurs moyens. Décentraliser des universités et lieux d'études dans les territoires dits d'Outre-mer et dans les ruralités. Ouvrir des crèches universitaires.

5. **[EUROPE] Quintupler Erasmus pour que la moitié des étudiant·es étudient ou travaillent dans un autre pays européen.** Créer un diplôme européen dans trois premiers domaines (enseignement, médecine, ingénierie). Créer une dotation européenne des universités de 10 millions d'euros chacune.

25 Investir dans la recherche scientifique

La science est triplement menacée. Par une idéologie réactionnaire qui cherche à imposer ses mensonges comme vérité n'hésitant pas à remettre en cause des pans entiers comme les sciences du climat ou les sciences sociales. Les Etats-Unis ne sont pas les seuls concernés. On a déjà vu en France une Ministre lancer une inspection à partir de fantasmes médiatiques d'extrême droite. Par des intérêts économiques et des ingérences étrangères ensuite alors que certaines organisations et certains Etats n'ont pas intérêt à ce qu'on étudie leurs manières de faire et d'agir. Les procédures-bâillons se multiplient pour intimider des chercheurs. Par un manque d'investissement budgétaire enfin qu'il soit le fait d'une idéologie gestionnaire ou d'un manque de stratégie. Toutes les dernières réformes de l'éducation supérieure et de la recherche sont allées dans le même sens : renforcement de la concurrence entre universités, assèchement des financements. Résultat : la France est le seul pays de l'Union européenne où la productivité scientifique a reculé entre 2015 et 2019, une situation qui s'est aggravée depuis. Seul 2,22 % de notre PIB est consacré à la recherche, contre 3,46 % aux Etats-Unis. Or, la recherche scientifique est un déterminant essentiel de nos libertés, de nos droits et de l'habitabilité de la planète. Il faut la défendre radicalement. En 2032, la France devra atteindre 3 % d'une Recherche et Développement orientée vers l'intérêt général. Notre autonomie en dépend.

25. Investir dans la recherche scientifique

1. Investir dans la recherche publique via une augmentation significative des salaires des personnels de recherche (+10 % dès la première année). Augmenter proportionnellement le budget de fonctionnement des laboratoires afin de garantir les moyens concrets de travailler (équipements, accès aux plateformes, fonctions support). Réorienter les appels à projets de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) vers des conventions pluriannuelles par laboratoires.

2. **Créer un statut du jeune chercheur** et étendre les Chaires de Professeurs Juniors (CPJ) avec de véritables possibilités de titularisation afin d'éviter la multiplication des post-doctorats. Augmenter le nombre de recrutements de Chargé·es de Recherche et Directeur·ice de recherche. Garantir à toutes et tous une protection forte contre la précarité et les pressions à la publication.

3. **Défendre la liberté académique face aux attaques réactionnaires ou de groupes d'intérêts.** Défendre systématiquement la liberté de recherche, d'expression et d'enseignement des chercheur·ses contre les procédures-bâillons. Assurer la protection fonctionnelle aux personnels menacés, insultés ou sanctionnés pour avoir mené des actions inclusives. Prévoir des sanctions pénales en cas d'entrave à la liberté académique. Revoir les critères des Zones à Régime Restrictif (ZRR) pour en encadrer strictement la portée.

4. **Développer une recherche ouverte et de qualité** en développant l'open access pour favoriser la diffusion des recherches au plus grand nombre, la vérification et la réutilisation des données et la collaboration internationale. Créer une licence qui permette au chercheur·se de déterminer les conditions d'usage de ses recherches (usage commercial, usage par IA génératives…). Améliorer le système d'évaluation par les pairs en reconnaissant le temps de travail qui lui est consacré. Réhabiliter le rôle des Conseil National des Universités et des Comités d'Orientation Scientifique. Financer les tiers-lieux d'expérimentation, les boutiques des sciences et les projets de recherche participative.

5. **Créer un Haut comité de la recherche scientifique.** Transformer le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) afin qu'il devienne véritablement l'instance indépendante de pilotage de la stratégie scientifique. Celle-ci doit viser la réponse aux enjeux fondamentaux de notre époque plutôt que le développement du PIB et des profits particuliers. Il ne doit pas diriger les laboratoires mais éclairer la représentation nationale sur les grands enjeux, la définition des priorités scientifiques et les limites éthiques. Renforcer conjointement le contrôle de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).

25. Investir dans la recherche scientifique

6. **Faire émerger un écosystème d'innovation technologique.** Réformer la propriété intellectuelle (loi Bayh-Dole à la française) en attribuant automatiquement la propriété du brevet au laboratoire ou à l'université et une part de royalties minimum à l'inventeur·se. Professionnaliser les bureaux de transfert (TTO) dans chaque université pour traiter les brevets en moins de 90 jours. Créer 15 clusters régionaux sur campus sur le modèle suisse. Instaurer un congé innovation pour les chercheurs publics qui doivent pouvoir participer au développement d'une innovation sans perdre ni leur statut, ni leur poste.

7. **Restructurer les instituts Carnot pour la recherche appliquée** en développant leur autonomie de gestion et une augmentation progressive de la participation des entreprises. Créer dix nouveaux instituts sur les filières stratégiques (supercalculateurs et algorithmes d'IA, énergies renouvelables, matériaux avancés, santé et biotech, quantique, armement, agroécologie, économie circulaire, exploration spatiale et océans).

8. **Réorienter et verdir le Crédit Impôt Recherche** vers l'innovation durable des PME et des ETI. Privilégier une logique de subvention qui cofinance à 50 % tout projet R&D mené conjointement avec un laboratoire académique pour une durée minimale de 18 mois. Cofinancer 1000 chaires industrielles et universitaires sur la transition écologique : énergies renouvelables, sobriété, low tech, réparabilités, économie circulaire, agroécologie, chimie verte, mobilités durables…

9. **[EUROPE] Créer une véritable politique européenne de la recherche.** Doubler le financement de la recherche scientifique et technique à travers le programme Horizon Europe et un soutien financier aux politiques de recherches nationales. Définir un classement des institutions de recherche alternatif à celui de Shanghai Porter un classement des laboratoires de recherche alternatif à celui de Shanghai en fondant la science sur les droits humains et l'émancipation. Inclure les sciences sociales, l'égalité de genre et l'existence de libertés académiques (sur la base de l'outil EHESO). Développer les programmes d'accueil des chercheur·ses menacé·es dans leurs pays

26 Ouvrir la politique culturelle

La culture est un droit, une source essentielle de liens et un vecteur d'émancipation. Nous voulons garantir la participation sans entrave et en toute dignité de chacun·e à la création artistique et à la richesse de nos matrimoines et patrimoines. La culture ne doit pas être réservée à une élite ni limitée par le lieu de naissance, le revenu ou l'origine sociale. En France et en Europe, cette ouverture est en danger face à une double offensive de multinationales du numérique d'un côté et de l'extrême droite de l'autre. Nous devons au contraire défendre l'exception culturelle. Les politiques culturelles doivent nourrir l'esprit critique, faire de la multiplicité des imaginaires une richesse partagée. Elles doivent soutenir les forces démocratiques et respecter toutes les formes de diversité (sociales, géographiques, générationnelles, genrées…).
La culture est un rempart contre les idéologies réactionnaires, révisionnistes, racistes et excluantes. Les politiques doivent donc faire preuve d'une intelligence renouvelée afin de faire face à ces défis et défendre la liberté de création et de diffusion.

26. Ouvrir la politique culturelle

1. **Garantir la liberté de création, de diffusion et de programmation artistique.** Limiter strictement la concentration dans les industries culturelles par une loi anti-trust. Offrir une protection juridique contre les entraves à l'exercice de son métier. Créer une clause de conscience permettant de quitter un éditeur en cas de changement d'actionnaire ou de ligne éditoriale.

2. **Défendre et améliorer les conditions de travail et de revenu des acteurs de la culture.** Préserver la protection chômage des intermittent·es. Créer une assurance-chômage pour les artistes-auteurs afin de garantir une continuité de revenus et de droits sociaux entre deux commandes financé par une augmentation de 5 % de la cotisation des diffuseurs. Développer les programmes d'accueil d'artistes menacé·es dans leurs pays. Protéger les enfants en conditionnant l'embauche d'un enfant de moins de 7 ans à l'avis favorable d'un·e psychologue spécialisé et d'une personne chargée de la prévention. Rendre obligatoire la présence d'un·e représentant·e légal·e sur les lieux de création. Interdire que les mineurs puissent jouer un rôle d'adultes dans les photos de mode et dans les films. Rendre obligatoire la présence d'un·e coordinateur·trice d'intimité sur les tournages pour toute mise en scène d'intimité d'un mineur.

3. **Rendre accessible les politiques culturelles aux personnes empêchées.** Réviser en profondeur le Pass Culture. Étendre dans la mesure du possible la gratuité dans les musées nationaux et adopter une tarification abordable dans les institutions publiques. Encadrer les tarifs parfois abusifs des lieux privés. Garantir le maillage territorial des bibliothèques et médiathèques. Encourager la création et la pérennisation des tiers-lieux culturels dans les zones rurales, les territoires ultramarins et les quartiers populaires.

4. **Faire du matrimoine et du patrimoine des biens communs.** Mettre en lumière les femmes oubliées qui ont contribué à l'histoire de France. Abonder un fonds pour le petit patrimoine afin de soutenir les collectivités locales dans l'entretien et la valorisation de leur patrimoine local. Faire du label « Musée de France» un véritable outil de la politique culturelle en investissant dans le soutien, la modernisation et la visibilisation des musées. Signer et ratifier la convention de Faro pour la préservation, la connaissance et la pratique du patrimoine culturel. Valoriser les échanges culturels internationaux qui ont constitué le patrimoine en opposition à une vision rance, étriquée et mensongère promue par l'extrême-droite.

5. **Viser la mise en œuvre effective des droits culturels et renforcer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.** Associer les citoyen·nes aux décisions qui orientent les politiques culturelles en les intégrant systématiquement dans les instances de décision. Créer des infrastructures et des lieux de résidences

d'artistes dans les établissements scolaires, les établissements de soin. Donner les moyens aux écoles supérieures d'arts d'accomplir leurs missions. Instaurer un droit à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour des professeur·es non diplômé·es et des bonus financiers liés à des quotas inclusifs.

6. **Accélérer la transition écologique des activités culturelles.** Décarboner les usages qui génèrent l'essentiel des émissions carbones en transformant les mobilités des publics, des artistes et des œuvres. Réduire l'impact matériel en valorisant les circuits courts, la mutualisation des moyens de production et de diffusion, l'écoconception, la sobriété numérique et la réparation. Promouvoir les acteurs culturels qui, par leurs récits sont un rempart face aux dérèglements climatiques, à l'effondrement des écosystèmes et à la crise démocratique

7. **Viser une égalité et une parité dans les différents secteurs culturels** Conditionner l'octroi d'aides publiques à la mise en place effective de la parité, de l'inclusion et de dispositifs visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Veiller à la promotion des femmes et des personnes minorisées comme artistes (scènes, écrans..) et à des postes de responsabilité (lieux de décision, lieux de diffusion...).

8. **Réaffirmer la compétence culturelle partagée et la coopération entre l'État et les collectivités territoriales.** Encourager les conventions pluriannuelles pour conforter les équipes culturelles. Rééquilibrer le budget du ministère de la Culture entre Paris et les autres régions, entre centres-villes et périphéries, entre villes et campagnes. Soutenir les petits festivals en mettant en place un système de péréquation avec les méga-événements culturels qui ont un effet inflationniste sur la participation des artistes. Renforcer les moyens des Directions régionales des Affaires Culturelles (DRAC) pour accompagner les politiques culturelles.

9. **Reconnaître la diversité des langues et cultures historiques de France**. Ratifier la Charte des Langues régionales et Minoritaires. Protéger les langues régionales dans l'Hexagone (basque, breton, catalan, alsacien, occitan), en Corse et dans les territoires dits d'Outre mer (créoles, saramaka, kanak, tahitiens, shimaoré...) et soutenir l'enseignement bilingue. Soutenir le plurilinguisme des minorités, l'apprentissage du français ne devant pas être un obstacle à la pratique d'une langue liée aux origines familiales.

10. **Défendre l'exception culturelle en particulier pour le livre, la musique et le cinéma.** Préserver le prix unique du livre pour soutenir les éditeurs et les libraires indépendants. Soutenir le cinéma français indépendant via le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) en élargissant la taxe prélevée sur les entrées aux plateformes de streaming. Renforcer le Centre National de la Musique (CNM) et ses ressources financières liées aux spectacles de musique actuelle et au streaming.

26. Ouvrir la politique culturelle

11. **Faire du jeu vidéo une industrie culturelle respectueuse, inclusive et soutenable.** Rendre obligatoire le maintien d'une certaine jouabilité après la fin du support (mode hors-ligne, publication des composants nécessaires pour jouer en peer-to-peer) ou dans le cas contraire, rembourser le jeu supprimé. Soutenir les studios indépendants par un bonus dans le Crédit d'Impôt Jeu Vidéo (CIJV) Intégrer l'écoconception logicielle et la prise en compte de l'impact énergétique du cloud gaming dans ses clauses. Préserver les jeux vidéos comme patrimoine culturel. Encadrer les heures supplémentaires massives avant une sortie (crunch). Faire la transparence sur l'évolution des effectifs pour éviter les licenciements post-lancements. Interdire les loot boxes sur le modèle belge et rendre obligatoire les probabilités de récompense liées à toute transaction financière. Renforcer les outils anti-harcèlement y compris contre la violence sexiste en ligne. Rendre accessible les jeux vidéos pour les personnes en situation de handicap (aides motrices, modes daltoniens…). Limiter la collecte de données des joueurs et interdire le profilage publicitaire pour les mineurs. Adopter un statut pour les joueurs·ses d'e-sport comprenant une protection sociale et une assurance chômage.

12. **[EUROPE] Protéger les droit d'auteurs et l'exception culturelle mises en danger par les multinationales du numérique et de l'intelligence artificielle (IA)** qui remplacent la création artistique par l'automatisation technologique. Rémunérer les œuvres protégées par le droit d'auteur qui ont été utilisées pour constituer les bases d'entraînement des IA. Attribuer un droit d'opposition aux artistes pour tout usage commercial ou numérique de leur création. Attribuer des responsabilités de diffuseur aux plateformes de streaming afin qu'elles respectent les quotas d'oeuvres françaises et européennes et flèchent une partie de leurs revenus vers la création audiovisuelle.

27 Encourager un sport inclusif et décarboné

Le sport est un jeu, une activité ludique, récréative et bénéfique pour la majorité des Français·es pour ses effets sur la santé et le lien social. Mais c'est aussi un miroir de la société, reflétant ses injustices, ses violences, ses dérives marchandes. Les politiques de droite en font trop souvent un outil au service du culte de la performance, du prestige et de l'argent. L'extrême droite projette son idéologie viriliste, xénophobe et transphobe. Les écologistes considèrent que le sport amène de la joie et peut aussi être un vecteur d'émancipation et d'inclusion s'il est guidé par une politique claire fondé sur les droits, la maximisation de son impact social et la minimisation de son impact environnemental. C'est pourquoi nous défendons un sport inclusif, protecteur et démarchandisé. [cf aussi la proposition sur le sport à l'école 23-4]

1. **Augmenter les moyens du sport amateur par le renforcement du Pass Sport**. Réintégrer les 6-13 ans. Subventionner de 10 à 100 % des licences pour les personnes à faibles revenus. Soutenir les clubs de sport amateur par des subventions alimentées via une augmentation de la taxation sur les retransmissions sportives à la télévision, de la part des produits des jeux et paris et le déplafonnement de la taxe Buffet.

27. Encourager un sport inclusif et décarboné

2. **Mettre en place un plan national d'urgence pour la création et la rénovation thermique des équipements sportifs** dans tous les territoires y compris ruraux, de quartier populaire et d'outre-mer. Intégrer des conditions environnementales dans les aides de l'État aux collectivités territoriales pour construire des équipements. Interdire le plastique et les emballages à usage unique lors des événements sportifs en 2030. Soutenir les mobilités propres pour les déplacements liés aux compétitions. Protéger les sites naturels de pratique. Travailler avec les fédérations concernées à l'électrification des sports à moteur thermique.

3. **Mieux encadrer le sport professionnel.** Soumettre les investissements étrangers dans les clubs sportifs à autorisation préalable ; élargir l'interdiction de la multipropriété des clubs sportifs ; imposer aux clubs professionnels une stratégie de réduction de leur impact environnemental et d'adaptation au dérèglement climatique. Assurer la représentation des supporters et des associations de lutte contre les discriminations dans les instances dirigeantes du sport professionnel. Repenser la réglementation des appels d'offres, en facilitant l'attribution des droits de diffusion du football à un acteur unique et en tenant compte de la généralisation de nouveaux modes de diffusion. Faire de la santé des joueurs une priorité en freinant l'augmentation du nombre de compétitions et en limitant le nombre annuel de matchs par joueur professionnel. Renforcer la visibilité des événements de handisports.

4. **Démocratiser les Grands événements sportifs** par une réelle consultation locale avant toute candidature, en garantissant un plus grand nombre de places à des tarifs abordables, ainsi qu'une reconnaissance de la contribution des bénévoles. Adopter une loi d'éthique sur le sponsoring et lutter contre l'inflation du nombre d'événements sportifs mondiaux. Imposer aux chaînes de télévision une obligation de diffusion d'événements sportifs féminins équivalents en termes de discipline, de niveau et de créneaux horaires.

5. **Adopter un plan d'action, de formation et de sensibilisation sur la lutte contre les violences et toutes les formes de discriminations.** Améliorer les moyens de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pour renforcer les contrôles et assurer le suivi des engagements. Responsabiliser les fédérations et les clubs pour porter plainte systématiquement après toute allégation de violences sexistes et sexuelles. Imposer des quotas de représentation féminine dans les instances dirigeantes des clubs et des fédérations. Garantir une répartition égalitaire des créneaux dans les équipements. Rendre les équipements accessibles à tou·tes (handisport, sport adapté, pratiques féminines…) en respectant la loi Adap' votée en 2005. Créer un label national pour les clubs accueillants des réfugié·es et des demandeur·ses d'asile.

6. **Créer un Pass Sport Entreprise.** Transformer l'exonération de cotisation sur les activités physiques et sportives en entreprise en une aide forfaitaire pour les salariés. Ouvrir l'aide aux abonnements individuels et à l'ensemble des sports sans discriminations.



PARTIE V.

PASSER À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉCOLOGIQUE

Il y a 80 ans, les défenseurs de la Sécurité sociale ont offert à la France un progrès sans précédent au sortir de la seconde guerre mondiale : la protection collective contre les risques de la vie. Le principe était simple : chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Aujourd'hui, face aux bouleversements écologiques et sanitaires, cet héritage doit entrer dans une nouvelle ère.

Les dérèglements climatiques, la pollution, la dégradation de la santé environnementale créent de nouveaux risques collectifs. Notre système de protection doit s'y adapter. Une sécurité sociale écologique, c'est garantir à toutes et tous la protection contre ces menaces tout en agissant pour les réduire à la source.

Elle prolonge l'esprit de 1945 : ajouter la prévention à la logique de réparation, relier la santé humaine à celle de la planète, et ouvrir de nouveaux droits – à une alimentation saine, à un environnement non toxique, à une réelle protection face aux crises écologiques. Renforcer la Sécurité sociale, c'est l'élargir. Et la rendre écologique, c'est assurer qu'elle protège encore, et mieux, pour les 80 prochaines années.

Pour bâtir cette Sécurité Sociale Écologique, la première étape consiste à adopter une véritable politique de santé environnementale pour sortir de la civilisation des toxiques (chapitre 28). C'est la condition indispensable pour mettre en place une politique de prévention et de soin (chapitre 29) et une offre médicale de qualité et de proximité (chapitre 30).

Le second enjeu vise à pérenniser le régime des retraites par répartition qui a permis de protéger les personnes âgées contre les aléas de la vieillesse et de limiter les dynamiques spéculatives engendrées par les fonds de pension. Mais ce modèle est fragilisé par le vieillissement de la population, la faible natalité, les exonérations de cotisation et des réformes brutales (chapitre 31).

Le troisième enjeu consiste à lutter contre deux fléaux qui se développent massivement : la pauvreté (chapitre 32) et la solitude (chapitre 33). Notre réponse passe par plus de solidarité avec les familles quelles que soient leurs formes (chapitre 34) et par une plus grande solidarité sociale en particulier pour la jeunesse (chapitre 35), dans le grand âge (chapitre 36) et au moment des deuils (chapitre 37). La mort aussi est politique et ne devrait pas être laissée à ceux qui cherchent à faire de l'argent ou à exploiter la souffrance des proches. Ainsi, nous bâtirons progressivement une Sécurité Sociale pour le XXI^{e} siècle.

28 Sortir de la civilisation des toxiques

Le projet écologiste porte un changement profond de paradigme. Nous voulons un monde dans lequel le respect du vivant guide les logiques industrielles. D'un monde dans lequel un environnement sain est un droit, où pouvoir grandir, enfanter, manger, travailler, se divertir, est garanti sans mettre notre santé en danger. Il est grand temps de sortir d'un modèle qui pollue, ravage le présent et empoisonne l'avenir, de sortir de la civilisation des toxiques dans l'industrie comme dans l'agriculture [cf proposition 5-1 sur la sortie des pesticides].

1. **Interdire l'ensemble des polluants éternels (PFAS) et des perturbateurs endocriniens** en application du principe de précaution, - interdiction immédiate pour la nourriture, le textile et les produits de beauté et sous 18 mois pour les autres. Adopter un régime d'exception de 5 à 10 ans au cas par cas pour les usages essentiels définis dans le protocole de Montréal (situations critiques pour la santé et la sécurité sans alternatives comme pour les protections des pompiers ou les dispositifs médicaux). Dépolluer les sites pollués aux PFAS. Adopter des valeurs limites de rejet.

28. Sortir de la civilisation des toxiques

2. **Orienter des programmes de recherche indépendants pour préciser l'impact sanitaire des toxiques et trouver des alternatives** (nanoparticules, plastifiants, mercure, HAP…). Mener des programmes spécifiques sur les effets des toxiques sur les populations vulnérables (perturbateurs endocriniens, infertilité, SOPK…).

3. **Faire appliquer systématiquement le principe pollueur-payeur** pour que les industriels contribuent à la dépollution des nappes et des sols impactés et à la recherche sur les alternatives aux produits polluants. Élargir la responsabilité des producteurs (REP) et créer des redevances pour faire payer les coûts de dépollution par les entreprises concernées. Améliorer le contrôle des filières REP par les autorités. Intégrer des sanctions plus fermes en cas de non-respect des objectifs.

4. **Améliorer la qualité de l'air en modifiant les conditions des ZFE** (Zones à Faibles Émissions). Développer les Zones à Trafic Limité. Développer une offre de transports collectifs alternative et des parkings en périphérie, soutenir financièrement le changement de véhicule et mettre en place progressivement des moyens de contrôle. Accorder des dérogations pour les petits rouleurs et les professionnels sans alternative. Revoir les vignettes Crit'air pour qu'elles intègrent le poids des véhicules. Installer des détecteurs de prévention et d'information sur la qualité de l'air intérieure dans tous les bâtiments publics.

5. **Adopter un plan de désintoxication des territoires les plus exposés** pour dépolluer, accélérer la reconversion économique dans les bassins industriels, ports et vallées logistiques. Améliorer la dépollution des sols et des eaux et l'indemnisation des victimes du chlordécone en augmentant les montants et en élargissant les critères d'éligibilité du FIVP (Fonds d'indemnisation des victimes des pesticides). Renforcer les droits des riverains et des soignant·es par la création de dispositifs d'alerte et d'accès à l'information environnementale, la reconnaissance du droit à l'expertise indépendante et la protection des professionnels de santé signalant des atteintes à l'environnement ou à la santé publique.

6. **Adopter un plan global de réduction de l'antibiorésistance** afin de réduire de 30 % l'usage des antibiotiques critiques en santé humaine et animale et éviter l'émergence et la propagation des bactéries résistantes. Promouvoir un usage raisonné des antibiotiques par la publication annuelle des consommations par établissements de santé, par un meilleur ciblage des antibiotiques critiques aux infections graves et documentées et un déploiement des tests rapides. Réduire de moitié les rejets dans l'environnement par la modernisation des stations d'épuration pour éliminer les résidus d'antibiotiques et les gènes de résistances et l'interdiction des rejets d'effluents hospitaliers et pharmaceutiques non traités dans les réseaux d'assainissement. Responsabiliser les laboratoires pharmaceutiques par une meilleure traçabilité dans les chaînes de production et une meilleure labellisation.

28. Sortir de la civilisation des toxiques

7. **Créer une autorité de sécurité industrielle écologique et sociale** visant à unifier les compétences aujourd'hui dispersées (inspection des installations, santé publique, conditions de travail, protection civile) afin de garantir une approche intégrée des risques industriels. Elle disposerait de pouvoirs et de moyens pour prévenir les accidents majeurs, réduire les émissions toxiques et faire respecter le droit à la sûreté des travailleurs et des riverains.

8. **Augmenter la protection des Installations classées pour la protection de l'environnement** (ICPE). Augmenter le nombre d'inspecteurs et le seuil de l'amende maximale pour les ICPE à 500 000€ (contre 15 000€ actuellement). Étendre les règles des ICPE aux sites d'habitat mobile et précaire en particulier les aires d'accueil des gens du voyage. Contrôler systématiquement les sorties d'exploitation avec des frais à la charge de l'exploitant pour éviter de laisser des sites pollués après une activité industrielle.

9. **Assurer un droit au silence.** S'assurer du respect de la directive européenne de 2002 visant à prévenir et réduire les effets du bruit dans l'environnement. Créer un observatoire du bruit dans chaque région. Accompagner les collectivités pour la mise en place de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement et faire du calme un objectif d'aménagement urbain à part entière en développant des zones de calme. Améliorer la connaissance du bruit dans les locaux intérieurs – en particulier les cantines scolaires et les crèches.

10. **[EUROPE] Soutenir une révision du règlement européen de régulation des toxiques** REACH en intégrant notamment le plomb comme substance soumise à autorisation. Fonder la réglementation des substances toxiques sur une évaluation indépendante des risques sanitaires et non plus sur les analyses fournies par les industriels. Elargir le champ d'application aux polymères. Accélérer les délais d'identification des substances extrêmement préoccupantes et les assortir de restrictions systématiques. Renforcer les moyens de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA).

11. **[EUROPE] Interdire l'exportation de déchets toxiques** de substances dangereuses, de CO2 liquéfié et de pesticides dont l'usage est interdit en Europe. Interdire l'importation de déchets toxiques sauf pour ceux dont le retraitement n'existe qu'en Europe.

12. **[EUROPE] Sortir du plastique à usage unique en 2040** avec une trajectoire de réduction de la production et de la consommation. Soutenir les négociations pour un traité international de réduction à la source. Créer un régime d'exception au cas par cas dans le domaine médical ou en l'absence d'alternatives. Adopter un calendrier d'arrêt du plastique par secteur d'activité et un régime de sanction dissuasive. Interdire l'utilisation des polymères halogénés (PVC, polymères fluorés) dont la combustion est la plus nocive dès 2028 dans les produits à emballage ménagers et les produits à usage unique. Rendre obligatoire le système de consigne pour les plastiques.

29 Améliorer la prévention et le parcours de soin

La santé n'est pas un luxe. Elle est une nécessité pour vivre, pour être présent auprès de ses proches, pour apprendre, pour travailler. Une politique sanitaire doit s'attaquer aux causes structurelles des maladies – inégalités, pollution, précarité – et replacer le soin, la prévention et la santé mentale au cœur du projet collectif. C'est pourquoi tout doit être fait pour prévenir les maladies et les accidents [cf également les propositions sur la santé au travail 14-4]. Si elles surviennent, chacun·e doit avoir les moyens de se soigner. La politique sanitaire doit être juste et lutter contre les discriminations sociales, territoriales, genrées ou racistes. Cela suppose de redéfinir le contrat collectif noué en 1945 avec la création de l'assurance maladie autour du travail. L'assurance maladie doit devenir universelle. La prise en charge de plus en plus de soins par le privé est une impasse budgétaire et sociale. Nous devons bâtir la Grande Sécu.

29. Améliorer la prévention et le parcours de soin

1. **Développer massivement la prévention** autour de quelques priorités comme la prévention des cancers, la lutte contre l'obésité et la protection de la santé mentale. Adopter des plans cohérents conjuguant mesures d'éducation, d'incitation économique et d'action sur l'environnement. Par exemple, instaurer des programmes éducatifs sur l'éducation à la santé et la connaissance de son corps pour les enfants, rembourser des séances de diététique, soutenir les associations et les groupes de pairs et interdire les produits nocifs pour mieux lutter contre l'obésité. Défendre et promouvoir des programmes de vaccination préventive en particulier auprès des personnes vulnérables. Intégrer les inégalités et les déterminants de santé dans la prévention. Mieux dépister les maladies rares et orphelines.

2. **Généraliser la prise en charge de l'activité physique adaptée par la Sécurité Sociale.** Développer le sport sur ordonnance. Pérenniser et développer des maisons Sport-Santé en particulier dans les territoires relégués. Former davantage d'éducateurs et d'éducatrices à l'activité physique adaptée.

3. **Prévenir l'usage et réduire les risques autour des addictions.** Dépénaliser l'usage, l'achat et la détention de toutes les drogues pour usage personnel pour pouvoir mettre en place des politiques de prévention et d'accompagnement social et sanitaire. Renforcer la formation des médecins, du personnel soignant et des travailleurs sociaux à l'addictologie. Pérenniser et étendre les dispositifs de réduction des risques. Développer les structures spécialisées (CAARUD, CSAPA) et garantir un financement pluriannuel stable. Renforcer la réduction des risques en milieu carcéral et promouvoir la prise en charge sanitaire et sociale des usager·es. Interdire la vente de tabac à toute personne née en 2014 et après sur le modèle britannique. Interdire la publicité pour l'alcool et adopter une fiscalité unitaire en fonction de la proportion d'alcool pur dans la boisson. Augmenter les moyens de la prévention autour des toxicomanies en particulier les « haltes soins addictions » [cf également le chapitre 58 pour lutter contre le narcotrafic y compris la proposition 58-4 de légalisation du cannabis].

4. **Garantir un remboursement total des soins essentiels nécessaires au maintien de l'autonomie et de la qualité de vie** par la prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Supprimer les franchises. Concentrer la couverture par les mutuelles aux seuls soins optionnels. Privilégier la pertinence et la qualité des soins sur leur quantité.

5. **Encadrer les dépassements d'honoraires chez les spécialistes** en limitant les dépassements d'honoraires à 50 % du tarif de la Sécurité Sociale et en interdisant les dépassements pour la moitié des ménages les moins aisés. En contrepartie, revaloriser le tarif de Sécurité Sociale des spécialités peu valorisées (psychiatrie, pédiatrie, gynécologie, dermatologie).

29. Améliorer la prévention et le parcours de soin

6. **Mettre en place un plan d'urgence pour la santé scolaire et universitaire.** Pourvoir les 800 postes de médecins et les 1000 postes de psychologues vacants. Recruter 7500 infirmier·es scolaires. Augmenter les salaires dès le début de carrière (+500€). Créer des centres de santé dans chaque université.

7. **Améliorer les parcours de soins pour les personnes vulnérables et celles affectées par des maladies chroniques** afin de prévenir une dégradation de leur état de santé pouvant conduire à leur hospitalisation en urgence. Consacrer du temps en amont par un suivi à domicile et un soutien à leur observance de leurs soins. Financer l'éducation thérapeutique du patient, la médiation sociale et la coordination clinique comme faisant partie du parcours de soin. Garantir l'accès à l'Aide Médicale d'État (AME). Contrôler les refus de soins éventuels par des professionnels de santé et poursuivre en justice si nécessaire.

8. **Créer une mission interministérielle « One Health »** rattachée au Premier Ministre pour définir une stratégie nationale avec les ministères concernés. Établir un nouveau Plan National Santé Environnement avec des moyens réels pour les Agences Régionales de Santé. Intégrer l'approche « One Health » dans les référentiels de compétences des formations en urbanisme, ingénierie et agro-alimentaire.

30 Rendre accessible une offre de soin de qualité

La santé est le socle de l'égalité réelle et de la dignité humaine. Pourtant, notre système de soin s'affaiblit sous le poids des logiques marchandes, de la pénurie de moyens et de la désertification médicale. Renforcer la branche santé, c'est refuser la marchandisation du soin et réaffirmer le rôle central du service public dans la protection de toutes et tous. L'hôpital public est ainsi un synonyme de solidarité, d'égalité et de soin. Il accueille chaque personne sans condition, quels que soient ses revenus, son âge ou son lieu de vie. Mais aujourd'hui, il est dans une telle souffrance que ces objectifs sont de moins en moins bien atteints : manque de moyens, pénurie de personnels, épuisement des soignant·es, fermetures de lits et de services. La médecine libérale n'est pas en reste. Six millions de français·ses n'ont pas de médecins traitants ! Les délais de rendez-vous avec des spécialistes peuvent prendre plusieurs mois dans la majeure partie de la France. Cette crise n'est pas une fatalité, c'est le résultat de choix politiques que nous pouvons inverser. Chaque malade a le droit à un parcours de soin de qualité partout sur le territoire alors que 87 % du territoire était considéré comme un désert médical en 2024 par le Gouvernement lui-même [[cf stratégie de lutte contre les déserts médicaux en milieu rural au 44-2]. L'accessibilité de l'offre de soin est pourtant le premier indicateur de notre solidarité nationale. Nous devons agir pour la garantir.

30. Rendre accessible une offre de soin de qualité

1. **Créer 2 000 nouveaux centres de santé d'ici 2030**, notamment dans les zones rurales et les quartiers prioritaires. Inclure des permanences de médecins généralistes, infirmier·es, psychologues, kinésithérapeutes et dentistes.

2. **Former des professionnels en nombre suffisant** – à la fois pour les médecins mais aussi les infirmier·es, aide-soignant·es et l'ensemble des métiers médicaux et para-médicaux. Rééquilibrer la carte des formations pour augmenter le nombre de personnes formées dans les régions les moins dotées. Reconnaître les sage-femmes comme personnel médical.

3. **Améliorer les conditions de travail à l'hôpital public.** Augmenter le nombre de recrutement de personnel médical et paramédical. Garantir que les temps de transmission d'information et la coordination de parcours soient intégrés dans les horaires professionnels. Poursuivre l'augmentation des salaires. Approvisionner les services avec du matériel adapté et suffisant. Augmenter le temps des spécialistes dans les services pour mieux coordonner la prise en charge des poly-pathologies. Améliorer la rémunération des praticiens hospitaliers titulaires. Restaurer un statut de praticien hospitalier attractif. Renforcer les contrôles sur la réalisation de vacations « privées » à l'hôpital.

4. **Réformer le financement du service public hospitalier** et des centres de santé. Augmenter les dotations liées à des objectifs de santé publique et la tarification au patient dans le cas des Affections de Longue Durée (ALD) pour limiter encore la part de T2A (Tarification à l'Activité). Développer le financement de missions reposant sur une responsabilité territoriale partagée pour les hôpitaux de proximité. Alléger les charges des hôpitaux publics en transférant leur dette à la CADES. Sortir les indemnités de chômage et les autres frais qui pèsent sur les hôpitaux alors qu'ils doivent être portés par la solidarité nationale.

5. **Lever les contraintes pesant sur l'investissement des hôpitaux publics** en autorisant la création de sociétés pour développer une activité annexe (gestion de centre de santé ou d'ensembles immobiliers destinés à accueillir des services de santé, exploitation de brevets, développement de formations professionnelles, fabrication et commercialisation de médicaments et de dispositifs médicaux). Autoriser la reprise ou la participation dans des établissements de santé privé dont les soins sont nécessaires pour la population du territoire de l'hôpital.

6. **Conditionner le remboursement public des soins dans les cliniques privées** à leur participation à une permanence des soins accueillant tous les patients sans sélection ni limitation horaire. Empêcher les cliniques privées lucratives de se concentrer sur les soins les mieux remboursés par l'Assurance maladie. Interdire aux fonds d'investissement d'exercer un quelconque contrôle sur un établissement, un service de santé ou la gestion de structures d'accueil de la petite enfance.

30. Rendre accessible une offre de soin de qualité

7. **Mettre en place un service public territorial de santé mentale** en s'appuyant sur les conseils locaux de santé mentale. Déstigmatiser les maladies mentales et psychiques par des campagnes de prévention. Agir sur les déterminants de la santé mentale (violence, inégalités et isolement) Renforcer les programmes d'aide psychologique. Augmenter les moyens et revaloriser les métiers de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie publique. Expérimenter de nouvelles formes de partenariat entre pédopsychiatrie et les autres structures qui travaillent avec la jeunesse (PJJ, centres sociaux, IME, ASE). Garantir le remboursement intégral des soins liés à un psychotraumatisme. Reconnaître et élargir le rôle des psychologues.

8. **Combler les postes manquants de professionnel·les du soin et du médico-social** en revalorisant les métiers et les salaires (infirmier·es, aides-soignant·es, brancardier·es, postes administratifs…). Affirmer le caractère prioritaire des besoins de santé dans la détermination du numerus apertus fixant le nombre d'étudiant·es admis en deuxième année d'études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

9. **Développer le pôle public du médicament** en élargissant la production de l'établissement pharmaceutique de l'Agence générale des équipements et produits de santé (Ageps) à l'ensemble des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur en rupture d'approvisionnement et aux médicaments sous licence obligatoire – en application du règlement européen du 16 décembre 2025. Dupliquer le modèle de l'Ageps dans d'autres établissements publics de santé. Renforcer l'indépendance et les moyens de l'Agence Nationale de Sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

10. **[EUROPE] Créer un pôle public pour la recherche de traitements médicamenteux** sur les maladies infectieuses émergentes, les maladies chroniques (cancers, diabète, maladie cardiovasculaire) et les pathologies négligées par le marché financé notamment par une taxe sur les médicaments sous brevets. Renforcer le paquet pharmaceutique et le règlement médicaments critiques pour intégrer des clauses portant sur les stocks obligatoires (4 mois pour les médicaments d'intérêts thérapeutique majeur) et sur la relocalisation de la production en Europe dans les contrats avec les entreprises pharmaceutiques.

31 Adopter une autre réforme des retraites

La retraite par répartition est l'un des grands acquis sociaux du XX^e siècle. Elle incarne une idée simple et puissante : la solidarité entre les générations, la garantie d'un revenu digne pour nos aîné·es et la promesse qu'après une vie de travail, chacun·e puisse vivre sans crainte du lendemain. Mais cet héritage a été fragilisé par le choc démographique. En 1965, le ratio démographique atteignait 4,3 actifs pour un retraité et il était de 1,39 en 2023. Les gains de productivité n'ont pas pu compenser le vieillissement de la population et la baisse de la natalité. La réforme Macron-Borne imposée sans débat a abîmé la confiance, accentué les inégalités et rompu le contrat social. Toute réforme devrait être juste et les efforts partagés entre les entreprises, les salarié·es et les retraité·es. Or, les entreprises ont toujours été préservées. Les exonérations de cotisations, le recul de l'âge de départ, les écarts persistants entre femmes et hommes, entre cadres et ouvrier·es menacent non seulement l'équilibre du système et la justice qu'il portait mais le consentement à un régime commun. Préserver la retraite par répartition, c'est aussi préserver l'esprit de solidarité. C'est rendre sa gouvernance plus démocratique, assurer un financement équitable et garantir des pensions dignes et universelles pour toutes et tous.

1. **Abroger l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans (réforme Borne) pour revenir immédiatement à un âge minimum à 62 ans et viser une retraite à 60 ans en priorisant / réinstaurer la retraite à 60 ans pour les personnes ayant travaillé tôt et dans des conditions pénibles.**

31. Adopter une autre réforme des retraites

2. **Convoquer une conférence travail-retraite** visant l'équilibre du régime général en 2050. Intégrer les risques climatiques et géopolitiques dans la planification financière des régimes de retraite et d'assurance-maladies. Refuser toute forme d'évolution vers une retraite par capitalisation en particulier la retraite à points.

3. **Améliorer la reconnaissance de la pénibilité au travail ouvrant le droit à des trimestres de retraite.** Réintroduire les 4 critères ouvrant le droit à une retraite anticipée qui ont été supprimés en 2017 (la manutention manuelle de charges, les postures pénibles, la vibration mécanique et les agents chimiques dangereux). Prendre en compte les caractéristiques de l'emploi majoritairement occupé par des femmes. Introduire un nouveau critère reposant sur l'exposition aux risques psychosociaux et à l'épuisement professionnel. Ouvrir la possibilité pour chaque branche de remplacer le compte prévention pénibilité (C2P) par la qualification de métiers pénibles pouvant bénéficier d'un départ anticipé. Recenser les arrêts de travail répétitifs après 59 ans pour améliorer le recensement réel de la pénibilité du travail.

4. **Améliorer le montant des petites retraites.** Réformer le système de retraite agricole et améliorer les pensions des femmes de ce régime. Augmenter le minimum contributif (Mico) et l'allocation spécifique aux personnes âgées (ASPA) pour atteindre progressivement le seuil de pauvreté. Mettre en place à 55 ans un rendez-vous retraite et accès aux droits pour les assuré·es dont les estimations de retraite seraient inférieures au seuil de pauvreté. Indexer le montant des pensions de manière juste et différenciée afin de prendre en compte l'évolution du coût de la vie et les inégalités entre retraités.

5. **Équilibrer le régime des retraites par une augmentation des ressources de la branche vieillesse.** Etendre les cotisations à l'épargne salariale, l'intéressement, la participation et l'attribution gratuite d'actions. Augmenter d'un point la cotisation retraite déplafonnée pour les salaires supérieurs au plafond de la Sécurité Sociale. Augmenter les cotisations vieillesses de 0,2 point/an pendant le quinquennat.

6. **Obliger les fonds de retraites à adopter des investissements responsables** en matière climatique et social (green and social bonds) notamment pour le Fonds de Réserves des Retraites, les réserves des régimes complémentaires (Agirc-Arcco, ERAFP) et les assurances privées. Inciter en particulier à investir dans les énergies renouvelables et le logement social. Interdire les investissements dans les secteurs fossiles. Remplacer les « compte épargne retraite » et les assurance-vies par un fonds géré par la Caisse des dépôts et consignation en charge d'investir dans la transition, le logement social et les industries vertes.

7. **Unifier les droits familiaux et conjugaux** des différentes caisses de retraites publiques et privées (pensions de réversion, majorations de pensions et de durées d'assurances) pour améliorer la retraite des femmes.

32 Lutter contre la pauvreté

La pauvreté n'est pas une fatalité : elle est le résultat de choix économiques, sociaux et politiques. Trop de familles, de jeunes, de personnes âgées, de travailleurs·ses ou de personnes en situation de handicap survivent dans la précarité, privées des droits et des moyens nécessaires pour vivre dignement. Une politique ambitieuse repose sur la solidarité et l'investissement dans les services publics, sur la justice fiscale et sur la reconnaissance des droits fondamentaux. Mais l'universalité des services publics est un horizon de moyen terme. Il faut parfois créer des dispositifs d'urgence qui permettent de pallier aux déficiences des politiques publiques et à la spécificité de certaines situations. Mais rien ne sera possible si on ne prend pas pour point de départ l'égalité politique des personnes concernées. Lutter contre la pauvreté n'est pas un acte de charité mais l'accomplissement des principes de la République et de l'inaliénabilité des droits fondamentaux. C'est pourquoi il faut agir à la fois pour améliorer le droit commun comme l'assurance chômage (cf proposition 14-7), les petites retraites (proposition 31-4) ou la lutte contre la précarité des jeunes (chapitre 35).

32. Lutter contre la pauvreté

1. Créer une garantie d'autonomie qui respecte la dignité et les droits des personnes allocataires en remplacement du Revenu de Solidarité Active (RSA). Augmenter son montant à 50 % du Smic net et l'indexer sur son évolution. Rendre cette garantie accessible dès 18 ans pour les personnes indépendantes fiscalement. En finir avec la logique de stigmatisation en supprimant la contrepartie de 15 heures d'activités hebdomadaires. Sanctionner les seules fraudes avérées. Revaloriser son montant.

2. **Revaloriser les APL de 10 %** avec un mécanisme empêchant la répercussion sur les montants des loyers. Abroger la discrimination imposée aux étudiant·es extracommunautaires. Ouvrir les aides au logement aux résidents mobiles.

3. **Mieux associer des personnes en situation de pauvreté** à la conception et l'évaluation des politiques publiques. Renforcer le rôle et les moyens du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et des associations qui les forment et les accompagnent.

4. **Créer un droit opposable à l'accueil et à l'accompagnement social.** Lutter contre le non-recours aux prestations par la mise en place d'une solidarité à la source via l'automatisation du versement des aides sociales avec un mécanisme de protection face aux indus. Permettre à chacun·e d'accéder facilement à ses droits grâce à des permanences physiques délocalisées et des actions permettant d'aller à la rencontre des publics (dispositifs mobiles). Améliorer le « service public de l'insertion » par un plan de recrutement et de revalorisation des métiers du travail social et un objectif de diviser par deux le travail administratif. Développer le « travail pair » (embauche de personnes ayant connu la précarité, les discriminations, la prostitution…) pour partager leurs expériences et aider à sortir de la grande précarité.

5. **Garantir l'eau potable et l'énergie nécessaire à une vie digne.** Remplacer les chèques énergies par un crédit d'impôt ciblé vers l'ensemble des personnes en situation de précarité et versé automatiquement. Ouvrir le dispositif aux résidents de logements collectifs atypiques (foyers, habitats sociaux alternatifs…). Abolir les coupures d'électricité pour impayés en les remplaçant par une réduction de puissance. Aider les collectivités territoriales à instaurer la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.

6. **Protéger les personnes sans-abris** par l'accélération du « Logement d'abord » sur le modèle finlandais. Considérer le logement comme un droit et un socle qui participe à l'insertion sociale. Créer des places d'hébergement en accueil inconditionnel (besoin estimé à 200 000 places certains soirs). En finir avec la politique du thermomètre qui fait varier les droits en fonction des saisons car la rue tue été comme hiver. Développer l'intermédiation locative,

les résidences sociales et l'accueil de jour. Systématiser la saisine de la commission de surendettement avant toute expulsion locative pour impayés afin d'échelonner la dette voire d'en effacer une partie. Ouvrir le Fonds social logement et la protection lors de la trêve hivernale aux résidents mobiles. Dépénaliser la « mendicité agressive ».

7. **Garantir un droit universel au compte bancaire.** Plafonner les frais bancaires et prévenir le surendettement des personnes pauvres. Supprimer les frais pour les services bancaires essentiels (ouverture, tenue et fermeture de compte, paiements, retraites, services en ligne) et les frais de tenue de compte pour les personnes en situation de pauvreté.

8. **Assurer l'accès de toutes et tous au numérique.** Fournir aux personnes en grande précarité un accès gratuit ou très abordable à Internet et aux outils numériques essentiels. Fournir le matériel nécessaire (ordinateurs, tablettes, connexions stables) aux foyers en situation de précarité. Développer des formations à l'inclusion numérique. Financer le déploiement des feuilles de route locales pour accompagner les 16 millions de personnes éloignées du numérique. En particulier, mettre à disposition des ordinateurs reconditionnés pour les ménages les plus modestes par une campagne de collecte auprès des entreprises et des administrations.

9. **Reconnaître le droit aux vacances** avec un départ au moins une semaine par an pour l'ensemble des enfants et des jeunes en élargissant les tranches d'âge du Pass Colo. Créer un guichet unique d'informations des aides aux vacances. Renforcer les moyens de la CAF et les engagements des entreprises en améliorant les chèques vacances. Conforter le statut et les missions de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). Soutenir une offre touristique de qualité respectant des objectifs environnementaux et des tarifs sociaux promus par les organisations de l'économie sociale et solidaire.

10. **[EUROPE] Adopter une clause d'appauvrissement zéro au niveau européen.** Aucune mesure législative ou budgétaire ne devrait pouvoir aggraver les conditions de vie des personnes des déciles les plus bas de la population européenne.

33 Lutter contre l'épidémie de solitude

La solitude touche aujourd'hui près d'un quart de la population française. Elle fragilise la santé, aggrave les inégalités et nourrit le repli sur soi. La solitude est politique : face à l'individualisation des parcours, à la disparition des lieux de rencontre, à la déshumanisation des services publics et à l'emprise croissante des écrans, nous voulons faire du lien social une priorité politique. Nous voulons permettre à chacune et chacun de trouver sa place dans la société, de compter sur les autres et de compter pour les autres. Une écologie du lien suppose de recréer partout les conditions de la rencontre, de la solidarité et de l'engagement collectif.

1. **Développer la prescription sociale.** Autoriser un professionnel de santé à orienter un patient vers des activités collectives – atelier artistique, activité physique adaptée, balade en groupe, engagement associatif – plutôt que vers un traitement médicamenteux seul.

33. Lutter contre l'épidémie de solitude

2. **Préserver les lieux de sociabilité**, en particulier les cafés et bistrots. Soutenir ces activités en prenant en charge tout ou partie des coûts du foncier grâce aux ressources dégagées par une extension de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) aux parkings et aux entrepôts. Ouvrir les écoles les soirs et les week-ends pour accueillir des activités sportives, culturelles ou de loisirs, à l'instar de certains dispositifs existants (« Cour ouverte » / « Ecole ouverte »). Dans chaque école, proposer au moins une pratique sportive ou culturelle collective, si possible intergénérationnelle et ouverte à tous. Soutenir les espaces collectifs (tiers-lieux, MJC, cafés associatifs, friches culturelles…) et les initiatives gratuites ou à prix libre.

3. **Soutenir les médias associatifs locaux** qui participent autant à l'animation territoriale et à la citoyenneté, qu'à l'information de proximité et à la valorisation des dynamiques locales.

4. **Étendre les possibilités d'engagement bénévole sur le temps de travail.** Faire connaître le congé d'engagement associatif à travers des campagnes publiques, l'élargir à tou·tes les bénévoles et non aux seul·es responsables de structure. Organiser une conférence sociale pour inviter les partenaires sociaux à inscrire le congé bénévole dans plus de branches professionnelles. Former les managers à repérer l'isolement, avec une attention particulière aux personnes qui télétravaillent. Rendre obligatoire l'établissement d'une charte de télétravail négociée entre employeurs et salarié·es.

5. **Renforcer les démarches d'aller-vers.** Encourager les initiatives de voisinage (cafés-rencontres mensuels, jardins partagés, groupes d'entraide pour les courses ou le bricolage). Soutenir celles qui vont vers les populations les plus fragiles (équipes de repérage des personnes âgées isolées, camions qui circulent dans les villages, médiateurs dans les quartiers populaires, Protections maternelles et infantiles (PMI) mobiles vers les familles monoparentales…).

6. **Renforcer les dispositifs de pair-aidance.** Développer les postes de pair-aidants dans le travail social et les centres de santé – des accompagnements apportés par une personne ayant une expérience de vie similaire comme malade, toxicomane…. Renforcer les dispositifs d'accompagnement psychologique spécifique aux professions très isolées en particulier dans le secteur agricole.

7. **Créer une Délégation Interministérielle consacrée à la lutte contre la solitude**, dotée d'un plan d'action national et transversal (travail, pouvoir d'achat, logement, numérique, loisirs, transport, urbanisme, etc.).

34 Soutenir toutes les familles

La politique familiale est sous tension. Les familles affrontent la hausse durable du coût de la vie et des charges fixes (logement, transport), des emplois qui se précarisent, les difficultés d'accès aux modes de garde et les conséquences du vieillissement. Il n'est pas rare que des grands-parents aient à soutenir leurs enfants mais aussi leurs parents dépendants. Dans le même temps, les modèles familiaux se sont diversifiés et appellent une action publique plus juste, plus inclusive et plus protectrice. Près d'un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France, le plus souvent dans des familles monoparentales exposées à la précarité. Les femmes sont en première ligne des inégalités domestiques. Elles doivent assumer l'essentiel du travail domestique et éducatif, au détriment de leur autonomie économique. Face à ces défis, la politique familiale ne peut plus être pensée comme une simple politique de soutien financier : elle doit devenir un levier d'égalité et d'émancipation. La prospérité écologique suppose que chaque enfant vive dans des conditions de vie dignes avec des perspectives d'avenir. La meilleure manière de les aider c'est d'aider les parents. L'espace domestique est un espace politique.

1. **Instaurer un statut de famille monoparentale.** Ouvrir des droits spécifiques dans l'accès à des modes de garde avec des horaires flexibles. Inciter les communes et les départements à offrir des tarifs avantageux dans l'accès à la cantine, au périscolaire, aux loisirs et à la culture.

34. Soutenir toutes les familles

2. **Réformer les allocations familiales** pour attribuer un même montant dès le premier enfant. Simplifier les différentes allocations afin de lutter contre le non-recours aux droits (Allocation de Rentrée Scolaire, Allocation de Soutien Familial…). Revenir à la majoration des allocations familiales dès 14 ans.

3. **Accompagner toutes les familles dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants.** Développer l'aide à domicile en prévention des violences. Expérimenter des crèches sociales avec un accompagnement renforcé des familles fragilisées. Accroître des espaces d'accompagnement à la parentalité en partenariat avec les centres sociaux et les associations. Soutenir et développer les maisons des familles regroupant des associations, des avocat·es, des travailleur·es sociales et des thérapeutes pour offrir un accompagnement souple et pluriel pour lutter contre les violences intrafamiliales et accompagner à la parentalité.

4. **Instaurer l'égalité des congés de parentalité** afin d'égaliser la prise en charge du travail domestique. Rendre obligatoire et aligner la durée du congé d'accueil de l'enfant entre la mère et le second parent avec 16 semaines rémunérées à 100 % du salaire mensuel de base. Relever l'indemnisation du congé supplémentaire de naissance à 80 % du revenu et l'étendre à trois mois par parents.

5. **Soutenir le service public de la petite enfance.** Garantir un mode de garde adapté et à proximité pour chaque parent qui souhaite reprendre un emploi. Revaloriser les métiers de la petite enfance. Développer les coopérations entre les professionnel·les de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), les écoles maternelles et les structures d'éducation populaire pour mieux prévenir les inégalités et les violences vécues par les jeunes enfants.

6. **Viser une plus grande égalité dans la répartition du travail domestique.** Publier chaque année des statistiques détaillées sur le travail invisible, la charge mentale et ses inégalités sociales et genrées. Lancer des campagnes publiques visant à lutter contre les stéréotypes de genre concernant l'ensemble des tâches ménagères. En faire un module spécifique en Enseignement Civique et Morale (EMC). Condamner les stéréotypes de genre dans les jouets et les publicités portant sur le travail domestique (ménage, cuisine…). Engager une réflexion sur l'intégration du préjudice lié aux inégalités de travail domestique pour l'ouverture de nouveaux droits sociaux.

7. **Limiter les impacts négatifs des séparations et des divorces** qui touche particulièrement les femmes dont le niveau de vie peut diminuer de 30 %. Inciter à mobiliser les dispositifs de médiation familiale. Revoir la fiscalité de la liquidation du régime matrimonial et des prestations compensatoires. Défiscaliser les pensions alimentaires pour les parents qui la perçoivent avec un plafond par enfant et par an. Pacifier la justice familiale en adoptant une logique de dialogue et de responsabilisation. Diminuer le délai de rendu des décisions en matière de justice familiale. Viser un objectif de 3 à 6 mois par un renforcement des moyens dédiés. Regrouper les contentieux familiaux dans une même juridiction.

35 Soutenir l'émancipation des jeunes

La politique d'austérité sacrifie la jeunesse. Non seulement, elle subit de plein fouet la crise du logement mais le chômage des jeunes est deux fois plus important que la moyenne nationale et la pauvreté touche un jeune sur cinq. Si cela ne suffisait pas, les jeunes doivent vivre avec un horizon qui cumule retour de la guerre en Europe et catastrophes liées à la crise climatique. Qui protège la jeunesse des risques futurs ? Personne. Les gouvernements successifs proposent uniquement la précarité économique (« crée ton auto-entreprise »), l'encadrement sécuritaire (« le Service Civique Universel ») et la responsabilité des difficultés sociales (« il suffit de traverser la rue pour trouver un travail »). Les Écologistes n'ont jamais sacrifié la jeunesse sur l'autel de la transition. Par leur énergie et leur créativité, les jeunes sont au contraire la force motrice des changements que nous portons.

1. **Adopter un plan contre le chômage des jeunes.**

Renforcer les aides à l'apprentissage pour les jeunes à faible niveau de qualification (IV et V). Conditionner la possibilité pour un CFA de bénéficier de financements publics au renforcement des exigences pédagogiques dans le cadre de la certification des formations (Qualiopi, HCERES). Créer un programme d'emplois jeunes dans les quartiers populaires. Donner les moyens aux missions locales de proposer plus d'accompagnements renforcés. Prendre en charge financièrement le permis de conduire pour tous les jeunes sortant sans qualification ou avec un niveau de qualification inférieur au baccalauréat.

35. Soutenir l'émancipation des jeunes

2. **Étendre la protection sociale aux jeunes adultes** par l'extension de la garantie d'autonomie dès 18 ans pour toutes les personnes indépendantes fiscalement [cf proposition 32-1]. Renforcer l'accompagnement social et professionnel pour les jeunes sans emploi ni formation.

3. **Améliorer les conditions de vie des étudiant·es.** Revaloriser et refonder le système des bourses étudiantes pour les jeunes rattachés fiscalement à leur famille. Supprimer la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) et financer la vie étudiante par la solidarité nationale. Augmenter les moyens des CROUS pour orienter et accompagner les étudiant·es en difficulté (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires). Abolir la majoration des droits d'inscriptions pour les étudiant·es extracommunautaires. Harmoniser l'accès au « repas à un euros par jour » en améliorant sa qualité et en respectant la diversité des pratiques alimentaires.

4. **Créer une banque des stages et des alternances.** Rémunérer les stages quelle que soit la durée et les alternants de plus de deux ans au niveau du Smic. Faciliter la reprise d'études pour les jeunes entrant tôt dans la vie professionnelle, s'engageant dans la vie civique ou prenant une année de césure en France.

5. **Accroître le nombre de services civiques volontaires** pour des missions d'intérêt général (environnementales, solidaires, humanitaires…) en renforçant le volet formation des jeunes et en revalorisant l'indemnité.

6. **Construire 150 000 places en logements étudiants et foyers de jeunes travailleurs** sur le quinquennat et rénover les anciens.

7. **Réviser en profondeur le Pass Culture** pour favoriser l'accès à la diversité artistique et culturelle des jeunes quel que soient leur milieu social. Associer les acteurs de la culture à la définition des offres. Ajouter un bonus mobilité pour qu'il puisse bénéficier à tous les territoires. Permettre la livraison de médias culturels en lycée plutôt qu'en point de vente.

8. **Ouvrir le droit de vote à 16 ans**. Transformer en amont l'Enseignement moral et civique (EMC) en Enseignement civique, professionnel et politique en favorisant la rencontre directe des institutions et des temps d'action et de rencontre hors du collège.

36 Protéger le très grand âge

La France est devant une falaise démographique. 7,4 millions de personnes auront plus de 75 ans en 2030 dont un tiers auront plus de 85 ans. Vu leur dépendance, un grand nombre d'entre elles nécessiteraient une prise en charge en structure médicalisée. Or, la France manque déjà de places en EHPAD. Pire, le taux de vacance de postes d'aides-soignant·es et d'infirmier·es dépasse 10 % dans le secteur. Or, on ne choisit pas d'avoir des problèmes de santé. Chacun·e doit pouvoir avoir accès aux soins et aux services essentiels. Trop souvent, nos aîné·es doivent faire face à la solitude, à la précarité ou à un accès limité aux services publics. Trop souvent les familles doivent trouver des solutions en urgence alors que le problème est connu depuis des années. Bien vieillir ne doit pas être un nouveau privilège. Nous devons donc à la fois agir en prévention par le maintien à domicile et investir dans un service public de la dépendance qui ne réserve pas les établissements médicalisés à celles et ceux qui en ont les moyens. Le vieillissement est un phénomène collectif et c'est au collectif, à la solidarité nationale d'y faire face en mettant en commun notre énergie et nos moyens.

1. **Préserver l'autonomie des personnes âgées**. Se donner les moyens de mieux repérer les situations d'isolement avant que les personnes ne rentrent dans le très grand âge (après 85 ans) en proposant un bilan social au moment de la retraite prenant en compte les liens de la personne avec son entourage et au-delà (associations, amitiés, voisinage).

36. Protéger le très grand âge

2. **Instaurer un Pass activités** (sport + culture) pour les personnes âgées, sous conditions de ressources. Revaloriser l'Allocation personnalisée Autonomie (« APA à domicile »).

3. **Reconnaître les aidant·es familiaux.** Établir un statut reconnu pour les aidant·es familiaux, garantissant des droits précis et une couverture sociale. Remplacer l'indemnisation du congé de proche aidant par une rémunération revalorisée et prenant en compte la durée totale du congé. Donner une souplesse dans l'aménagement du temps de travail pour prendre en compte la diversité des situations. Proposer des formations adaptées aux besoins spécifiques des personnes accompagnées, en fonction de leur handicap ou de leur dépendance. Prévoir des temps de repos et de congés réguliers pour prévenir l'épuisement et protéger la santé des aidant·es. Mettre en place des structures de répit et de soutien sur l'ensemble du territoire, incluant des solutions de remplacement lorsque l'aidant·e est indisponible ou malade.

4. **Massifier les habitats alternatifs, solidaires et intergénérationnels,** le béguinage, les résidences autonomies ou la colocation médicalisée par un soutien foncier et en ingénierie. Simplifier les aides pour adapter le domicile (MaPrimeAdapt').

5. **Adapter les services et les infrastructures publiques au vieillissement de la population.** Simplifier les sites Internet et les demandes administratives via un guichet unique départemental. Adapter les transports en commun pour qu'ils soient systématiquement accessibles. Développer les Services de Soin Infirmier à Domicile (SSIAD) et les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

6. **Construire un service public de la dépendance** à destination des personnes en perte d'autonomie. Développer des établissements publics pour l'accueil de personnes âgées (type EHPAD) soit en gestion publique ou via des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Imposer une tarification encadrée et progressive. Améliorer les conditions de travail dans le secteur en particulier sur les troubles musculo-squelettiques par un plan « zéro soulèvement manuel » inspiré du modèle québécois.

7. **Augmenter le nombre de places et améliorer la qualité de vie dans les Ehpad.** Créer un cahier des charges strict pour tous les établissements avec une amélioration du taux d'encadrement et une revalorisation des rémunérations. Rénover les établissements pour prévenir les risques climatiques. Améliorer la médicalisation et qualité des soins (rails de transferts, draps de glisse…) afin de limiter les aller-retours avec l'hôpital. Faciliter les espaces et les temps de rencontre avec les proches.

37 Être solidaires face au deuil

Le nombre de décès va augmenter de 150 000 par an d'ici 2040 mais ce n'est pas le seul problème que nous allons affronter. Les inégalités se prolongent jusqu'après la mort, où l'accès à un accompagnement digne, à des soins adaptés et à des obsèques décentes dépend encore trop souvent des ressources ou du lieu d'habitation. Face à ces fractures, il est indispensable de reconnaître que la fin de vie et le deuil ne doivent jamais devenir des épreuves aggravées par l'insécurité matérielle, l'errance institutionnelle ou la solitude. Nous avons besoin d'un engagement politique fort pour garantir à toutes les familles un cadre clair, juste et protecteur, qui sécurise les parcours de fin de vie, soulage les proches dans un moment de vulnérabilité extrême et assure que chacun·e, quelles que soient sa condition sociale, puisse traverser ce passage avec dignité.

37. Être solidaires face au deuil

1. **Instaurer un droit à mourir dans la dignité** par l'adoption des deux lois sur la fin de vie. Permettre l'accès universel aux soins palliatifs et légaliser l'aide active à mourir en conservant l'équilibre des textes votés en 1re lecture.

2. **Créer un service public laïc des obsèques** avec des agent·es formé·es pour accompagner les familles dans leur deuil. Développer des coopératives funéraires pour éviter que le coût ne pèse sur les proches. Ces coopératives peuvent prendre en charge les frais funéraires et administratifs pour éviter que le décès ne génère des dettes ou des inégalités.

3. **Simplifier l'exercice du droit à la mort numérique.** Créer un formulaire unique imposant aux plateformes de supprimer les comptes du défunt par les légataires ou héritiers et ayants droits (sur la base du certificat de décès et sauf mention contraire). Renforcer les contrôles de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) sur les suppressions effectives des données personnelles.

4. **Assurer un accompagnement psychologique et social du deuil.** Offrir un soutien psychologique et social aux familles et aux proches endeuillés. Soutenir la création d'une coordination nationale pour que les initiatives visant à socialiser les pertes de revenu liées à la mort d'un proche se développent.

5. **Passer à 4 jours le nombre de congés de deuil** pour les salarié·es du secteur privé et public (époux et partenaires de pacs, parents, frères et sœurs…).

6. **Garantir l'accès à des espaces funéraires.** Garantir la neutralité des cimetières tout en permettant l'accès à des espaces funéraires adaptés notamment pour les familles musulmanes (orientation et simplicité des tombes). Renforcer le contrôle par l'Etat du respect de la loi pour éviter toutes les formes de discrimination.

7. **Autoriser l'humusation** (terramation, crémation verte ou biodécomposition) permettant à un corps de se décomposer dans la terre. Définir les conditions dans lesquelles ces formes d'enterrement peuvent se développer afin de diminuer la pollution liée aux produits funéraires et de réduire les coûts.



PARTIE VI.

ATTEINDRE UN NOUVEL HORIZON D'ÉGALITÉ

EN naissant quelque part, on vit avec les assignations et les asservissements générés par des inégalités de classe, de genre, d'origine sociale, de territoire. Ces formes de domination sont héritées du passé et inscrites dans le présent. Elles reproduisent au quotidien des souffrances inadmissibles : violences sexistes et sexuelles, discriminations racistes, préjugés validistes, attaques lgptphobes… Le combat pour l'égalité n'est pas terminé. L'émancipation passe par la culture, les sciences et par l'action collective. Sans l'énergie de la société civile, sans la force des mouvements sociaux, aucun combat ne sera gagné et viendra tout seul d'en haut. C'est à la gauche de porter ce chemin vers la liberté de chacun·e et de toutes.

Pour atteindre cet horizon d'égalité consubstantiel à la prospérité écologique, il faut combattre avec détermination et clarté les dominations qui s'exercent sur les personnes qui subissent préjugés, discriminations et violences – et en premier lieu les violences sexistes et sexuelles (chapitre 39). Le silence médiatique et politique n'est plus une fatalité. La honte a changé de camp et il est temps que les politiques publiques en fassent une priorité réelle.

Bien d'autres formes de dominations touchent les enfants (chapitre 39), les femmes (chapitre 40), les personnes LGBTQIA+ (chapitre 41), les personnes porteurses d'un handicap (chapitre 42) ou celles qui sont victimes du racisme, de l'antisémitisme, de l'islamophobie ou encore de l'antitsiganisme (chapitre 43).

Mais une partie des dominations s'exercent autrement et indirectement, via les territoires. On peut vivre avec moins simplement parce que l'on vit dans un quartier populaire (chapitre 44), dans une ruralité défavorisée (chapitre 45) ou dans l'un des territoires dits d'Outre-mer (chapitre 46) alors qu'ils ont chacun une histoire et des singularités propres à leur géographie.

Quelle est notre réponse ? Une mobilisation collective. Les institutions publiques ne suffiront pas à faire reculer ces dominations. Il faut une mobilisation de toutes et tous, un engagement civique, moral et associatif indispensables aux victoires populaires (chapitre 47).

38 Éradiquer les violences sexistes et sexuelles

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) constituent l'une des expressions les plus profondes des inégalités de pouvoir qui traversent notre société. Elles ne relèvent ni de faits isolés ni de comportements individuels, mais d'un système de domination qui touche les femmes et les enfants dans tous les espaces de la vie : la famille, les centres de loisirs, le travail, les lieux publics et les espaces numériques. En France, une femme sur trois déclare avoir subi au moins une forme de violence sexuelle au cours de sa vie. Ces violences ne sont ni marginales ni exceptionnelles mais un fait social majeur. Combattre ces violences, c'est défendre l'égalité, la dignité et l'autonomie de chacun·e dès le plus jeune âge. Les enfants sont particulièrement touchés. La libération de la parole et de l'écoute doivent être prolongés, encouragés en particulier dans les cas d'inceste. Des relations reposant sur le respect, l'égalité, le consentement et le refus de toute violence n'adviendront pas naturellement : il faut révolutionner nos institutions de l'école à la justice mais surtout, nous devons nous donner les moyens d'agir pour ne pas que celles qui ont eut le courage de parler soient abandonnés une seconde fois. [cf également les propositions pour lutter contre les VSS dans le sport 26-5, contre celles qui touchent les personnes en situation de handicap 42-9 ou lors des conflits armés 66-3].

1. **Adopter une loi intégrale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)** dotée de 3 milliards d'euros. Soutenir les associations de défense des droits. Former la haute fonction publique – en particulier dans la justice, la gendarmerie et le corps préfectoral – aux VSS. Lutter contre le harcèlement des femmes en ligne et sur les réseaux sociaux.

38. Éradiquer les violences sexistes et sexuelles

2. **Créer des centres de prise en charge d'urgence des violences sexuelles accessibles 24h/24,** offrant une seule porte d'entrée (soins médicaux immédiats, constat médico-légal, soutien psychologique et possibilité de dépôt de plainte dans un cadre sécurisé et formé).

3. **Améliorer le repérage des violences sexuelles faites aux enfants** par un questionnement systématique de ces violences par les professionnel·les intervenant dans les différents espaces d'accueil. Clarifier l'obligation de signalement des enfants victimes de violences sexuelles par les médecins. Créer un fonds d'indemnisation pour les victimes de violences scolaires notamment sexuelles et physiques. Protéger les personnes signalant les violences. Étendre l'attestation d'honorabilité à l'ensemble des professionnel·les en contact régulier avec des enfants, en particulier dans les secteurs sportifs, culturels, de loisirs et associatifs. Autoriser les juges à pouvoir suspendre l'autorité parentale de l'agresseur présumé le temps de l'enquête.

4. **Veiller à l'application de l'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle** (EVAR) dans toutes les écoles élémentaires et de l'Éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (EVARS) dans tous les établissements scolaires du second degré en allouant un budget spécifique à la formation et l'accompagnement de tout·es les enseignant·es.

5. **Lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs.** Mener des campagnes de sensibilisation et de prévention contre l'exploitation sexuelle des mineurs et développer un plan de lutte contre la prostitution juvénile avec des intervenant·es spécialisé·es par département.

6. **Inscrire dans la loi l'imprescriptibilité des crimes sur les mineurs.** Reconnaître en tant que tel le crime d'inceste dans le droit pénal. Elargir la notion de l'inceste aux cousin·es germains. Aligner la peine encourue pour la non-dénonciation d'un crime sur mineur sur celle applicable en cas de non-dénonciation de mauvais traitements ou d'agressions sexuelles commis sur un mineur de moins de quinze ans.

7. **Instaurer une juridiction et des magistrat·es spécialisés sur les violences de genre** dans chaque tribunal judiciaire et dans chaque cour d'assise (sur le modèle espagnol). Sanctuariser leurs moyens et nommer des magistrat·es en affection volontaire formé·es à ces enjeux. Augmenter le nombre de téléphones grave danger (TGD) et bracelets anti-rapprochement (BAR) à disposition de la justice. Améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats et les gendarmeries. Réserver des logements pour les femmes victimes de violence ou pour l'éloignement des hommes violents.

8. **Reconnaître juridiquement le droit à un environnement de travail exempt de violences** et de harcèlement. Rendre obligatoire la négociation sur les violences sexistes et sexuelles dans les négociations d'entreprise et de branche.

39 Protéger les enfants en danger

L'écologie politique porte une responsabilité envers les générations futures, et donc une attention particulière aux enfants. Prendre soin des plus jeunes, c'est refuser un modèle de société fondé sur la prédation, la domination et la violence – qu'elle soit faite à la nature, aux corps ou aux esprits. C'est défendre un cadre de vie sain, juste et protecteur, où chaque enfant peut grandir dans la dignité, la sécurité et le respect. Les enfants ne sont pas des objets à modeler, mais des sujets à part entière, détenteurs et détentrices de droits. Leur parole compte. Leur intégrité est non négociable. Or, les institutions en charge de la protection des enfants sont aujourd'hui profondément en crise. L'Aide Sociale à l'Enfance fait face à une crise liée au nombre d'enfants à protéger (en augmentation de 50 % en dix ans) et au manque de moyens. À la fin, ce sont encore ces enfants qui trinquent avec l'échec scolaire, la rue, la prostitution. C'est pourquoi nous proposons de refonder la protection de l'enfance afin de renouveler une promesse républicaine foulée aux pieds.

1. **Garantir la sécurité des enfants placés.** Garantir le « zéro exception » pour l'hébergement en hôtel. Étendre les dispositifs de soutien pour une prise en charge obligatoire des enfants placés jusqu'à 25 ans (APJM). Garantir le versement du pécule des allocations de rentrée aux jeunes placés à leur majorité. Abolir l'obligation alimentaire enfant-parent en cas de défaillance parentale.

39. Protéger les enfants en danger

2. **Créer un centre de santé dédié aux enfants placés ou suivis** dans chaque département pour offrir les soins physiques ou psychologiques nécessaires. Permettre à chacun de ces enfants d'avoir un bilan de santé annuel.

3. **Améliorer le contrôle des structures de l'ASE.** Systématiser les contrôles des structures d'accueil et d'hébergement de l'ASE en rendant obligatoire la création d'un Contrôleur général des établissements sociaux et médico-sociaux (autorité administrative indépendante). Former les équipes éducatives tout au long de leur carrière professionnelle en intégrant un volet obligatoire sur les violences faites aux enfants et plus particulièrement sur les violences sexuelles. Étendre le dispositif de contrôle systématique des antécédents judiciaires à toute personne qui candidate pour exercer une activité auprès d'enfants. Créer un droit de visite inopiné des parlementaires dans les structures d'accueil des enfants.

4. **Revaloriser les métiers de la protection de l'enfance.** Ouvrir une concertation nationale sur la revalorisation des métiers de la protection de l'enfance avec la fixation de taux d'encadrement minimum pour chaque structure. Accorder des moyens conséquents d'accompagnement et de formation pour les familles d'accueil.

5. **Assurer une protection égale de tous les mineur·es.** Considérer les mineur·es étrangers·ères d'abord comme des enfants et leur garantir le même accès aux droits que les enfants français·es comme le prévoit la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Refondre nationalement l'évaluation de minorité et d'isolement en intégrant le principe de la présomption de minorité et la mise à l'abri y compris pendant la période de recours. Harmoniser les prix de journée pour qu'ils soient équivalents pour tous les enfants. Interdire les tests osseux. Attribuer à leur majorité un titre de séjour valable jusqu'à leurs 25 ans.

6. **Créer un ministère de l'Enfance de plein exercice** doté de tous les moyens nécessaires pour protéger les enfants.

40 Amplifier la politique féministe

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes est une condition de justice, de liberté et de progrès pour toute la société. Elle nécessite de lutter contre les discriminations, les violences et les inégalités structurelles, tout en garantissant aux femmes une pleine autonomie économique, sociale et reproductive. Une politique féministe doit transformer les rapports de pouvoir et renforcer la protection de chacune dans tous les aspects de la vie quotidienne. 376000 femmes sont victimes chaque année de violences physiques, verbales ou psychologiques et/ou sexuelles au sein du couple. Parmi elles, trois par jour font l'objet de tentatives de féminicides et 170 ont été tuées en 2025. Ce drame est évitable car il dépend du degré de mobilisation de la société, des institutions, des services publics, des associations. Il repose également sur une continuité, sur une culture du viol et des violences qu'il faut combattre résolument et par tous les moyens [cf chapitre 38 sur les violences sexistes et sexuelles]. Par la sanction mais aussi par l'émancipation, en favorisant la participation pleine et égale des femmes dans l'éducation, la culture, le travail et la société. Une politique féministe ne se limite pas à des droits formels : elle fait de la condamnation de la violence et de la lutte contre toutes les formes d'inégalité une réalité concrète et durable pour toutes et tous. Elle fait de la lutte contre le patriarcat une action systématique dans tous les domaines professionnels, domestiques et politiques. C'est la condition pour que l'égalité réelle soit instaurée entre les femmes et les hommes.

40. Amplifier la politique féministe

1. **Instaurer l'égalité salariale réelle.** Adopter une loi pour l'émancipation économique des femmes intégrant des sanctions financières dissuasives en cas de manquement à l'égalité de salaire. Réviser les mécanismes juridiques et fiscaux qui précarisent les femmes (quotient conjugal, prise en compte des congés maternité dans l'avancement, successions inégales…). Transposer les mécanismes de la directive européenne sur la transparence salariale pour afficher les grilles salariales par poste. Faire respecter la publication annuelle des écarts de rémunération et étendre son obligation aux entreprises de plus de 50 salarié·es.

2. **Garantir l'égal accès, la gratuité et l'effectivité du droit à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse** (IVG), ainsi qu'au choix de la méthode. Garantir un soutien politique et financier pérenne aux centres de santé sexuelle.

3. **Féminiser la recherche scientifique.** S'attaquer aux stéréotypes qui font de la recherche un univers masculin. Développer l'orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques. Intégrer les analyses de biais de genre dans les projets de recherche subventionnés. Viser un accès paritaire aux directions de laboratoires et aux Habilitations à Diriger les Recherches (HDR) dans toutes les disciplines. Financer la reconnaissance et la recherche des maladies qui touchent les femmes comme l'endométriose, les affections gynécologiques ou le cancer du sein.

4. **Développer des politiques de santé égalitaires pour les femmes.** Renforcer la formation des soignant·es en matière de santé des femmes et de bientraitance en particulier dans la sous-prise en charge de la douleur des femmes, les renoncements de soin et les biais de genre dans le diagnostic (exemple : maladies cardiovasculaires). Financer des programmes spécifiques pour prévenir et soigner les problèmes de santé mentale chez les femmes (pscyhotraumatismes chez les femmes victimes de violence sexuelle, suicide post-partum…). Interdire les perturbateurs endocriniens dans les substances de quotidien (protections hygiéniques, produits de beauté…). Renforcer la prévention des expositions chimiques dans les métiers féminisés (nettoyage, santé, soins…).

5. **Créer un congé santé sexuelle et reproductive** dans les entreprises et administrations à destination de toutes les femmes ayant de l'endométriose, un IVG, un arrêt spontané de grossesse, une grossesse compliquée… Prendre en charge par la Sécurité sociale les protections menstruelles et sanctionner les fabricants qui ne respectent pas le contrôle sanitaire et la régulation des prix.

40. Amplifier la politique féministe

6. **Combattre les stéréotypes de genre à l'école** que ce soit dans l'organisation des espaces ou dans l'orientation. Former l'ensemble de la communauté éducative (personnels, professeur·es, responsables légaux) et les élèves à l'existence des inégalités de genre et aux moyens d'y remédier.

7. **Garantir la dignité et les droits à la sécurité et à la santé des travailleur·ses du sexe.** Renforcer les moyens dédiés à la lutte contre la traite, le proxénétisme et les violences liées à la prostitution. Financer les associations de santé communautaire, de lutte contre le trafic et d'accompagnement des victimes. Développer les programmes pour sortir de la prostitution et se réinsérer.

8. **Lutter contre les structures patriarcales à travers des actions ciblées auprès des hommes.** Déconstruire les normes virilistes par un soutien aux associations d'éducation populaire et au Planning familial. Condamner les expressions masculinistes en ligne. Surveiller les mouvements les plus radicaux.

41 Défendre les droits des personnes LGBTQIA+

Les LGBTphobies se transforment et se durcissent. Les violences homophobes et les discriminations persistent tandis que l'invisibilisation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres est à l'œuvre dans trop d'institutions. Aujourd'hui, l'extrême droite mène une offensive mondiale anti-trans au service de son projet réactionnaire qui entend remettre en cause les droits de l'ensemble des personnes LGBTQIA+, des femmes et des minorités. Dans ces conditions, la résistance passe par la conquête de nouveaux droits pour que l'égalité devienne réelle.

1. **Mettre en œuvre un plan d'éradication des violences et des discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA+.** Former tous les agent·es accueillant du public et les travailleur·ses sociaux à la lutte contre les discriminations. Sanctionner plus fortement les propos prônant la haine ou la discrimination des personnes concernées dans les médias.

41. Défendre les droits des personnes LGBTQIA+

2. **Combattre le harcèlement et les violences LGBTQIAphobes à l'école** en incluant des référent·es formé·es dans chaque établissement, des protocoles de signalement et de protection efficaces et un soutien psychologique pour les jeunes victimes. Soutenir les associations qui interviennent en milieu scolaire.

3. **Faire de la procréation médicalement assistée (PMA) un droit réellement accessible** en y mettant des moyens humains et financiers et en la rendant accessible aux personnes trans. Autoriser la Réception d'Ovocyte par la Partenaire (ROPA) et les dons de sperme dirigés.

4. **Rendre le changement de mention de sexe à l'état civil libre, gratuit et simple, sans passer devant un juge.** A terme, supprimer toute mention de sexe dans l'état civil et garantir l'autodétermination en matière d'identité de genre.

5. **Lutter contre la transphobie et garantir de meilleures conditions de vie pour les personnes trans.** Améliorer l'accès aux soins en général partout sur le territoire – et à ceux liés aux transitions en particulier -, par la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel global pour la santé des personnes trans. Garantir le droit des mineur·es en questionnement de genre à un accompagnement, à des soins, et le cas échéant à l'accès à des traitements de transition, sur la base des recommandations des autorités sanitaires scientifiques.

6. **Interdire les mutilations des personnes intersexes** hors danger vital. Proposer un accompagnement psychologique et médical aux familles.

7. **Reconnaître les droits des enfants nés d'une gestation pour autrui (GPA)** à l'étranger et clarifier les droits des femmes porteuses et des parents d'intention, en établissant la filiation par reconnaissance comme principe par défaut.

8. **Adopter un plan national de lutte contre l'homophobie dans le sport** – en particulier le football. Conditionner les délégations de service public aux fédérations à l'atteinte d'objectifs et la mise en œuvre de campagnes permettant de lutter contre les préjugés. Responsabiliser les clubs pour le comportement de leurs supporters en instaurant une obligation de résultat et des amendes proportionnelles au budget des clubs.

42 Bâtir une société antivalidiste

En matière de handicap, l'égalité des droits reste un horizon lointain. L'accessibilité des lieux publics, des transports ou des logements reste insuffisante, faute d'investissements à la hauteur des besoins. Il est temps de repenser en profondeur notre rapport au handicap pour faire grandir une société anti-validiste, fondée sur des services publics et un monde du travail inclusifs, conçus avec et par les personnes handicapées. Cette promesse républicaine ne doit pas transférer la responsabilité vers les personnes concernées et leurs aidants [cf mesure 36-3]. Le combat est autant politique que culturel, puisqu'il s'agit de transformer les représentations collectives pour une reconnaissance pleine et entière des personnes en situation de handicap. Nous devons inscrire la politique du handicap dans une approche fondée sur les droits plutôt que dans une approche médicale fondée sur les besoins. C'est pourquoi nous proposons d'unifier l'approche par le handicap et par la dépendance au sein de la cinquième branche de la Sécurité Sociale centrée autour de l'autonomie.

42. Bâtir une société antivalidiste

1. **Augmenter de 250€ l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** Intégrer ces allocations dans la branche autonomie de la Sécurité Sociale (CNSA). Adopter un délai maximal de 3 mois après un dépôt de dossier pour une reconnaissance d'AAH. Mettre fin aux renouvellements absurdes liés à un handicap définitif.

2. **Rendre les logements et les espaces publics accessibles à toutes les personnes handicapées.** Mettre en place des sanctions dissuasives en cas de non-respect de la loi. Abroger l'article 64 de la loi Elan pour garantir l'accessibilité de tous les logements en rez-de-chaussée. Augmenter les accompagnements nécessaires pour l'assistance personnelle. Améliorer les salaires et les conditions de travail des auxiliaires de vie. Lutter contre les 1,5 million de pannes d'ascenseurs chaque année. Assurer effectivement l'accès aux bureaux de vote et aux équipements sportifs.

3. **Assurer la mise en œuvre effective et la transcription en droit français de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées.** Définir un échéancier de désinstitutionnalisation et un moratoire sur certaines institutions qui n'appliquent pas le droit commun. Assurer un droit à la mobilité et à l'accessibilité par des mesures contraignantes auprès des autorités de transport.

4. **Assurer le droit inconditionnel à la scolarité de tous les enfants** avec les moyens humains, matériels, pédagogiques et organisationnels nécessaires notamment pour ce qui concerne les enfants en bas âge. S'assurer qu'au moins une salle de classe soit accessible aux enfants porteurs de handicap dans toutes les écoles d'ici la fin du quinquennat. Créer un véritable un service public d'accompagnement des élèves en situation de handicap en formant et titularisant les 144 000 AESH (accompagnant·es d'élèves en situation de Handicap). Développer des parcours adaptés pour les élèves sourds et malentendants dans les collèges et lycées.

5. **Renforcer l'accès aux soins en matière de santé physique et mentale** en sanctionnant les refus d'accès aux soins et en renforçant les moyens des Centres Médico-Psychologiques et l'attractivité de la filière psychiatrique. Intégrer l'antivalidisme dans les études de médecine.

6. **Assurer une représentation effective des personnes en situation de handicap** pour co-décider les politiques qui les concernent notamment au niveau des Conseils Départementaux et du Conseil National des Personnes Handicapées avec voix délibérative. Attribuer un droit d'interpellation sur les ruptures de parcours et la qualité de l'accueil et du traitement des dossiers. Renforcer la présence des représentant·es au sein des MDPH en lien avec les représentant·es de collectifs militants non gestionnaires. Lever les obstacles à la présence des personnes avec un handicap pour être candidat·es aux élections.

42. Bâtir une société antivalidiste

7. **Assurer une inclusion réelle des travailleur·ses en situation de handicap.** Soutenir l'aménagement des postes dans les entreprises et les administrations pour toutes et tous. Augmenter les sanctions en cas de non-respect de l'obligation d'emploi de 6 % travailleurs handicapés (OETH). Créer des droits à la formation supplémentaire pour les personnes en situation de handicap. Contraindre les ESAT à respecter le droit du travail.

8. **Réformer le régime de tutelles et de curatelles** pour prioriser un soutien à la décision des personnes dont le consentement n'est pas aboli. Interdire les placements forcés. Créer des équipes mobiles d'accompagnement.

9. **Protéger la vie familiale, affective et intime des personnes en situation de handicap.** Rendre effectif le droit à l'intimité et à la vie affective et sexuelle par la formation de l'ensemble des personnels soignants en établissement. Mettre en place des dispositifs adaptés d'alerte, de dépôt de plainte et d'accompagnement adaptés pour les personnes en situation de vulnérabilité qui peuvent être victimes de violences sexistes et sexuelles.

43 Combattre le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme et l'antitsiganisme

Racisme, islamophobie, antisémitisme, antitsiganisme et toutes les formes de haine et de discriminations constituent des crimes qui fragilisent durablement la cohésion sociale. Elles nourrissent des violences et des comportements en rupture avec le principe d'égalité. Elles se fondent sur des formes de racialisation sur le fondement de prétendus caractères collectifs héréditaires et entraînent une criminalisation, une exclusion et une invisibilisation. Elles prennent racine dans une histoire longue, souvent méconnue avec des mécanismes similaires et une emprise dans le fonctionnement contemporain des institutions.
Nous défendons une politique ferme de prévention, d'éducation et de sanctions pour garantir que chacun·e puisse vivre librement, sans crainte ni exclusion.
Lutter contre les discriminations, c'est aussi renforcer l'éducation à la tolérance, soutenir les associations qui œuvrent pour la justice sociale, et assurer la pleine application des lois et des principes républicains. Sans égalité, il n'y a pas de paix civile possible. La cohésion sociale repose sur le respect des droits de toutes et tous.

43. Combattre le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme et l'antitsiganisme

1. **Mettre fin au contrôle au faciès en interdisant les contrôles d'identité aléatoires** pour les limiter aux situations de fragrance, d'enquête judiciaire ou d'ordre public. Instaurer un récépissé attestant des motifs du contrôle. Améliorer la réponse judiciaire. Accompagner les victimes par des référents formés au sein de chaque tribunal et cour d'appel. Renforcer le rôle des associations parties civiles.

2. **Adopter une tolérance zéro sur les actes racistes, islamophobes ou antisémites.** Donner les moyens à la justice de poursuivre et de sanctionner systématiquement leurs auteur·ices. Étendre la possibilité pour les juges de restreindre ou d'interdire l'accès aux marchés publics ainsi qu'aux aides les entreprises condamnées pour discriminations raciales à l'embauche ou au déroulement de carrière. Assurer la sécurité de tous les lieux cultuels et culturels (juifs, musulmans, catholiques, protestants) en renforçant, si nécessaire, les mesures de protection policières.

3. **Transformer la Délégation interministérielle (DILCRAH) en un Commissariat à l'égalité** rattaché au Premier ministre. Créer un Observatoire des discriminations en capacité de financer la recherche sur les différentes formes de racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie ainsi que des testings d'évaluation des pratiques discriminatoires dans le domaine de l'immobilier, de l'emploi et des services (banque, assurance, restaurants, boîtes de nuit, etc.). Développer des pôles spécialisés au sein des services publics. Associer les organisations représentatives des personnes concernées par les discriminations au pilotage de la politique. Appliquer la Stratégie Européenne de Lutte contre l'antisémitisme.

4. **Contraindre les plateformes et les réseaux sociaux à vraiment réguler et modérer les contenus négationnistes et racistes**. Durcir les amendes en cas d'infraction et de récidive. Lutter contre les discriminations produites par les algorithmes et les modèles de langage (IA).

5. **Rendre obligatoire au sein des fonctions publiques et dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés la formation à la non-discrimination et à la déconstruction des préjugés** (employés en situation de recruter, d'évaluer, de manager et personnes en contact du public notamment pour le recueil des plaintes). Appliquer des sanctions appropriées et dissuasives en cas de non-respect de cette obligation comme l'interdiction d'accès aux marchés publics et aux aides publiques. Étendre l'obligation de formation des dirigeants d'agences immobilières à l'ensemble des professionnels de l'immobilier.

43. Combattre le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme et l'antitsiganisme

6. **Adopter un plan national pour lutter contre l'antitsiganisme** ciblant les personnes Roms ou appartenant à la communauté des Gens du voyage. Intégrer le mode d'habitat dans les critères de discriminations. Augmenter les amendes en cas de non-respect des obligations en matière d'infrastructures d'aires d'accueil (la loi Besson) et lancer un plan de protection sanitaire contre les pollutions environnantes. Adopter un plan spécifique pour la scolarisation des enfants et contre les discriminations à l'embauche. Reconnaître le génocide des Tsiganes et la responsabilité de l'État français dans leur persécution. Indemniser les victimes et leurs descendant·es.

7. **Renforcer les programmes scolaires** pour mieux intégrer l'histoire coloniale, l'histoire du racisme, de l'antisémitisme, de l'islamophobie et des luttes de libérations qui ont fait avancer l'égalité. Réaliser un travail de lutte contre le harcèlement scolaire et les violences racistes, islamophobes et antisémites. Mettre en place un audit sur le départ des écoliers juifs de l'école publique.

8. **Garantir une égalité réelle d'accès à la santé,** en intégrant la lutte contre le racisme structurel dans les politiques de santé. Former le personnel médical aux biais racistes, mesurer les inégalités de santé selon les origines sociales, territoriales et migratoires, et reconnaître les maladies à prévalence spécifique dans les programmes de prévention et de recherche.

44 Réaliser l'égalité dans les quartiers populaires

Depuis trop d'années, les habitant·es des quartiers populaires subissent la dégradation du logement, la précarité scolaire, l'enclavement, le manque d'opportunités économiques, les discriminations à l'embauche ou dans l'accès aux services publics. À cela s'ajoute le mépris territorial ou encore des rapports à la police qui abîment la confiance entre les citoyen·nes et les institutions. Lutter contre les discriminations systémiques et la relégation territoriale, c'est permettre à chacun·e de vivre dignement et en sécurité, de se déplacer librement, d'apprendre, de créer et de participer pleinement à la vie collective. C'est faire de chaque quartier un espace respecté et considéré au même titre que n'importe quel autre. Sans service public, le contrat social s'effrite. La République doit tenir sa promesse d'égalité partout sur le territoire car ce sont nos valeurs communes et la légitimité des pouvoirs publics qui sont en jeu.

1. **Plafonner la taille des classes en école primaire à 12 élèves** dans les zones d'éducation prioritaire. Multiplier les programmes de préparation aux concours pour accéder à l'enseignement supérieur. Assurer la prise en charge des goûters et des petits-déjeuners pour les enfants des écoles dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV). Soutenir les familles monoparentales avec notamment une augmentation du Pass'Sport et la gratuité du soutien scolaire. Développer des sections internationale, artistique, scientifique attractives pour les élèves du reste de la ville tout en maintenant une présence majoritaire pour les élèves du secteur

44. Réaliser l'égalité dans les quartiers populaires

2. **Rénover et verdir l'habitat dans les quartiers.** Renouveler le Plan National de Renouvellement Urbain (ANRU3) pour rénover massivement les quartiers nécessitant les transformations les plus profondes de l'habitat. Renforcer les conditions de logement et les obligations des bailleurs et des ascensoristes. Revoir les conditions auxquelles les financements de l'Etat sont accordés en particulier soutenir la rénovation des copropriétés dégradées et refuser la démolition systématique de logements. Accélérer la rénovation du parc des logements sociaux (qualité du bâti, isolation thermique, etc.) et diminuer les charges locatives par un dispositif financier complémentaire à MaPrimeRénov. Accompagner les copropriétés dégradées dans les opérations de rénovation. En lien avec les associations de défense des droits des locataires, soutenir la création de collectifs d'habitants pour améliorer les situations locatives et la vie collective. Soutenir le verdissement participatif des quartiers populaires.

3. **Désenclaver les quartiers mal desservis** en transports en commun. Notamment avec des liaisons expresses avec les centres d'activités, mais aussi la location ou le prêt longue durée de vélo et vélo cargo. Publier chaque année une évaluation comparative de l'offre de transports publics dans les agglomérations pour empêcher toute discrimination dans l'organisation des transports locaux.

4. **Contrôler l'application stricte de la doctrine du maintien de l'ordre** et du contrôle non discriminatoire des identités [cf proposition 43-1]. Assurer l'équité de l'accès à la justice avec la mise en place de permanences juridiques. Mettre en place des commissariats de proximité dans les zones sensibles afin de recréer un lien de confiance et d'assurer le respect d'une sécurité du quotidien.

5. **Soutenir l'implantation et le développement des activités économiques.** Mettre à disposition des locaux commerciaux. Créer un fonds d'aide à l'entrepreneuriat ou à la création d'associations. Intégrer des créateur·ices d'entreprises dans des réseaux d'entrepreneur·ses et dans les chambres de commerce et d'industrie. Faciliter l'accès au micro-crédit pour impulser les activités en Quartiers Populaires de manière cumulative avec les exonérations d'impôts dans les ZFU-TE.

45 Atteindre l'égalité entre les villes et les ruralités

L'égalité entre les territoires est un pilier de la République. Mais la concentration toujours plus forte du pouvoir économique et politique dans les villes couplée au saccage des services publics a creusé les écarts et nourri un sentiment de mépris territorial. Trop de citoyen·nes doivent parcourir des kilomètres pour trouver une infirmière, un emploi, une école, pratiquer un sport ou accéder à un service public. Cette pression à devoir se déplacer pour simplement vivre est une injustice. Relier plutôt qu'opposer, rééquilibrer plutôt que concentrer : c'est ainsi que nous referons de l'égalité territoriale une promesse réelle, et non un souvenir.

1. **Doter chaque territoire d'un accueil physique des services publics à 15 minutes partout en France.** Déployer des agent·es administratifs assermentés dans l'ensemble des Maisons France Service (MFS) afin qu'ils soient en mesure d'accompagner les usager·es au delà des démarches de premier niveau. Créer 500 nouvelles MFS et des unités mobiles pour aller vers les usager·es pour l'ouverture des droits, les soins de santé et la justice.

45. Atteindre l'égalité entre les villes et les ruralités

2. **Lutter contre les déserts médicaux** par le développement de centres de santé et de maisons de santé en priorité dans les zones sous-dotées. Réguler l'installation des médecins libéraux par une autorisation d'installation des médecins délivrée par l'Agence Régionale de Santé – de droit dans les zones sous-dotées et en lien avec la cessation d'activité d'un·e praticien·ne ailleurs.

3. **Empêcher les fermetures de classes** en soutenant l'installation des familles dans les villages isolés par un soutien à l'accès au foncier et au rachat de logements à bas coût. Garantir aux parents des solutions collectives de transport pour que les enfants aient moins de 30 minutes de trajet de leur école et de leur collège.

4. **Organiser des états généraux des espaces ruraux et de l'aménagement du territoire** pour construire une véritable égalité territoriale. Soutenir l'implantation d'activités économiques dans les petites communes, pour un rééquilibrage du territoire et la création de commerces multi-services dans les villages.

5. **Défendre la modernisation et la régénération des « petites » lignes ferroviaires.** Développer les alternatives à la voiture individuelle en zone rurale pour résorber la précarité de mobilité par un usage collectif de la voiture (covoiturage, autopartage, multipropriété), le développement des transports en commun et un crédit d'impôt sur les vélos électriques. Implanter à nouveau du personnel dans les gares pour en refaire des lieux vivants, au cœur du lien social et des mobilités.

46 Accomplir l'égalité avec tous les territoires dits « d'Outre-mer »

On regroupe abusivement les Départements et les territoires éloignés de l'hexagone sous l'appellation « d'Outre-Mer ». Pourtant, ils n'ont bien souvent de commun que leur relation inégalitaire avec la métropole, qui se perpétue et prolonge des logiques coloniales. L'égalité en droit et en fait devrait être l'ambition de la République. Mais cela ne doit pas nous empêcher de penser une organisation démocratique adaptée à l'histoire différenciée de ces territoires. Chacun doit pouvoir déterminer son avenir, son autonomie voire son indépendance. Les relations avec les autres Etats et les peuples de ces régions du monde ne devraient pas systématiquement repasser par Paris. L'égalité doit être plus qu'un mot et une réalité quotidienne et démocratique.

1. **Lutter contre la vie chère.** Combattre les monopoles hérités de l'époque coloniale par l'application des règles anti-trust et le renforcement des contrôles sur les marges. Réformer le bouclier-prix ainsi que le prélèvement et l'affectation de l'octroi de mer. Réglementer les tarifs de desserte aérienne.

46. Atteindre l'égalité avec tous les territoires dits « d'Outre-mer »

2. **Organiser un congrès général des territoires dits d'outre-mer.** Etablir un plan d'action partagé pour l'égalité et l'autonomie dans les territoires dits d'Outre-mer sur la base des cahiers de revendications et des « plans pays » et la mise en place d'un plan quinquennal d'investissement dans les écoles, les infrastructures de transport, d'eau potable et d'assainissement.

3. **Accélérer la transition écologique** par un plan énergétique visant à une autonomie fondée sur les énergies renouvelables, par une rénovation des bâtiments et des logements et une adaptation des territoires aux conséquences du réchauffement climatique en particulier le long des littoraux. Adopter et financer un plan de lutte contre les sargasses qui généralise le ramassage en mer avant échouage pour limiter les émanations toxiques et étendre la reconnaissance de catastrophe naturelle en cas d'échouage massif.

4. **Transformer le régime des aides agricoles.** Favoriser une agriculture locale respectueuse du climat et de la biodiversité. Pour cela, transformer la répartition des aides publiques européennes (POSEI) pour ne plus les coupler à la production. Reconnaître l'agriculture familiale et encadrer les échanges commerciaux au niveau régional par des traités spécifiques. Instaurer une meilleure prise en compte des critères environnementaux dans l'attribution des fonds. Veiller à l'application de la loi Lurel qui interdit la commercialisation de produits plus sucrés dans les territoires dits d'Outre-mer que dans l'Hexagone.

5. **Adapter les programmes d'enseignement.** Favoriser l'enseignement des langues régionales. Reconnaître et enseigner l'histoire et la culture de ces territoires y compris l'héritage colonial.

* **En Kanaky** Poursuivre les négociations avec les différentes parties prenantes pour aboutir à un véritable accord fondé sur les principes d'autodétermination et de décolonisation après l'échec des pseudo-accords de Bougival. Développer une nouvelle stratégie agricole et industrielle avec les acteurs locaux. Investir dans les usines en équilibrant la production d'acier inoxydable et le nickel nécessaire pour les batteries.

* **À Mayotte** Sortir d'une logique néocoloniale en supprimant les exceptions au droit commun. Fluidifier les voies d'accès à l'hexagone pour désenclaver l'île par la suppression du titre de séjour territorialisé avant 2030. Garantir le droit du sol. Mettre en place un plan eau adapté aux besoins locaux sur le long terme. Étendre l'Aide médicale d'État (AME). Aligner les niveaux du RSA et du SMIC sur le reste du pays. Scolariser systématiquement tous les enfants et créer des institutions de protection des enfants en danger. Soutenir un plan international de développement des Comores.

* **En Guadeloupe et en Martinique** Démanteler les entreprises qui profitent de la vie chère et transformer ces agricultures exportatrices vers une agroécologie vivrière. Dépolluer les sols et indemniser les victimes des pollutions coloniales. Indemniser les victimes du chlordécone, du glyphosate et des sargasses. Développer les transports. Organiser un référendum local pour créer une collectivité unique en Guadeloupe.

46. Atteindre l'égalité avec tous les territoires dits « d'Outre-mer »

* **À la Réunion.** Interdire le Fipronil – un insecticide agricole toxique. Transformer les fermes usines en agriculture extensive. Organiser un référendum local pour créer une collectivité unique.

* **En Polynésie française.** Adopter un plan de dépollution et d'indemnisation aux victimes des essais nucléaires. Soutenir l'adaptation au réchauffement climatique.

* **En Guyane** Adopter un plan de dépollution et d'indemnisation des victimes de la pollution au mercure. Lancer un plan spécifique de rattrapage en matière de désenclavement routier et ferroviaire. Mettre en place un programme spécifique de protection de la forêt face aux trafiquants et aux industriels. Renforcer la coopération transfrontalière avec le Surinam et les états brésiliens voisins. Transférer la propriété de 400 000 hectares de forêts aux peuples autochtones conformément à l'accord de 2017. Renforcer la lutte contre l'orpaillage illégal avec des moyens humains et technologiques accrus.

* **Dans les Terres Australes et Antarctiques** Protéger la biodiversité française et développer la recherche sur les milieux aquatiques et terrestres. Veiller à limiter l'impact des présences humaines.

47 Soutenir la vie associative et l'engagement citoyen

Les associations sont le terreau de la solidarité, de la culture, du sport, de l'éducation populaire et de la participation citoyenne au plus près des territoires. Elles constituent un maillon essentiel à la démocratie locale. Elles portent de nombreuses initiatives économiques dans le réemploi, les centres de santé, la prise en charge de nos aîné·es et de nos enfants. Elles protègent nos environnements. Elles conseillent, concertent ou contestent les politiques des pouvoirs publics et constituent un maillon essentiel de la démocratie locale. Pourtant, les associations manquent de moyens, de reconnaissance et de stabilité. Elles se sont parfois vu déléguer des missions de services publics sans financement associés, embauchant des personnes dans des emplois précaires et transformant des bénévoles en employeurs sans moyens d'exercer leur fonction. C'est pourquoi notre programme vise à garantir l'indépendance associative, sécuriser les financements et valoriser l'engagement bénévole. Nous devrions avoir conscience de l'importance cruciale de l'indépendance associative à l'heure où l'extrême-droite cherche à la détruire. Nous devons leur donner les moyens d'exercer leurs missions de manière autonome, de tisser sans bruit le lien social, d'innover et in fine de transformer notre société.

47. Soutenir la vie associative et l'engagement citoyen

1. **Défendre et renforcer les libertés syndicales et associatives.** En finir avec leur instrumentalisation, leur répression et les menaces de dissolution. Abroger le Contrat d'Engagement Républicain liberticide pour les associations et revaloriser la Charte des Engagements Réciproques pour toutes les collectivités. Encadrer le pouvoir de dissolution du Ministre de l'Intérieur par la saisine obligatoire d'un juge judiciaire.

2. **Soutenir le secteur associatif** en reconnaissant les associations comme un pilier de la solidarité nationale et de la vie démocratique. Financer le secteur associatif via des subventions encadrées par des conventions d'objectifs plutôt que par la mise en concurrence sous forme de Délégation de Service Public ou d'appels à projets. Instaurer un socle de financement stable pour les associations reconnues d'intérêt général permettant la pérennité des emplois associatifs. Revaloriser les postes FONJEP. Simplifier les démarches administratives notamment dans le dépôt des subventions en fusionnant des demandes et en automatisant leur remplissage.

3. **Donner les moyens aux bénévoles de se former et de s'engager** par un renforcement du Fonds National de Développement de la Vie Associative, le développement du droit au congé « engagement associatif » et une protection juridique pour les dirigeant·es des grandes associations.

4. **Garantir un droit d'interpellation citoyenne** par voie de pétition de toutes les assemblées en abaissant le seuil de signatures nécessaires pour son déclenchement. Garantir le droit de réunion par l'accès aux locaux municipaux aux associations déclarées (inscription dans le code des collectivités).

5. **Rétablir une politique de soutien à l'éducation populaire** dans sa diversité : centres sociaux, MJC, tiers-lieux, associations environnementales, éducation culturelle et aux médias. Soutenir leur indépendance et leur capacité à former des citoyen·nes libres, contribuant à une parole politique et à une affirmation d'un pouvoir d'agir sur la vie de la cité. Développer avec elles des indicateurs permettant de valoriser la contribution des associations au bien commun.

6. **Défendre et protéger les lanceurs d'alertes** et les militant·es qui sont la cible d'intimidation ou de criminalisation notamment en raison de leurs engagements écologistes, féministse ou en défense des migrant·es. Rendre conforme l'avis du Défenseur des droits pour l'attribution du statut et des moyens de protection suffisants. Soutenir les associations de lutte contre la corruption et supprimer l'agrément du Garde des sceaux pour ces associations afin de pouvoir se porter partie civile afin de rester dans le droit commun (cinq années d'ancienneté). Étendre le statut aux personnes morales qui pourraient être menacées (association, syndicats, ONG). S'opposer aux procédures baillons qui visent à les réduire au silence comme bouclier judiciaire jusqu'au terme du traitement de l'alerte pour l'empêcher de s'exprimer (comme pour les sociétés judiciaires).



PARTIE VII.

DÉFENDRE L'ÉTAT DE DROIT

LA violence fait partie de notre société. Elle nous traverse et nous divise. Or, la grandeur de la République ne reproduit pas la loi du Talion. Elle cherche à restaurer un équilibre rompu par la justice, à sanctionner et éduquer, à prévenir et créer les conditions d'une paix civile. Les institutions républicaines judiciaires, policières, pénitentiaires, doivent être exemplaires, lucides, dotées de moyens suffisants. Elles doivent prendre soin d'agir ensemble face à la multitude des conflits du quotidien en réhabilitant la justice civile. Elles doivent également faire face aux grandes menaces actuelles que constituent le narcotrafic, le terrorisme ou la corruption. C'est la condition pour garantir l'avenir des valeurs républicaines.

La menace sur l'état de droit se répand et la meilleure manière de défendre la démocratie, les valeurs républicaines et l'égalité devant la loi serait de passer à la première République écologique et citoyenne (chapitre 48) mais cette perspective indispensable n'est pas tout. Nous devons aussi démocratiser la Ve République (chapitre 49) et défendre les valeurs d'un pays qui place la loi au-dessus de tout. Cela suppose de réformer en profondeur la police (chapitre 50) et de donner l'indépendance et les moyens à la justice de fonctionner (chapitres 51 orienté sur le système pénal, chapitre 52 sur la justice du quotidien et chapitre 53 sur la prison).

Cela suppose également de défendre la laïcité (chapitre 54), l'indépendance des médias sans lesquels la liberté ne serait qu'un mot (chapitre 55) et les droits fondamentaux des personnes exilées menacées par l'extrême droite (chapitre 56).

Mais attention à ne pas confondre les dangers que traversent la société et le système police-justice qui est là pour y répondre. S'il faut améliorer les institutions, il faut combattre résolument les menaces qui visent la fracturation de l'état de droit : le terrorisme (chapitre 57), le narcotrafic (chapitre 58), la corruption (chapitre 59).

48 Passer à la Première République Écologique et citoyenne

La France a besoin d'un renouveau institutionnel et démocratique. Nous devons sortir de la crise de régime en préservant le cadre républicain et en adoptant un vrai régime parlementaire. La République écologique et citoyenne doit être une perspective réaffirmée et les contre-pouvoirs doivent être davantage protégés, notamment la justice et des médias qui sont la cible de pouvoirs privés, arbitraires et réactionnaires. La démocratie représentative doit plus que jamais s'appuyer sur la démocratie participative et la démocratie directe pour affronter les défis du XXIe siècle.

1. **Convoquer un processus constituant transparent, participatif, pluraliste et indépendant** pour abolir la monarchie présidentielle et préparer le passage à une Première République écologique et citoyenne qui intègre véritablement les limites planétaires et la participation des citoyen·nes dans ses institutions.

48. Passer à la Première République Écologique et citoyenne

2. **Inscrire dans la constitution le principe d'habitabilité** comprenant le respect de toutes les limites planétaires (climat, eau douce, sols, biodiversité, azote, océans, ozone, aérosols), la protection des biens communs, le droit à un environnement de qualité et le principe de non-régression. Intégrer également le droit à une alimentation saine, durable et choisie.

3. **Garantir l'indépendance de la justice.** Supprimer la Cour de Justice de la République. Rendre indépendant statutairement et fonctionnellement le parquet en alignant les conditions de nomination, d'avancement et les procédures disciplinaires des magistrats du parquet sur celles des magistrats du siège (sur avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature au lieu de l'avis simple actuel). Renforcer l'indépendance de la justice administrative en réformant le fonctionnement du Conseil d'Etat et les conditions de nomination des juges administratifs.

4. **Transformer le Conseil Constitutionnel en Cour Constitutionnelle** avec approbation par une majorité qualifiée des commissions parlementaires. Supprimer la nomination de droit des anciens Présidents de la République. Étendre à ses membres les déclarations d'intérêt et de situation patrimoniale vérifiée par la Haute Autorité à la Transparence de la Vie Publique (HATVP). Autoriser la publication « d'opinions dissidentes » annexées à chacune des décisions.

5. **Inscrire dans la Constitution le droit à une information intègre, vérifiable, complète et transparente pour préserver la liberté de la presse, le pluralisme des médias et un service audiovisuel public** quels que soient leurs supports physiques et numériques.

6. **Défendre une transformation de notre République pour qu'elle soit fondée sur le principe du fédéralisme différencié**. Faire de la France une République fortement décentralisée en confiant un pouvoir réglementaire et des leviers fiscaux autonomes aux collectivités territoriales.

7. **Renforcer le pouvoir législatif bicaméral et démocratique.** Assurer que le Parlement dispose d'un meilleur contrôle de son ordre du jour et ne soit plus limité par les actuels articles 34 ou par l'article 49-3. Renforcer le pouvoir d'initiative et le droit d'amendement en assouplissant les règles de la recevabilité financière (actuel article 40). Démocratiser le Sénat pour qu'il représente mieux les territoires sur une base régionale.

8. **Renforcer les moyens du Parlement.** Définir de manière autonome son ordre du jour. Mieux contrôler le gouvernement par le renforcement des commissions parlementaires permanentes et d'enquête. Développer un accès élargi aux documents administratifs. Affecter des moyens au développement d'une expertise autonome. Modifier l'article 40 qui contraint de manière absurde la délibération parlementaire sur le budget. Organiser une audition préalable des ministres par les deux chambres du Parlement. La composition finale est confirmée par un vote.

48. Passer à la Première République Écologique et citoyenne

9. **Réinventer la fonction présidentielle en gardienne du temps long.** Conserver à la Présidence de la République le statut de chef·fe de l'État, la fonction de veiller au respect de la Constitution, la nomination du chef·fe de la majorité parlementaire comme Premier·e Ministre et de promulgation des lois. Etablir un septennat unique. Abroger les pouvoirs conférés par l'actuel article 16 et les pouvoirs de nomination de l'article 13 (à confier au Gouvernement).

10. **Renforcer la démocratie directe** par la mise en œuvre du Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) propositionnel ou abrogatif – sous condition d'un contrôle de constitutionnalité préalable. Mieux prendre en compte les citoyen·nes à travers une convention citoyenne permanente au sein d'un CESE transformé. Améliorer le droit d'interpellation par voie de pétition en rendant obligatoire un vote à l'Assemblée Nationale si 500 000 signatures dans 30 départements sont collectées. Développer des budgets participatifs sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

49 Démocratiser la République

La crise démocratique française est ancienne. Sa représentation est discréditée. Les partis politiques sont désertés. L'abstention va croissante. Le sentiment d'impuissance et de rejet gagnent du terrain et nourrit l'extrême droite. Le mode de scrutin majoritaire fait partie du problème car il alimente des clivages idéologiques et des coalitions factices. Le mode de scrutin proportionnel a d'ailleurs été adopté par l'ensemble des autres pays européens. Mais il y a d'autres causes notamment la manière de traiter les citoyen·nes comme des ignorants politiques cantonnés à un vote périodique sans participation possible aux décisions structurantes pour les territoires et les générations futures. La société civile est bien souvent en avance sur la société politique. L'urgence des transformations nécessaires commande d'agir pour transformer la manière de gouverner en partageant véritablement le pouvoir et les responsabilités. Laissons respirer la vie démocratique avant qu'elle ne soit étouffée par les mouvements réactionnaires.

1. **Instaurer la proportionnelle intégrale sans prime majoritaire aux élections législatives** au travers d'un système lisible dans lequel chaque voix compte, garantissant une représentation fidèle des opinions politiques et une représentativité géographique à l'Assemblée à partir de circonscriptions régionales. Appliquer la proportionnelle au mode de scrutin départemental. Abaisser la prime majoritaire aux élections municipales à 25 %.

49. Démocratiser la République

2. **Élire directement les dirigeant·es des communautés urbaines, communautés d'agglomération et des métropoles.** Transformer les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en collectivités avec les droits et les devoirs que cela suppose (libre administration, compensation des charges, autonomie financière, contrôle). Les communautés de communes et les syndicats intercommunaux restent un échelon où les communes échangent et mutualisent directement sur l'avenir de leur territoire mais doivent être contraintes à respecter la parité.

3. **Améliorer les droits des oppositions** dans l'accès à l'information, l'attribution de moyens. Interdire le vote « boîtier » au Sénat. Développer des commissions régionales du débat public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

4. **Rendre le droit de vote réellement universel.** Ouvrir le droit de vote à 16 ans avec une formation civique. Généraliser l'inscription automatique sur les listes électorales. Ouvrir l'âge légal pour pouvoir être élu au Sénat dès 18 ans. Étendre le droit de vote aux étranger·es extra-communautaires pour les élections locales (municipales, intercommunales, départementales et régionales) après cinq années de résidence en France. Garantir l'inscription de tous les citoyen·nes sur les listes électorales – y compris les gens du voyage en reconnaissant les aires d'accueil comme des lieux de résidence.

5. **Mieux encadrer le financement des campagnes électorales** et des partis politiques. Limiter l'usage des espèces dans les dons. Étendre les pouvoirs et les moyens d'investigation de la Commission Nationale des Comptes de Campagne (CNCCFP) pendant la campagne électorale. Remplacer la déduction fiscale par un bon public à distribuer par chaque citoyen·ne au parti de son choix dans la déclaration d'impôt sur le revenu.

6. **Limiter le cumul des mandats** dans le temps (trois par type de mandat).

7. **Reconnaître le vote blanc** en attribuant le taux équivalent à des citoyen·nes tirés au sort sur les listes électorales pour les élections territoriales.

50 Refonder une police républicaine

La sécurité est un droit fondamental et ne saurait se résumer au « maintien de l'ordre ». Elle implique une politique de lutte contre les inégalités et la violence dans tous les domaines, ainsi qu'une autorité judiciaire disposant des moyens et du temps d'enquête et d'investigation dont elle manque aujourd'hui. La tranquillité publique, elle, ne peut être garantie que par une police républicaine, respectueuse des libertés et au service de tout·es. Mais la méfiance s'installe, alimentée par les dérives d'une police instrumentalisée à des fins politiques, par le manque de moyens et de formation, et par une doctrine du maintien de l'ordre qui fracture au lieu de protéger. Nous voulons refonder une police du peuple, formée à la médiation, à la prévention, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité. Une police qui travaille main dans la main avec les habitant·es, les élu·es et les associations, en toute transparence et dans le respect du droit, au sein d'un véritable service public de la sécurité. Une police républicaine, humaine et efficace : voilà le socle d'une société véritablement sûre, juste et démocratique.

1. **Créer une police nationale de proximité** visant à rétablir un lien quotidien et permanent avec la population et à sortir de la politique bureaucratique du chiffre.

50. Refonder une police Républicaine

2. **Améliorer la formation et les conditions de travail des policier·es.** Revoir et allonger la formation initiale et continue et les conditions de travail des policier·es en incluant des stages dans d'autres pays européens et les apports des sciences sociales (histoire, sociologie de la délinquance…). Encadrer les premières affectations pour éviter que les jeunes policiers aient à exercer systématiquement dans les territoires les plus en tension. Mettre en place un plan de prévention de la souffrance au travail et un dispositif d'écoute. Protéger les lanceur·euses d'alerte au sein des forces de l'ordre.

3. **Adopter une nouvelle doctrine de maintien de l'ordre**. Fonder l'action des forces de sécurité sur le dialogue avec les organisations, la désescalade et un usage de la force strictement nécessaire et proportionné. Interdire les lanceurs de balles de défense (LBD40) et les grenades mutilantes. Démanteler les unités de type BRAV-M. Abroger les dispositions de la loi Cazeneuve sur l'ouverture du feu pour que cessent les morts pour refus d'obtempérer et que soit respectée la condition d'absolue nécessité. Rendre effectif le rôle des équipes de liaison et d'information (ELI) dans les manifestations.

4. **Abroger les lois et dispositifs liberticides.** Abroger les dispositions liberticides des lois Sécurité globale, Séparatisme et de celle instaurant l'état d'urgence permanent. Supprimer les fichiers qui portent atteinte aux libertés individuelles et collectives en particulier ceux qui intègrent des mentions de l'appartenance syndicale, des convictions religieuses et des opinions ou activités politiques. Abroger les perquisitions administratives, les restrictions administratives à la liberté d'aller et venir, les mesures de surveillance en dehors d'un suivi judiciaire, ou encore la dissolution d'associations visant la défense de l'environnement Mettre fin aux dispositifs d'amendes forfaitaires délictuelles. Autoriser la CNIL à vérifier en permanence le respect du contenu et de l'usage des fichiers utilisés par les forces de l'ordre.

5. **Encadrer la vidéosurveillance et renforcer la présence humaine.** Interdire la reconnaissance faciale et évaluer de manière indépendante les dispositifs de vidéosurveillance en lien avec la Défenseure des droits. Mettre la priorité sur le renforcement des effectifs de terrain, formés à la médiation et à la prévention.

6. **Remplacer l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) et l'Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale (IGGN) par un nouvel organisme indépendant** rattaché à la Défenseure des droits. Cette institution sera compétente pour l'ensemble des forces de sécurité, y compris les polices municipales, et assurera la transparence des décisions rendues.

7. **Faire respecter les règles de transparence et de neutralité policières.** Assurer le respect du port du matricule (RIO) et l'usage par les agent·es des caméras embarquées. Garantir l'interdiction effective du port d'insignes à caractère politique sur les uniformes des agent·es et dans leurs locaux. Sanctionner toute dissimulation du visage qui ne serait pas strictement justifiée.

8. **Augmenter les moyens pour lutter contre la cybercriminalité** afin de protéger les entreprises, les collectivités et les administrations. Doter l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) de moyens suffisants pour prévenir et protéger ces organisations face aux cyberattaques.

51 Consacrer des moyens suffisants à la Justice

La force de la justice fait la force de la République. C'est pourquoi la priorité devrait être d'assurer son indépendance pour qu'elle ait les moyens de ses missions [cf proposition 48-3 pour rendre indépendante la justice du pouvoir exécutif dans la Constitution]. Aujourd'hui, la justice manque de tout : de magistrat·es alors que la France en a deux fois moins que la moyenne européenne mais aussi de greffier·es, d'organisation institutionnelle, de moyens matériels, de temps, ou encore de ressources numériques. Les tribunaux débordent, les décisions tardent, et l'institution peine à remplir sa mission première : protéger les droits, réparer les injustices, et garantir l'égalité devant la loi. Donner les moyens à la justice, c'est réaffirmer qu'elle est un service public essentiel, au même titre que l'éducation ou la santé. C'est investir massivement dans ses personnels, dans la modernisation des tribunaux, dans l'accès au droit pour toutes et tous. C'est garantir une justice rapide, indépendante, et proche du terrain. C'est aussi intégrer pleinement les violences sexistes et sexuelles et notamment le crime d'inceste qui n'est pas aujourd'hui combattu à la mesure du phénomène alors qu'une personne sur dix en est victime [cf chapitre 39 qui lui est consacré].

1. **Assurer l'indépendance du parquet.** Organiser, dans la loi organique, un statut unifié de magistrat judiciaire affirmant l'unité de corps siège/parquet, tout en maintenant la spécificité des missions du ministère public et la nécessité d'une politique pénale cohérente sur l'ensemble du territoire national.

51. Consacrer des moyens suffisants à la Justice

2. **Créer 9000 postes de magistrats** sur dix ans ainsi que 10 000 postes de greffiers et 7000 postes attachés de justice. Revaloriser les métiers et les salaires les plus bas pour atteindre la moyenne des pays européens. Limiter les dérogations aux délais de recours. Développer les moyens numériques de la Justice afin de faciliter les recours déposés par les usager·es en ligne.

3. **Créer des pôles cybers dans chaque grande juridiction** disposant d'enquêteur·trices spécialisé·es, d'expert·es techniques et de magistrats référents. Développer des procédures harmonisées pour travailler avec l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTENJ) et le Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) de la gendarmerie nationale. Autoriser le Parquet national anticriminalité organisé (PNACP) à travailler avec l'unité de lutte contre la Cyber-criminalité du parquet de Paris pour les affaires les plus importantes (attaques contre des infrastructures critiques, rançongiciels majeurs…). Mieux lutter contre la fraude et les arnaques en ligne (escroquerie à l'achat, bancaire, rançon, usurpation d'identité, phishing…).

4. **Réaffirmer le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif pour les mineur·es délinquants.** Limiter au maximum les procédures de jugement rapide et de comparutions immédiates notamment pour les mineurs. Maintenir l'irresponsabilité pénale à 13 ans. Conserver la double compétence civile et pénale du Juge des Enfants et des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Garantir l'égalité de traitement pour les mineurs étrangers. Abroger la loi Attal de 2025. Suspendre la création des 20 nouveaux projets de Centre Éducatifs Fermés (CEF) et transformer les 51 CEF existants en Centres Éducatifs et d'Insertion en axant leur mission sur l'insertion professionnelle et les droits civiques.

5. **Redonner un cadre autonome et cohérent à la police judiciaire** en plaçant les effectifs affectés aux missions judiciaires sous la seule autorité des procureurs de la République. Redonner un cadre autonome et cohérent à la police judiciaire. Corriger en profondeur les déséquilibres de la réforme Darmanin qui a fusionné les services d'investigation et de gestion de la délinquance dans des directions départementales. Mieux articuler police judiciaire, renseignement territorial et acteurs sanitaires/sociaux pour faire remonter les signaux faibles (trafics, exploitation) et orienter les usager·es de drogues vers les soins.

6. **Indexer les amendes sur le revenu pour les crimes et délits les plus graves.** Adopter le même principe de proportionnalité sur le chiffre d'affaires pour les personnes morales pour que les sanctions soient réellement dissuasives et non un calcul rationnel.

7. **Soutenir les victimes dans leurs démarches.** Renforcer l'accompagnement psychologique et social des victimes et de leurs familles – en particulier avant et après les audiences pénales. Soutenir les associations de personnes concernées et déployer les bureaux d'aides dans les juridictions. Prendre en charge les frais induits par la procédure pénale et mobiliser la contribution citoyenne (somme versée par la personne ayant commis une infraction pénale au titre d'une alternative aux poursuites).

52 Apaiser par la justice du quotidien

La justice civile est une institution majeure pour la paix sociale qui prononce 60 % des décisions de justice. Elle doit cesser d'être une variable d'ajustement budgétaire. Les litiges familiaux représentent plus du tiers des contentieux traités chaque année par les juridictions civiles. Ces contentieux nécessitent une réponse rapide et efficace, l'efficacité devant être entendue comme la pacification des relations entre les parties pour éviter toute nouvelle saisine ultérieure ou tout déport au pénal. La justice sociale – incluant le droit du travail et de la protection sociale – est devenue l'un des principaux lieux de cristallisation des inégalités. Elle conditionne pourtant la capacité de chacun·e à travailler, se soigner, élever ses enfants et vieillir dignement. Elle est le vecteur d'un accès égal aux droits et de lutte contre la précarisation de certaines catégories de travailleurs (indépendants, plateformes, temps partiel subi). Enfin la justice environnementale est encore trop partielle et attaquée par les forces réactionnaires. Elle doit être réhabilitée et renforcée afin de mieux préserver notre environnement et notre santé.

52. Apaiser par la justice du quotidien

1. **Développer les moyens de la justice environnementale** par la création d'un référé unique environnemental et d'un référé en matière d'information. Renforcer les pôles régionaux composés de juges spécialisés en matière environnementale. Redéployer des mécanismes de participation du public (effet suspensif des référés, recours à la double juridiction…). Transposer la directive européenne sur la criminalité environnementale qui étoffe les sanctions et améliore la coopération entre Etats membres.

2. **Améliorer l'aide juridictionnelle.** Ouvrir l'aide juridictionnelle pour des phases de pré-contentieux. Augmenter ses moyens. Simplifier l'accès au droit par le regroupement des Centres départementaux et des Maisons du droit et de la justice. Créer de nouveaux points d'accès dans les zones isolées pour mieux soutenir les personnes faisant face à un problème juridique et les victimes.

3. **Développer le recours aux mécanismes de justice restaurative** en s'assurant de la protection des victimes. Limiter le recours à certains types de délits. Encourager et mener des expérimentations avec des médiateur·ices de justice.

4. **Supprimer la convention judiciaire d'intérêt public** (CJIP) qui permet de payer plutôt que d'avoir un procès – en particulier en matière environnementale

5. **Professionnaliser la juridiction prud'homale.** Remplacer le système actuel d'une juridiction 100 % paritaire par un échevinage avec un bureau de jugement composé d'un·e magistrat·e professionnel·le et de deux assesseur·es issu·es du monde du travail désignés par les organisations syndicales et patronales. Cet échevinage devrait être mis en place en première instance et en appel. Instaurer un ministère public au sein des conseils de Prud'hommes.

6. **Simplifier les procédures de recours devant les organismes de Sécurité sociale.** Mieux informer les assuré·es sur leurs droits et leurs voies de recours. Fixer un délai maximal incitant les institutions à développer les médiations et les compromis à l'amiable.

53 Humaniser la prison

La prison doit rester l'exception, pas devenir la règle. L'objectif ultime doit rester la réinsertion des personnes condamnées y compris si c'est à long terme. Priver de liberté n'autorise pas à priver de droits. Aujourd'hui, la prison humilie, et l'accès des détenu·es à la santé, à l'éducation, à l'information ou encore à une vie sociale et familiale est bafoué. Or, enfermer dans des conditions indignes, c'est trahir l'État de droit. Nous estimons que construire toujours plus de prisons est une impasse. Plus on construit, plus on enferme, sans jamais mieux enfermer. Cette fuite en avant sécuritaire coûte cher, échoue à réduire la violence et mine nos libertés.
Mais une autre politique est possible. Nous voulons rendre à la prison son caractère exceptionnel, garantir les droits fondamentaux et replacer la justice aux côtés des services publics qui préviennent les violences.

1. **Limiter la surpopulation carcérale par un numerus clausus afin de faciliter la réinsertion des personnes détenues et le travail des personnels pénitentiaires. Limiter la surpopulation à 100 % des capacités dans tous les établissements pénitentiaires (actuellement 133 %) et garantir des conditions dignes de détention face aux traitements inhumains et dégradants encore en place. Adopter un moratoire sur la construction de nouvelles places de prison en dehors de celles destinées à remplacer les prisons insalubres.**

53. Humaniser la prison

2. **Revaloriser le travail des agent·es pénitentiaires** qui doivent être davantage associé·es au suivi des personnes détenues et aux différentes facettes de leur prise en charge. Garantir leur sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements.

3. **Développer la probation et les possibilités de placement extérieurs et de semi-liberté** en s'assurant des moyens d'accompagnement et de contrôle indispensables à la réussite de la réinsertion durable. Développer l'accompagnement des personnes pendant leur détention et après leur libération. Renforcer les moyens d'intervention des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP). Renforcer la possibilité d'effecteur des Travaux d'Intérêts Généraux en multipliant les partenariats avec les entreprises, les administrations et les associations.

4. **Engager un plan de rénovation et d'adaptation des lieux de détention aux changements climatiques** et aux aléas naturels. Adaptation du bâti, des cours de promenade, application effective du plan canicule, garantie de l'accès à l'eau potable…

5. **Permettre l'accès effectif des personnes détenues aux services publics d'accès aux droits** par la mise en place de points d'accès au droit. Renforcer l'accès aux soins, y compris de santé mentale. Installer des bureaux de vote dans les prisons. Systématiser la traduction en plusieurs langues de l'ensemble des documents relatifs à la détention et le recours à de l'interprétariat professionnel. Ouvrir l'accès à un internet contrôlé en détention. Diminuer le tarif des cantines sur les produits de première nécessité. Renforcer la transparence de la politique tarifaire en particulier pour les communications téléphoniques.

6. **Adapter les prisons pour développer l'offre de postes de travail**. Rapprocher la rémunération minimale de celle de l'extérieur à tâche équivalente, garantir un salaire minimum fixe et une meilleure protection sociale. Rendre obligatoire et opposable au moins une activité par semaine à chaque personne détenue.

7. **Améliorer les conditions de visite en prison** en particulier pour les familles qui ne doivent pas être condamnées par ricochet. Appliquer de façon effective la loi pénitentiaire par la mise en place d'unités de vie familiale dans l'ensemble des établissements. Améliorer la qualité des parloirs pour préserver l'intimité des personnes.

54 Promouvoir la laïcité

Les Écologistes sont profondément attachés à la liberté de conscience et à la liberté de culte garanties par la loi de 1905. La laïcité implique que les institutions républicaines et religieuses soient séparées. Et ce pour garantir l'impartialité de la puissance publique et assurer l'autonomie de l'individu dans le choix de ses croyances ou convictions. La laïcité, c'est le droit de croire, de ne pas croire ou de ne plus croire, et c'est l'égalité de traitement devant la loi. La laïcité impose la neutralité au service public et à ses agent·es, pas à ses usagers ni aux habitant·es. Nous devons donc respecter la manière dont les personnes croyantes manifestent leurs croyances, qu'elles aillent prier dans des lieux de culte, portent des vêtements spécifiques, se rassemblent dans l'espace public ou affichent leurs convictions. Nous condamnons toutes les atteintes à la loi et à la liberté de conscience. Face à tous les prophètes de la guerre civile, nous faisons le choix de la défense de l'État de droit.

54. Promouvoir la laïcité

1. **Refonder l'Observatoire de la laïcité.** Former à travers lui l'ensemble des fonctionnaires à la connaissance des principes de la laïcité, de la liberté de conscience et de la loi de 1905.

2. **Transformer le titre de Ministre en charge des Cultes en Ministre de la laïcité**. Veiller à l'égalité de traitement entre religions, à la garantie de la neutralité des services publics et faire respecter la liberté de conscience des croyant·es comme des athé·es, sans entrer dans l'organisation des religions et des Églises.

3. **Supprimer les attributions protocolaires du Président de la République liés à la religion catholique** Chanoine du Latran, chanoine honoraire et proto-chanoine d'un certain nombre de cathédrales en Savoie, à Angers, Lyon, Cahors, Châlons, Poitiers, Tours, Cléry, Embrun et Paris.

4. **Augmenter les moyens de la Miviludes** (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires) et élargir son domaine à la formation professionnelle et à la santé publique.

5. **Abroger la loi séparatisme** et s'appuyer sur la police des cultes existante dans la loi de 1905 pour condamner les pratiques obscurantistes et sectaires.

55 Défendre l'indépendance des médias

Dans une société démocratique, les médias sont un pilier essentiel : ils nous permettent de comprendre le monde, de développer un esprit critique et de faire des choix éclairés. L'accès à une information intègre, vérifiable, complète et transparente doit être reconnu comme un droit fondamental des citoyen.nes [cf proposition 48-5 pour l'intégrer dans la Constitution]. C'est pourquoi nous défendons un modèle médiatique ouvert et fort, capable de résister aux pressions économiques ou politiques, notamment celles exercées par des groupes privés et des milliardaires d'extrême droite. En 2025, neuf milliardaires contrôlent une majorité de la presse écrite toute en percevant la majorité des subventions. Ils contrôlent également des radios, des télévisions et pour d'autres les algorithmes de médias sociaux influents sur le débat public. Nous devons donc reprendre la main sur notre information. Les rédactions doivent exercer un contrôle réel sur leurs diffusions, et le service public audiovisuel doit garantir l'accès à une information de qualité pour toutes et tous. L'État à travers un pouvoir indépendant doit agir quand des intérêts privés et des idéologies totalitaires cherchent à imposer leur agenda et leur vision du monde. C'est la garantie nécessaire pour une liberté d'expression pleine et entière.

55. Défendre l'indépendance des médias

1. **Adopter une loi anti-concentration** sur le modèle norvégien qui interdit à un groupe de détenir plus de deux titres de presse nationale, une chaîne de télévision nationale et une radio nationale

2. **Améliorer la qualité de l'information** en particulier les informations environnementales ou l'information locale (traitement des actualités ultramarines). Renforcer les obligations de l'audiovisuel public. En finir avec les mesures bâillons notamment la disposition du Code du commerce de « violation du secret des affaires » qui limite les investigations sur les entreprises et le monde des affaires.

3. **Défendre l'indépendance de l'audiovisuel public.** Instaurer des modalités de financement pérennes, justes et durables. Faire valider les nominations à la tête de France Télévisions et de Radio France à la majorité qualifiée du Parlement. Renoncer au projet de holding.

4. **Renforcer les instances de contrôle et de préservation des médias en ligne.** Garantir l'indépendance de l'Autorité de Régulation des Communications (ARCOM) en intégrant des représentant·es de la société civile et des professionnel·les indépendants et en élargissant leurs pouvoirs de sanction en cas de non-respect des cahiers des charges (interdiction temporaire d'émettre). Augmenter les moyens d'enquête de l'ARCOM et de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Préserver un modèle de chaînes d'information en interdisant strictement les chaînes d'opinion sur la TNT. Renforcer les attributions de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) dans le contrôle des infrastructures et des réseaux afin qu'elles visent l'intérêt général et non celles des entreprises gestionnaires. Lui attribuer un devoir d'alerte sur leurs impacts environnementaux.

5. **Donner plus de pouvoir aux journalistes** Protéger leur indépendance via le droit d'agrément sur la nomination du directeur de la rédaction et en rendant opposable les chartes d'indépendance. Conditionner les aides à la presse et l'attribution des fréquences audiovisuelles à cette indépendance.

6. **Cibler plus fortement le soutien inancier vers les médias indépendants** qui consacrent des moyens à la production d'une information de qualité. Augmenter le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Installer des maisons de la presse indépendantes et pluralistes dans les gares et les aéroports. [cf aussi proposition 33-3 de soutien aux médias associatifs locaux]

55. Défendre l'indépendance des médias

7. **Refondre les aides à la presse** pour renforcer le pluralisme. Attribuer des aides uniquement aux médias qui produisent eux-mêmes l'information. Créer un Fonds de financement des médias indépendants avec des aides-droits automatiques garanties dont la subvention varie selon la taille de la rédaction et le nombre d'abonnés sur le modèle suédois. Exclure des aides publiques aux médias condamnés pour incitation à la haine ou atteinte à la dignité des personnes. Imposer une juste rémunération des médias d'information par les plateformes numériques via les Droits voisins, pour compenser les revenus publicitaires qu'elles tirent de l'hébergement de leurs contenus.

8. **Renforcer la transparence et le contrôle des entreprises de sondage.** Renforcer les pouvoirs et les moyens de la commission des sondage en leur donnant accès et la capacité de publier les algorithmes de redressement et les noms des commanditaires.

9. **Prévenir la propagande et les attaques informationnelles.** Limiter strictement la concentration dans les industries culturelles et les médias dans les mains de quelques propriétaires en réformant la loi de 1986. Prévenir la propagande de puissances étrangères en bloquant la diffusion de médias qui s'en font directement le relais. Massifier l'éducation aux médias et la maîtrise d'une raison critique pour faire face à la désinformation, notamment chez les plus âgé·es.

56 Garantir les libertés de migration

L'histoire de France est une histoire de migrations. La culture, l'économie, la politique ont été créées par des échanges internationaux. Les étranger·es vivant en France ont toujours existé. Parfois elles et ils repartent dans leur pays de naissance. D'autre fois, ils et elles sont naturalisé·es. Une personne française sur quatre a désormais un grand-parent étranger. Pourtant, sous la pression du racisme de l'extrême droite, les politiques mises en œuvre depuis 30 ans ont entraîné un recul dramatique de l'ouverture, des droits sociaux et de la vitalité de notre pays. Nous devons changer de logique : rompre avec les politiques de peur et de fermeture, abroger les mesures sécuritaires adoptées sous les deux mandats d'Emmanuel Macron, et replacer la dignité humaine au cœur de nos choix publics. Reconnaître la liberté d'aller et venir, c'est garantir l'accueil digne des individus, la possibilité de circuler entre les pays et la protection effective du droit d'asile, tel qu'il est défini par la Convention de Genève de 1951. Une France et une Europe de l'hospitalité et de la prospérité est possible : protéger sans exclure, accueillir sans renoncer à ses valeurs. Voir dans chaque vie un droit et une promesse, non une menace.
Au regard des enjeux démographiques, nous devons refaire de la France un pays attractif pour les migrant·es en améliorant les conditions d'accueil et d'intégration sociale et professionnelle. Cela suppose des convictions solides, des moyens suffisants, une confiance dans notre nation et dans notre continent. [cf aussi la proposition 38-8 sur la protection des mineurs étrangers et la proposition 49-1 pour accorder le droit de vote aux étranger·es extracommunautaires dans les élections locales]

56. Garantir les libertés de migration

1. **Garantir les droits fondamentaux des personnes exilées : scolarisation de tous les enfants, accès à l'AME et PUMA, suppression des délais de carence, interdiction des expulsions des personnes vivant avec une Affection Longue Durée, accès à des hébergements dignes. Abroger les lois asile et immigration d'Emmanuel Macron et toutes les mesures prises visant à amoindrir les droits des personnes exilées sous son mandat. Arrêter la centralisation par le Ministère de l'Intérieur pour redonner à chaque Ministère la responsabilité sur son champ (confier la tutelle de l'OFPRA aux Affaires Etrangères, la garantie aux soins au Ministère de la Santé…). Rendre effectif le droit au regroupement familial par une révision des conditions d'octroi des titres de séjour en adoptant un renouvellement automatique et pluriannuel**

2. **Arrêter la fabrique juridique des sans-papiers** par la complexification croissante du droit des étrangers. Régulariser les travailleur·ses, les étudiant·es et les parents d'enfants scolarisés sur la base de critères objectifs (durée de résidence, effectivité du lien familial, durée ou promesse d'activité professionnelle). Supprimer les Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) automatiques ou inapplicables. Adopter une présomption d'accord pour le renouvellement des cartes de séjour de longue durée et des titres étudiants pour faciliter le maintien au travail et aux études. Automatiser la délivrance des Attestations de Prolongation d'Instruction (API).

3. **Garantir l'application du droit du sol** pour les enfants nés en France indépendamment de la situation des parents. Supprimer le régime dérogatoire à Mayotte. Faciliter l'obtention de la nationalité française.

4. **Mettre fin aux violences, à la militarisation et aux refoulements illégaux** dans les zones de frontières (en particulier dans le Briançonnais et sur le littoral Nord). En finir avec la rétention administrative, coûteuse et indigne.

5. **Assurer un respect impartial du droit d'asile**. Réduire les mesures dérogatoires sur l'étude de la demande d'asile en réservant l'usage de la procédure accélérée pour les demandes ultérieures. Faire respecter le principe de non-refoulement dans les pays à risque. Rétablir le principe de collégialité à la Cour nationale du droit d'asile (supprimée par la loi Darmanin). Automatiser le droit au travail dès la délivrance de l'attestation de demande d'asile sans délai et sans autorisation de travail. Augmenter et indexer sur l'inflation l'Allocation pour Demandeurs d'Asile (ADA actuellement entre 205€ et 426€/mois) et réserver la suppression du « montant supplémentaire » au seul cas de l'hébergement en Centre d'accueil et en Hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (CADA et HUDA).

6. **Renforcer le soutien aux défenseur·ses des droits humains (féministes, écologistes, LGBTQIA+, syndicalistes) et aux minorités menacées dans leur pays** notamment par des procédures accélérées d'asile et des programmes de soutien juridique et financier pour leurs organisations. Réformer le délit d'aide à l'entrée et au séjour irréguliers pour protéger les citoyen·nes militant·es

humanitaires qui hébergent ou nourrissent des personnes sans titre de séjour.

7. **Développer des politiques d'inclusion pour les étranger·es vivant en France.** Accorder un droit effectif à la formation et au français langue étrangère (FLE) pour atteindre le niveau A2 en accordant des moyens suffisants à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Supprimer la dématérialisation des cours de FLE et repasser à des cours en présentiel. Repenser les examens civiques en favorisant les propositions d'immersion au sein de la société civile. Créer une incitation fiscale pour les entreprises inclusives. Développer les accès au logement par la mobilisation du parc social et privé dans les communes peu tendues. Rémunérer les professionnel·les étrangers (médecins, chercheurs, ingénieurs…) de façon égale et reconnaître leurs diplômes.

8. **[EUROPE] Créer des voies légales et sécurisées d'immigration** par une révision du Pacte européen sur la migration et l'asile. Autoriser les allers-retours, la mobilité intra-européenne et l'immigration circulaire pour permettre aux migrant·es de conserver des liens avec leur pays d'origine et y retourner lorsqu'ils et elles le souhaitent. Améliorer la solidarité européenne par un système alternatif à celui dit « de Dublin » par une répartition des migrant·es au prorata de la population et de la richesse d'un pays. Renoncer aux mesures qui généralisent l'enfermement aux frontières de l'UE ou sur son territoire.

9. **[EUROPE] Mettre fin à l'externalisation des politiques migratoires.** Dénoncer les accords signés par l'Union européenne qui visent à externaliser la gestion des frontières européennes. Renoncer aux accords entre la Grande-Bretagne et la France qui vise à maintenir des personnes migrantes qui veulent s'en aller. Abandonner la proposition de « règlement retour » qui favorise les expulsions dans des centres de rétentions dans des pays tiers comme la Libye, la Tunisie, la Turquie… Revenir sur la notion de « pays tiers sûr » adoptée en 2026 qui permet de rejeter une demande d'asile sans l'examiner en vertu d'un accord avec un pays hors UE. Toutes les demandes d'asile déposées en Europe doivent faire l'objet d'un examen en Europe. Suspendre toute coopération migratoire avec les Etats ne garantissant pas le respect des droits fondamentaux sur leur territoire.

10. **[EUROPE] Démanteler l'agence Frontex** et créer une agence en charge de la protection des droits fondamentaux des personnes migrantes et en particulier du sauvetage en mer et sur terre. Remettre en cause les accords du Touquet.

11. **[EUROPE] Ouvrir une négociation internationale sur un cadre juridique pour les déplacé·es climatiques** et celles et ceux qui n'auront pas les moyens de se déplacer des zones inhabitables qui permette accueil et protection – en s'inspirant de l'Agenda de la protection pour les déplacements liés aux désastres.

12. **[EUROPE] Créer un parquet européen pour mieux lutter contre le trafic d'êtres humains.** Consacrer des moyens propres à l'investigation pour démanteler les réseaux de passeurs, la prostitution forcée ou l'exploitation professionnelle. Améliorer la coordination européenne entre les polices aux frontières (PAF).

57 Lutter contre les terrorismes

Malgré un recul significatif en France, en Europe et au Moyen-Orient, la menace posée par les organisations terroristes islamistes (Al Qaïda, Etat Islamique) reste importante en raison de l'incarcération de vétérans jihadistes, le maintien d'un attrait pour cette idéologie à travers la planète et des tensions sociopolitiques accrues qui font le lit des différentes formes de radicalisation. À ce phénomène s'ajoute une menace issue de groupuscules d'extrême droite et/ou masculinistes qui développent des projets terroristes de plus en plus fréquemment, avec la volonté de diviser et faire basculer dans la violence la société française. La tendance s'aggrave significativement et pourrait devenir un enjeu majeur de sécurité pour la France dans les années à venir. Ces menaces doivent faire l'objet d'une logique d'entrave alliant renseignement, répression et réponse judiciaire pour dissiper la menace à moyen terme. Mais la menace ne s'éteindra réellement que si l'on met également en œuvre une prévention auprès des jeunes adolescents fragiles pour éviter de basculer dans les réseaux terroristes. Enfin, nous devons garder une boussole : le respect absolu des droits humains et des principes démocratiques dans la lutte contre les différents terrorismes. Les garanties juridiques pour les personnes suspectées de terrorisme doivent être accrues et la défense de l'Etat de droit mis en avant de manière systématique pour contrer la propagande. Si nous perdons nos valeurs, nous perdrons la guerre que les terroristes souhaitent mener contre notre modèle social et démocratique.

57. Lutter contre les terrorismes

1. **Établir un plan de prévention spécifiquement adapté aux zones où les recruteurs sont les plus actifs.** Sensibiliser les citoyen·nes aux risques d'embrigadement idéologique. Promouvoir des dispositifs de désengagement du militantisme jihadiste. Soutenir plus intensément les élu·es et les agent·es des services publics qui sont en première ligne, le réseau associatif et les entreprises locales. Mettre en place des formations spécifiques et adaptées aux enjeux de la lutte contre la radicalisation.

2. **Améliorer la réponse pénale contre les recruteurs jihadistes et l'extrême droite violente** S'ils sont étrangers et jugés coupables, ils doivent pouvoir être expulsés. Combattre leur propagande sur les réseaux sociaux par des informations fiables et des interdictions de diffusion en ligne. Lutter contre les circuits financiers clandestins pour épuiser les ressources financières des réseaux terroristes et criminels (notamment cryptomonnaies et blanchiment).

3. **Prévenir l'embrigadement des jeunes adolescent·es.** Augmenter significativement des taux d'encadrement des mineurs dans tous les espaces de socialisation : enseignant·es, éducateur·ices de rue, animation de vacances etc.

4. **Combattre les discours de haine.** Sanctionner plus fortement toutes les formes d'expression qui propagent, incitent, promeuvent ou justifient la haine fondée sur l'intolérance qu'elles concernent les femmes, les personnes LGBTQIA+, les juifs, les musulmans, les écologistes ou toutes les personnes victimes de préjugés. Attribuer les moyens humains, matériels et légaux pour les identifier et sanctionner leurs auteurs.

4. **Faire revenir les prisonnier·es français·es de Syrie, avec une réponse pénale, judiciaire et sociale** Organiser leur retour en France. Les traiter conformément à nos principes de droit et procédures de sécurité nationale. En cas de menace avérée, les procédures policières et judiciaires de sécurisation et de sanction seront enclenchées.

5. **Renforcer la coopération internationale** avec la Turquie, la Syrie, l'Irak, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, les Balkans et le Caucase sur le sujet spécifique des vétérans du jihad et les liens qu'ils maintiennent en Europe.

6. **Mieux prendre en compte la menace d'extrême droite** par un effort mêlant renseignement, analyse et recherche académique, dans l'optique d'assécher le phénomène. S'intéresser en particulier à ceux allés se battre en Ukraine et aux groupes alimentés par des réseaux russes et américains, qui servent les ingérences étrangères.

57. Lutter contre les terrorismes

7. **Honorer toutes les victimes du terrorisme en France comme à l'étranger.** Soutenir les associations de victimes. Favoriser les démarches de reconnaissance et de réparation comme par exemple les commémorations et un musée-mémorial du terrorisme.

8. **[EUROPE] Accroître la coopération européenne en matière de renseignement.** Accroître la coopération européenne en matière de renseignement par des bases de données partagées et des opérations communes. Poursuivre les initiatives entreprises après les attentats en France pour la coopération entre les services de renseignement. La dépendance de la France et des Européens aux renseignements et outils américains dans le domaine de la lutte contre le terrorisme doit cesser, au profit d'une autonomie accrue et d'une logique d'échanges plus équilibrée. Créer en particulier une cellule européenne de renseignement financier pour faciliter les échanges d'information.

58 Lutter contre le narcotrafic

Le narcotrafic est un fléau national qui pourrit l'Etat et la vie de nombreux quartiers. Nous devons agir pour endiguer la violence inouïe qu'il génère partout sur le territoire, ainsi que la corruption qui l'accompagne toujours. La doctrine pénale fondée sur des mesures dérogatoires au droit commun et des logiques de durcissement carcéral est un échec. La justice et la police – des magistrats instructeurs aux officiers de police judiciaire – doivent disposer de moyens d'enquêtes et d'investigations suffisants. Nous devons aussi sortir d'une logique de prohibition et de politique du chiffre pour nous centrer sur la santé publique [cf mesure 29-3], la justice sociale et la protection de l'ordre public.

1. **Renforcer les moyens financiers et cyber de la police et de la justice contre les narcotrafiquants pour permettre l'étude des circuits financiers complexes et le suivi de leur patrimoine. Créer des juridictions pénales spécialisées (JIRS) au niveau de chaque cour d'appel pour travailler en lien avec le parquet national anti-criminalité organisée (PNACO) et l'Office anti-stupéfiants (OFAST) qui doit être chef de file et assurer la coordination entre les services. Privilégier le démantèlement des réseaux organisés et la saisie des avoirs criminels au nombre d'interpellations.**

58. Lutter contre le narcotrafic

2. **Accélérer le déploiement de moyens techniques pour mieux contrôler les aéroports et les ports.** Renforcer durablement les moyens de contrôle en particulier en Guyane et aux Antilles françaises dans le respect des droits fondamentaux.

3. **Approfondir la coopération internationale**. Engager un rapport de force diplomatique et économique avec les pays tiers qui sont des « pays refuge » pour les narcotrafiquants (Dubaï…). Renforcer également la coopération judiciaire européenne pour mieux suivre les flux financiers issus du trafic et récupérer les avoirs criminels.

4. **Légaliser et encadrer la production, la vente et la consommation de cannabis.** Assurer la disponibilité, le contrôle qualité et la traçabilité du produit et le doter d'une fiscalité propre. Autoriser l'autoproduction encadrée. Réserver la distribution à des structures à but non lucratif dont les professionnel·les sont formés à la réduction des risques. Interdire la spéculation et la publicité en intégrant le cannabis au champ d'application de la loi Évin. Permettre l'intégration professionnelle et la formation des personnes issues de l'économie parallèle dans le cadre légal.

5. **Protéger les enfants de l'entrée dans le trafic.** Investir dans la prévention et la protection des enfants pour garantir leurs droits fondamentaux. Toute « offre d'emploi » liée au trafic et publiée sur un réseau social doit être considérée comme une provocation d'un mineur au trafic de stupéfiants et signalée à la Justice. Renforcer les obligations des plateformes en ligne à retirer rapidement les contenus incitant au trafic ou au recrutement de mineurs. Développer des programmes de prévention à l'école et assurer un accompagnement éducatif des mineurs consommateurs. Soutenir les projets sociaux et économiques dans les quartiers touchés par le trafic de drogue par des fonds publics permettant d'investir dans la création d'entreprise (afin d'éviter le blanchiment ou que les seuls fonds disponibles soient d'origine criminelle), par des programmes de formation professionnelle sur d'autres territoires et par des structures socio-éducatives pour les jeunes enfants.

6. **Renforcer l'accompagnement psychologique et social des victimes** et de leurs familles par un soutien aux associations de personnes concernées. Adopter une approche de santé publique inspirée du modèle portugais en dépénalisant l'usage, la détention de petites quantités pour consommation personnelle (sans légaliser la production ni le trafic) et le remplacement de la réponse pénale par une orientation systématique vers des dispositifs d'évaluation, de prévention et de réduction des risques. Garantir un accompagnement aux personnes souhaitant sortir du trafic ou d'une consommation problématique.

59 Combattre la corruption

La corruption n'est pas une dérive marginale mais un enjeu démocratique central. Si elle coûte chaque année près de 120 milliards d'euros à la France, elle est d'abord une perte de pouvoir du peuple pour choisir ses valeurs et défendre sa souveraineté. Au lieu d'être au service de l'intérêt général, la décision publique est influencée par des intérêts privés, économiques ou identitaires. Il faut assumer une ligne dure face à la corruption qui casse la confiance dans notre destin commun. Qui veut payer ses contraventions si certains ne payent pas ? Qui est prêt à respecter la loi si celle-ci favorise certains intérêts financiers ? Qui va choisir la probité s'il est plus facile de faire de l'argent par la délinquance ? L'intégrité publique est un combat politique fondamental pour restaurer la confiance démocratique.

1. **Faire de la lutte contre le blanchiment et la corruption un objectif prioritaire** en confiant les enquêtes aux JIRS au moyens d'investigation adaptées. Étendre le statut de repenti et renforcer les obligations de reporting des entreprises qui créent des cryptomonnaies pour faciliter la détection des infractions. Instaurer l'inéligibilité à vie et démission de leurs fonctions pour les élus condamnés pour détournement de fonds publics ou corruption.

59. Combattre la corruption

2. **Augmenter les moyens financiers et humains** de la Haute Autorité de la Transparence de la Vie Publique (HATVP) et de l'Agence Française Anticorruption (AFA). Améliorer le contrôle des mobilités entre le secteur public et le secteur privé. Augmenter le montant des sanctions en cas de refus de communication des informations ou de suivi des avis. Créer un registre public des déports des élu·es. Accroître les moyens de contrôle des marchés publics. Rendre obligatoire la publication des déclarations d'intérêts et des situations patrimoniales des dirigeant·es d'entreprise de presse et de médias, de leurs actionnaires, mais également des producteurs de programmes et des chroniqueurs·ses régulier·es.

3. **Créer un registre de la participation des entreprises privées aux projets de recherche scientifique** dans l'enseignement supérieur et de recherche. Interdire les clauses susceptibles d'entraver l'indépendance du travail de recherche. Rendre public les contrats et leurs montants.

4. **Refonder la justice économique.** Étendre les tribunaux des activités économiques. Revoir la composition des tribunaux de commerce en développant l'échevinage en élargissant le recrutement des juges dits consulaires à des juges citoyens et syndicaux. Créer une administration publique des mandataires et liquidateurs judiciaires pour qu'ils envisagent l'avenir des entreprises et les projets de reprise en fonction du maintien de la production et de l'emploi et pas uniquement de la protection des créanciers.Permettre aux collectivités territoriales d'être partie aux procédures. Donner un droit d'appel aux représentant·es du personnel. Créer un dispositif de prévention des défaillances d'entreprise en renforçant la formation des dirigeant·es et l'accompagnement par les chambres consulaires. Développer le soutien psychologique et l'accompagnement à la réinsertion pour les entrepreneur·ses ayant dû déposer le bilan. Systématiser les sanctions commerciales en cas de fautes du dirigeant·e de mauvaise foi (interdiction de gérer, faillite personnelle). Circonscrire le risque pénal aux entreprises de plus de 10 salarié·es.

5. **Durcir la prise illégale d'intérêt pour combattre les confusions d'intérêts entre public et privé.** Renforcer les exigences éthiques pour aller travailler dans le privé en particulier dans des fonctions de plaidoyer et pour revenir ensuite sur un poste à responsabilité dans la fonction publique en particulier (pantouflage et le rétropantouflage).



PARTIE VIII.

UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE DANS UN MONDE EN PAIX

FACE au dérèglement climatique global, face à la compétition sino-américaine, face à l'invasion russe en Ukraine, face aux guerres coloniales du Moyen-Orient, face à la coalition de forces néolibérales et réactionnaires, la France peut agir si elle s'allie. Seule, elle n'a pas la capacité à faire face à ces défis. La France est puissante dans le cadre d'une Europe fédérale et solidaire. Cette union doit être culturelle, économique, militaire mais avant tout politique. Car seule la politique est à même de faire dévier la trajectoire qui peut mener vers la guerre face à l'épuisement des ressources et à l'affrontement entre puissances. Cette Europe en paix, libre et solidaire est possible. Avec d'autres pays des Suds et des Nords, elle doit former une Coalition verte en capacité de refonder le multilatéralisme issue de la Seconde Guerre Mondiale. Cette nouvelle alliance est l'occasion de sortir de la confrontation entre des blocs impériaux et de résister à l'offensive de l'internationale réactionnaire. C'est la seule perspective crédible pour un monde en paix.

Cette partie présente donc nos propositions pour renforcer l'intégration fédérale européenne (chapitre 60) et en particulier dans sa dimension militaire (chapitre 61). Cette intégration est indispensable pour défendre notre propre modèle et le droit international dans le contexte de la guerre en Ukraine (chapitre 62).

Cependant, par son histoire, la France a toujours eu une certaine autonomie diplomatique et un positionnement pouvant aider à défendre le droit des peuples. C'est cette diplomatie tournée vers la paix, la justice et la protection de l'environnement que nous défendons (chapitre 63), en particulier au Moyen Orient (chapitre 64). Cela devrait aussi réorienter nos relations avec d'autres pays afin de dépasser l'héritage colonial et instaurer des relations sur un pied d'égalité que ce soit sur les relations politiques et économiques (chapitre 65) ou pour défendre une diplomatie féministe (chapitre 66).

60 Avancer vers une Europe fédérale

L'idéal européen vacille sous la montée des nationalismes et des autoritarismes. Pourtant, jamais nous n'avons eu autant besoin d'Europe. Face aux puissances du capitalisme fossile américain et du capitalisme d'État chinois, face à l'impérialisme russe, seule une Europe fédérale puissante peut défendre ses valeurs démocratiques, écologiques et solidaires. Cette Europe doit défendre l'Etat de droit face à l'arbitraire. Elle ne doit ne jamais faiblir face à l'internationale réactionnaire incarnée dans des gouvernements autoritaires, des multinationales et des milliardaires.

L'Europe est nécessaire pour atteindre l'objectif de la neutralité climatique. C'est une question de souveraineté et de liberté. Plus nous tardons à sortir des énergies fossiles, plus nous serons dépendant·es de puissances étrangères et vulnérables aux crises mondiales. La transition écologique est au cœur de notre autonomie politique, énergétique et économique. Le statu quo serait un recul.

Nous devons faire évoluer les traités pour nous donner les pleins moyens d'agir. Nous devons aussi intégrer de nouveaux membres pour éviter qu'ils ne soient sous l'influence d'autres impérialismes. Ces deux objectifs ne sont pas incompatibles.

Le Parlement européen doit devenir le cœur de cette démocratie : une force de proposition législative, de plein exercice, capable d'orienter l'action de la Commission et de peser pleinement dans la politique étrangère de l'Union, en lien avec le Conseil. Construire l'Europe fédérale, c'est choisir la puissance de la coopération contre la faiblesse des divisions, choisir un budget à hauteur des enjeux à l'austérité contrainte. C'est donner à l'Europe la capacité d'agir pour le bien commun, pour la justice et la prospérité écologique.

60. Avancer vers une Europe fédérale

1. Faire un saut fédéral européen. Partager plus de domaines de compétence entre les Etats et l'Union Européenne. Remplacer les droits de veto nationaux par une majorité qualifiée en matière de protection des droits fondamentaux, de protection sociale et d'intégration fiscale européenne et la politique étrangère et de sécurité commune. En finir avec la règle d'un commissaire par Etat membre.

2. **Renforcer le rôle du Parlement européen.** Créer un droit d'initiative parlementaire. Partager la décision sur la politique extérieure entre le Conseil Européen et le Parlement européen. Élire le Parlement européen sur la base de listes transnationales.

3. **Réviser les traités européens** pour garantir un non-dépassement des limites planétaires et la construction progressive d'un Etat social européen. Donner le pouvoir aux partenaires sociaux de passer des accords collectifs à l'échelle européenne. Adopter des minima sociaux européens. Viser la conversion de l'agriculture à un modèle agroécologique d'ici 2050. Subordonner le respect du marché unique au respect des accords de Paris et à la préservation de la biodiversité.

4. **Accélérer l'accueil de nouveaux Etats membres** pour partager notre modèle d'état de droit et écologique avec l'ensemble des peuples qui le souhaitent et renforcer l'unité et la sécurité européenne. Soutenir l'adhésion graduelle à l'Union Européenne en particulier pour l'Islande, les Etats des Balkans occidentaux, la Moldavie et l'Ukraine. Accentuer le soutien aux mouvements et aux partis démocrates et pro·européens dans ces pays et dans les pays du Caucase. Renforcer les programmes de coopération en matière de santé, de protection des droits fondamentaux et de l'état de droit, de protection de l'environnement. Appliquer la réversibilité du processus d'adhésion en cas d'atteinte à l'état de droit.

5. **Augmenter les moyens budgétaires de l'Union Européenne** pour atteindre 2 % du PIB européen en 2035 et 5 % du PIB en 2050. Augmenter les ressources fiscales propres dédiées au budget communautaire via un renforcement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), une taxation des grandes entreprises technologiques, une taxe sur les déchets électroniques et la mise en commun d'une taxe sur les entreprises réalisant plus de 100 millions de chiffre d'affaire. Créer un emprunt commun pour des investissements de long terme (Grands Travaux Européens Écologiques comme l'intégration ferroviaire, énergétique et numérique ; l'adaptation des régions les plus exposées au réchauffement climatique ; le doublement des moyens de la recherche scientifique et d'innovation).

60. Avancer vers une Europe fédérale

6. **Transformer les politiques sectorielles et structurelles européennes afin qu'elles respectent un plafond environnemental** – si besoin en adoptant un nouveau traité contraignant. Transformer notamment la Politique Agricole Commune, les Fonds structurels mais aussi les règles du marché unique. Développer les soutiens d'urgence en cas de crises en complément du Fonds d'européen d'ajustement à la mondialisation et du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne. Augmenter les montants des fonds qui soutiennent les territoires en difficulté et les politiques sociales.

7. **Soutenir le Conseil de l'Europe** en lui attribuant les moyens de proposer des règles communes pour défendre l'état de droit et les droits humains. Mieux coordonner le Conseil de l'Europe et les institutions de l'Union Européenne.

8. **Protéger la démocratie européenne de l'influence des entreprises fossiles** – et leurs cache-nez – en limitant au strict minimum les contacts afin de préserver les politiques européennes de leurs intérêts commerciaux [sur le modèle de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac de 2003].

61 Faire évoluer l'armée française dans l'Europe de la défense

L'Europe doit pouvoir protéger ses citoyens et se défendre par ses propres moyens - économiques, industriels et militaires. La Russie de Vladimir Poutine menace les intérêts vitaux de la France et de l'Union Européenne. De nombreux États se sont réfugiés derrière la protection étatsunienne, désormais vacillante et incertaine. Nous ne pouvons pas nous priver de l'Alliance atlantique à court terme, mais elle n'est plus acquise dans sa forme historique. Au service du pouvoir civil, l'armée doit défendre un modèle démocratique, pacifique et écologique face à des menaces désormais hybrides et plus directes. C'est pourquoi il faut faire évoluer l'armée française et orienter nos industries de défense afin qu'elles puissent agir et produire de manière autonome et coordonnée avec nos partenaires européens. Nous devons construire une véritable architecture de défense européenne autonome des États-Unis. L'Europe doit pouvoir compter sur la France, et sur les atouts de sa situation géographique qui offre une profondeur stratégique pour la sécurité continentale vis-à-vis de la menace russe. Notre modèle d'armée doit aussi sortir d'une logique expéditionnaire héritée de la période post-coloniale et accélérer le pivot vers la défense continentale et la protection des territoires ultramarins.

61. Faire évoluer l'armée française dans l'Europe de la défense

1. **Développer une stratégie de défense et de sécurité globale** pour mieux protéger les intérêts vitaux de la France et de l'Europe. Préciser les mécanismes de solidarité européenne en cas d'attaque d'un des Etats-membres. Actualiser le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Élaborer une nouvelle Loi de programmation militaire (LPM) prenant en compte nos moyens budgétaires, capacitaires, industriels et humains. Améliorer les savoir-faire en matière de guerre asymétrique dans un monde à +2° ou +3° C.

2. **Préparer l'armée française à une guerre de haute intensité** dans une logique de complémentarité avec d'autres pays européens. Soutenir l'effort de défense des frontières du flanc Est de l'Union face à la Russie Développer les moyens de l'artillerie, de la cavalerie blindée, du génie et l'équipement en drones. Garantir les moyens opérationnels d'une division professionnelle relevable au niveau terrestre et d'une division constituée de réservistes. Améliorer les moyens de la Marine pour qu'elle puisse exercer sa protection en Europe et en Indo-pacifique. Renforcer nos capacités aériennes, spatiales et cyber. Supprimer ou faire évoluer les opérations au regard de l'évolution des menaces (ex : Opération Sentinelle). Développer une culture de l'innovation partagée en s'inspirant notamment de l'armée ukrainienne. Préserver la doctrine de la responsabilité humaine des systèmes militaires afin de refuser l'autonomie technologique dans la guerre en particulier pour les systèmes pilotés par Intelligence Artificielle. N'autoriser les décisions opérationnelles assistées par IA que pour des personnels formés et dans le respect du droit applicable.

3. **Améliorer les moyens logistiques et des mobilités.** Réviser les partenariats publics-privés. Développer les capacités de maintenance en condition opérationnelle et de réparation. Constituer des stocks suffisants de combustible, de vivres et de munitions. Améliorer l'équipement des personnels. Soutenir et intensifier les efforts en faveur de la mobilité militaire, dans les cadres UE et OTAN, tant au niveau réglementaire que des infrastructures routières, maritimes, ferroviaires et aériennes.

4. **Contribuer aux négociations sur le désarmement des arsenaux nucléaires et des armes de destruction massive** en relançant avec le Royaume-Uni une initiative de désarmement nucléaire multilatéral. Lancer cette initiative à destination de l'ensemble des Etats dotés sur la base de l'article VI du Traité de Non Prolifération Nucléaire (TNP), seul traité couvrant à la fois la non-prolifération et le désarmement. Prévoir l'interdiction de l'enrichissement de matières fissiles, la fixation de plafonds d'ogives par pays, une réduction annuelle proportionnelle des arsenaux, un contrôle régulier de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) sur les démantèlements, et un recours à

61. Faire évoluer l'armée française dans l'Europe de la défense

la Cour internationale de justice en cas de manquement. Rejoindre en parallèle le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) en tant que membre observateur, sans s'engager à un désarmement unilatéral. Dans l'attente de ce désarmement multinational et dans le contexte d'un retrait éventuel des armes nucléaires états-uniennes stationnées en Europe (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas), envisager l'extension de la garantie de sécurité nucléaire française à d'autres pays européens dans une optique de non-prolifération. Poursuivre les discussions engagées avec les Etats volontaires afin de renforcer les capacités de dissuasion conventionnelle européennes. Conserver la décision d'emploi, sans délégation possible aux Etats partenaires et se limiter à un nombre d'ogives strictement nécessaires en toute transparence. Associer le Parlement à la définition et à la validation de la doctrine de dissuasion conventionnelle et nucléaire – y compris sur l'épaulement stratégique par des capacités conventionnelles renforcées à l'échelle européenne.

5. **Mieux évaluer et contrôler la politique de défense et du renseignement** (loi de programmation militaire, décisions d'intervention, exportations d'armes et de biens à double usage..) en ouvrant les données aux chercheurs, aux ONG et aux parlementaires et en créant un Office de contrôle parlementaire doté de moyens propres et validant les exportations vers des pays tiers hors UE et OTAN. Interdire strictement les exportations d'armes vers des pays dont les interventions militaires violent le droit international humanitaire.

6. **Investir dans la modernisation et l'amélioration du quotidien des personnels civils et militaires.** Diversifier et féminiser le ministère des Armées en faveur d'une meilleure représentativité de la société, jusqu'à ses officier·es supérieur·es. Accélérer la rénovation du bâti militaire (logements, casernes) Développer des technologies sobres en énergie. Prévenir les troubles psychiques et mieux accompagner les blessés de guerre et leurs familles. Maintenir le lien avec les vétérans et la reconnaissance des anciens combattants.

7. **Développer une stratégie de résistance militaire et de résilience civile à la guerre hybride** (désinformation, sabotage, cyberattaques, etc.) par une montée en capacité technologique et informationnelle. Réagir rapidement par une information basée sur les faits ou par des interdictions ciblées (médias étrangers sous sanctions européennes, opérations d'influence/ ingérence via les réseaux sociaux...). Former des relais dans la société civile afin de réduire les vulnérabilités potentielles et le risque d'attaque, en temps de paix comme en période de crise ou de conflit.

61. Faire évoluer l'armée française dans l'Europe de la défense

8. **[EUROPE] Créer un commandement militaire intégré européen** sous la tutelle du Conseil de l'Union Européenne sans capacité de mobiliser directement les armées nationales (décision souveraine des Etats). Tenir compte du pilier européen de l'OTAN, qui puisse opérer sans le concours des Etats-Unis en incluant les capacités militaires multinationales existantes (Etat major de l'Union Européenne, European Air Transport Command, Eurocorps). Définir une doctrine, une stratégie d'engagement des forces européennes, une planification opérationnelle multinationale adaptée aux impératifs de sécurité. Planifier une plus grande intégration des forces de défense dans l'Union Européenne afin de renforcer l'autonomie stratégique et la souveraineté du continent. Intégrer le Parlement Européen dans le contrôle et l'évaluation des forces armées.

9. **[EUROPE] Renforcer nos partenariats stratégiques avec les pays européens.** Proposer un paquet global : une coopération militaire et capacitaire, un programme industriel et un accompagnement financier, garants de l'interopérabilité entre armées notamment pour les drones et les transports stratégiques. Renforcer : la brigade franco-allemande (BFA), le programme Camo avec la Belgique, le Luxembourg et approfondir la coopération via le triangle de Weimar.

10. **[EUROPE] Renforcer le système européen intégré de renseignement et de partage d'informations** pour améliorer l'autonomie décisionnelle et l'anticipation. Développer des infrastructures de renseignement en commun (ROEM, ROIM) bénéficiant aux différents services européens et une entité de renseignement militaire commune au service du commandement militaire européen.

11. **[EUROPE] Reconstruire une Coordination Industrielle et Technologique de Défense européenne.** S'inspirer de coopérations réussies comme le programme de missile de frappe terrestre à longue portée Thundart. Désigner clairement un chef de file industriel pour mutualiser les moyens et de partager les coûts entre partenaires européens. Conditionner une partie des aides publiques à l'industrie de défense (subventions, prêts et garanties) à des objectifs vérifiables de réduction de l'empreinte carbone et de reconversion des emplois.

62 Soutenir l'Ukraine face à la Russie

L'Ukraine fait face à une guerre coloniale engagée par la Russie de Vladimir Poutine depuis 2014. Cette guerre a déjà fait plus d'un million de morts et de blessés. Et le président russe ne s'arrêtera pas là : il menace ouvertement d'autres pays européens et met en œuvre des actions de déstabilisation et de sabotage dans les États de l'Union dont la France via des actions hybrides. C'est pourquoi notre pays doit se tenir résolument en soutien de l'Ukraine, en proie avant d'autres à l'impérialisme militarisé russe.

1. **Soutenir politiquement l'Ukraine** en appuyant sa stratégie de négociation avec la Russie et les Etats-Unis, fondée sur la défense de son intégrité territoriale au sein des frontières internationales reconnues en 1991. L'accompagner dans sa revendication de la propriété de la centrale nucléaire de Zaporijia et sa mise en sécurité. Mobiliser pour le retour inconditionnel des enfants ukrainiens enlevés et déportés. Ouvrir des négociations d'adhésion en tenant compte des conséquences sur la politique agricole commune. Fournir une assistance technique et politique afin de faciliter le travail des autorités ukrainiennes pour intégrer l'acquis communautaire dont le respect de l'état de droit.

62. Soutenir l'Ukraine face à la Russie

2. **Soutenir militairement l'Ukraine.** Fournir du matériel militaire, y compris de capacités de frappe à longue portée et des moyens de défense antiaérienne pour protéger le ciel ukrainien. Intensifier la formation des forces ukrainiennes en France et sur le territoire ukrainien dès les conditions réunies. Partager notre renseignement image (commercial et souverain) et électromagnétique afin que l'Ukraine puisse se défendre face aux attaques russes. Financer le fonds bilatéral de soutien à l'Ukraine et maintenir la contribution de la France au mécanisme de la Facilité européenne pour la paix afin de permettre à l'Ukraine d'acquérir en Europe des équipements ou des prestations de défense et de sécurité.

3. **Soutenir économiquement l'Ukraine** en arrêtant immédiatement toute importation de gaz, d'uranium et d'engrais russe et biélorusse. Adopter des mesures contre les entreprises notamment chinoises et indiennes qui contournent les sanctions européennes par l'achat d'hydrocarbures russes. Fournir le matériel humanitaire et les moyens de reconstruction des infrastructures civiles.

4. **Faire appliquer le droit international.** Lancer une campagne diplomatique pour l'application effective des mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale contre Vladimir Poutine, Maria Lvova-Belova, Sergueï Choïgou et d'autres responsables militaires russes. Soutenir la justice nationale ukrainienne dans ses procès pour crimes de guerre. Poursuivre et arraisonner la flotte fantôme russe qui cherche à contourner les sanctions européennes.

5. **Soutenir la société civile ukrainienne** par un financement des médias ukrainiens pour documenter le conflit, les crimes de guerre et les affaires de corruption. Faciliter les actions de solidarité avec la population ukrainienne par des aides directes et de la coopération décentralisée

6. **[Europe] Consacrer les 140 milliards d'avoirs gelés russes bloqués** dans les banques européennes à des réparations de guerre et au remboursement du prêt européen

7. **[Europe] Offrir des garanties de sécurité suffisantes et crédibles** dans le cadre, notamment de la « Coalition des volontaires » (à définir comme une OPEX) en particulier sur la défense antiaérienne et anti-missile, et la régénération des forces armées ukrainiennes. Renforcer notre dispositif défensif par la poursuite des exercices européens dans les pays limitrophes de l'Ukraine et le flanc Est de l'Europe

63 Adopter une nouvelle diplomatie de la paix

La France doit retrouver sa voix singulière sur la scène diplomatique : humaniste et fidèle au droit international. Cette exigence d'indépendance ne doit pas s'arrêter aux frontières nationales mais doit devenir la boussole de la diplomatie européenne. Les relations extérieures de l'Union ne peuvent plus être guidées par la seule logique commerciale, mais par la défense des valeurs qui fondent notre projet commun, à savoir la paix, la démocratie, la justice et la solidarité entre les peuples. Pour réaliser une transition écologique juste et durable, le seul chemin est celui de la coopération avec tous les pays attachés au respect du droit et des négociations internationales, pas celui d'un extractivisme néocolonial.

1. **Créer une Coalition verte** entre l'Union Européenne et des pays tiers comme la Corée du Sud, le Japon, la Malaisie, le Canada, le Mexique, l'Afrique du Sud, le Brésil ou le Sénégal. Partager une coopération politique, stratégique et commerciale articulant sécurité globale, sobriété énergétique, transferts de technologie, protection de la biodiversité et reconnaissance des souverainetés démocratiques.

63. Adopter une nouvelle diplomatie de la paix

2. **Faire de la sortie des énergies fossiles un objectif diplomatique prioritaire pour la France**. Renforcer l'engagement dans les COP pour adopter un plan de sortie des énergies fossiles (Transition Away From Fossiel Fuel Roadmap) visant un réchauffement climatique à moins de 2°C. S'opposer aux formulations qui cantonnent la transition aux seules « technologies » (CCS, offsets) sans mentionner la baisse des volumes de production de fossiles. Abonder le fonds pertes et dommages à partir d'une contribution versée sur les recettes des entreprises énergies fossiles des pays de l'OCDE. Porter dans les instances internationales (COP, G7, G20 notamment) ou intergouvernementales (OCDE) la sortie effective des fossiles.

3. **Créer une Cour pénale internationale de l'environnement** pour juger des crimes environnementaux ne relevant pas de la Cour Pénale Internationale (trafics d'espèces, de bois illégaux, pêche illicite…). Intégrer le crime d'écocide à son corpus pour juger les responsables des atteintes les plus graves (déforestation massive, trafics de déchets et produits toxiques, marées noires… Soutenir la négociation d'un Traité de non-prolifération des énergies fossiles qui empêche l'expansion des exploitations, organise le déclin planifié et équitable de la production et soutienne une transition juste apportée aux pays et aux communautés vulnérables

4. **Réhabiliter la diplomatie française** par un renforcement du rôle du Gouvernement et le Parlement dans la fixation des priorités diplomatiques. Mieux associer les organisations de la société civile. Abolir la réforme Macron du corps diplomatique. Contribuer à une défense résolue du multilatéralisme face à la brutalisation des relations internationales par les nouveaux empires qui cherchent à créer de nouvelles zones d'influence.

5. **Défendre et promouvoir l'ensemble du droit international humanitaire** ou visant à protéger les civils (conventions de Genève, convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, d'Oslo sur les armes à sous-munitions) face à leur remise en cause récente. Soutenir l'initiative mondiale pour revitaliser un Droit international humanitaire neutre et impartial.

6. **Défendre l'Organisation des Nations unies** (ONU) et une réforme juste de son fonctionnement. Modifier la composition du Conseil de sécurité afin qu'il reflète mieux la diversité mondiale. Garantir la pérennité financière de l'organisation. Apporter un soutien constructif aux projets de traité des Nations unies en particulier sur les multinationales et les droits humains en cours de négociation.

7. **Défendre le droit international et la protection des populations face aux conflits les plus meurtriers.** Peser sur les acteurs extérieurs au conflit qui ravage le Soudan depuis 2023, notamment les fauteurs de guerre et de massacres par procuration (comme les Émirats Arabes Unis, Tchad, Egypte, Qatar). Organiser un embargo strict sur les armes en commençant par les armes françaises réexportées vers le Soudan.

63. Adopter une nouvelle diplomatie de la paix

8. **Défendre le respect du consensus international face aux remises en cause du statu quo dans le détroit de Taïwan** et soutenir l'île politiquement et diplomatiquement. Alerter et anticiper les conséquences d'une escalade des tensions dans le détroit, qui aurait de graves conséquences sur la stabilité de la région mais aussi sur le reste du monde.

9. **Défendre le traité sur l'Antarctique** qui garantit l'absence d'activité extractives, la coopération scientifique et la paix. Moderniser les six bases scientifiques aux pôles.

10. **[Europe] Proposer une politique spatiale européenne** permettant de lutter contre sa pollution et d'assurer sa démilitarisation. Faire de la recherche scientifique la première priorité de la politique spatiale. Intégrer les critères de durabilité écologique, de transparence démocratique et de justice sociale dans une révision du Traité sur l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies. Empêcher la privatisation du ciel via les méga-constellations. Interdire le tourisme spatial. Conditionner les financements publics dans le spatial à des engagements de réduction de l'empreinte environnementale (durée de vie des satellites, propulsion bas-carbone…) afin d'encadrer les nouveaux usages de l'espace. Soutenir les capacités industrielles et technologiques autonomes de la France et de l'Agence Spatiale Européenne.

11. **[EUROPE] Faire de la sécurité climatique et de la prévention des conflits une priorité stratégique de la diplomatie européenne.** Renforcer le corps diplomatique européen pour qu'il intègre la sécurité climatique et la préservation des limites planétaires dans ses missions. Soutenir et signer la Déclaration de Belém sur la transition juste et équitable et participer aux mécanismes de compensation (pertes et dommages) en reconnaissant que la dette écologique doit être assumée par les pays à haute responsabilité historique. S'appuyer sur le nouveau mécanisme du Belém Package sur la transition juste (Belém Action Mechanism, BAM).

64 Défendre la paix au Moyen-Orient

Les diplomaties françaises et européennes doivent refuser l'alignement quand l'essentiel est en jeu, comme ce fut le cas face au génocide à Gaza et comme c'est toujours le cas face à la colonisation dans la violence en Cisjordanie. Israël dispose désormais d'une supériorité militaire totale dans son environnement régional : son instrumentalisation par des forces politiques messianiques et d'extrême droite doit être combattue fermement. Il faut faire pression sur Israël pour que le cessez-le-feu soit réellement maintenu, tout en travaillant à une paix juste et durable dans la perspective d'une solution à deux États. Cette politique de pression doit s'accompagner d'une logique de contrainte, de médiation et de coopération visant à inciter l'Iran et ses alliés (Hashd irakien, Houthis yéménites, Hezbollah libanais et Hamas palestinien) à renoncer à leur logique d'agression, tout en sortant les nations arabes (Egypte, Jordanie, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Qatar) de leur double discours sur le sujet. La paix régionale ne pourra fonctionner qu'en soutenant également les processus d'apaisement et de justice au Liban, en Irak, en Syrie, en Turquie et en Libye.

64. Défendre la paix au Moyen-Orient

1. **Garantir la souveraineté palestinienne** afin qu'elle ne soit pas placée à la merci de Donald Trump et que le plan de paix implique rapidement les Palestinien·nes, en engageant le déploiement de troupes des nations arabes avoisinantes. Exiger le retrait total d'Israël de Gaza, un arrêt immédiat de la construction de nouvelles colonies et un démantèlement des colonies existantes en Cisjordanie. Demander la suspension totale de l'accord d'association Union européenne – Israël et une interdiction de la commercialisation en Europe de tous les produits issus des colonies israéliennes (en application de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice en juillet 2024 qui stipule que les Etats et les acteurs privés ont le devoir de ne pas contribuer directement ou indirectement au maintien de ces entités illégales au regard du droit international). Sanctionner financièrement les colons et les sources d'investissement dans les colonies. Soutenir les réformes de l'Autorité palestinienne et l'organisation d'élections libres sous contrôle international pour permettre aux Palestinien·nes de décider de leur destin.Soutenir financièrement la société civile palestinienne, y compris les organisations actives dans la lutte contre la corruption et la coexistence avec la société israélienne.

2. **Mettre en œuvre une aide humanitaire et de reconstruction à Gaza** sous contrôle des agences onusiennes et sans restriction exorbitante de la part d'Israël.

3. **Engager un rapport de force avec le gouvernement de Benjamin Nétanyahou** tant qu'il ne s'engage pas de manière concrète dans un processus de paix et le respect du droit international. Adopter un embargo sur les livraisons d'armes et les matériels à double emploi en application du Traité sur le commerce des armes, pour protéger les Palestinien·nes et prévenir tout risque de complicité dans des crimes de guerre, contre l'humanité et de génocide. Adopter des sanctions élargies contre les membres du gouvernement d'extrême droite, les organisations qui soutiennent l'action violente des colons en Cisjordanie, et les banques qui financent les projets immobiliers de la colonisation.

4. **Soutenir la Cour Pénale Internationale** (CPI) dans ses poursuites contre les dirigeants du Hamas et plusieurs figures du gouvernement de Netanyahu et mettre en place des mécanismes de protection de ses membres face aux sanctions américaines. Lancer une campagne diplomatique pour la mise en oeuvre active des mandats d'arrêt de la CPI contre Benyamin Netanyahou et Yoav Gallant

5. **Faire respecter la souveraineté du Liban et de la Syrie** et la protection des 700 Français·es engagé·es sous casque bleu pour le droit international. Lutter contre l'annexion rampante du Sud-Liban et d'une partie croissante du Golan syrien par Israël.

6. **Relancer les négociations sur le programme nucléaire iranien** et arrêter son programme d'enrichissement, en s'appuyant sur l'initiative des 21 pays arabes et musulmans du 17 juin 2025 pour le désarmement nucléaire total au Moyen-Orient. Cette initiative prône un désarmement qui s'applique à tous les États de la région sans exception, y compris Israël, dans un esprit de réciprocité et de transparence.

65 Porter une politique de coopération postcoloniale

La France doit redevenir porteuse d'un message universel : celui de liberté, d'égalité, et de fraternité entre les peuples. Face à la montée d'une internationale réactionnaire et autoritaire qui n'hésite pas à recourir à la force pour chercher à imposer ses intérêts, notre pays doit incarner une autre voie – celle du respect mutuel, du dialogue et de la coopération. Cela suppose de repenser nos pratiques, d'abandonner toute logique de domination extractiviste et d'adopter, de manière systématique, une posture fondée sur la justice, la protection des écosystèmes et le respect du droit international. En rupture avec les logiques néocoloniales et clientélistes du passé, l'aide publique au développement doit s'inscrire dans une logique de coopération, fondée sur le respect mutuel, la solidarité et l'émancipation des peuples. Chaque projet financé doit renforcer les capacités locales, soutenir les transitions démocratiques, sociales et écologiques, et permettre à chaque partenaire de devenir acteur de son propre développement. Ces projets doivent permettre de renforcer les liens entre les acteurs locaux et la société française. Les lois de 2013 puis 2021 ont posé de premiers jalons avant que les coupes budgétaires massives du Gouvernement de ces dernières années ne les remettent en cause. Les objectifs et la trajectoire de cette politique doivent être réaffirmés. La France doit se doter d'une politique de coopération ambitieuse, à la hauteur des besoins et de l'urgence. Elle doit inscrire cette action dans la perspective du respect de l'Accord de Paris et de la réalisation des Objectifs du Développement Durable.

65. Porter une politique de coopération postcoloniale

1. **Reconnaître l'héritage colonial de la France, ses crimes, ses complicités et leurs conséquences.** Adopter une posture de respect systématique et mutuel (reconnaissance officielle des crimes et des complicités, des écocides, ouverture des archives, etc.). Renforcer les échanges éducatifs et universitaires avec les anciens pays colonisés (témoignages en classe, apprentissage des langues africaines et asiatiques dans le cadre scolaire, soutien aux initiatives culturelles et aux documentaires, voyages, création d'un Office franco-algérien pour la Jeunesse).

2. **Restituer les biens culturels spoliés** en appliquant la loi de 2026 réformant le principe d'inaliénabilité des collections publiques et en travaillant à impulser un mouvement collectif européen de retour de ces biens. Pour les œuvres qui ne peuvent pas être rendues, assurer leur circulation et leur exposition dans leurs pays d'origine en développant des expositions et des événements. Organiser le retour des dépouilles d'étranger·es conservées en France.

3. **Adopter une diplomatie basée sur la souveraineté et la coopération entre les peuples** Restructurer voire annuler les dettes illégitimes et insoutenables en impliquant les créanciers privés. Intégrer des conditions de respect de la démocratie, des droits humains et du respect du climat dans les attendus du Club de Paris. Participer à la mise en place d'une Convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine. Établir la transparence sur la présence militaire française en Afrique (Djibouti, Côte d'Ivoire, Gabon…) en révisant si nécessaire les accords de défense. Maintenir le rôle de la France comme garant financier des banques centrales des zones CFA sous la condition stricte d'une demande des Etats souverains de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Sortir de la gouvernance de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale. Restituer les biens mal acquis en France de dirigeants étrangers corrompus. Soutenir le développement de partenariats entre les sociétés civiles des Suds et la société civile française. Reconnaître les diasporas comme des acteurs diplomatiques à part entière.

4. **Conditionner les accords de partenariats français et européens sur les matières premières critiques** avec des pays tiers à un partage de la valeur ajoutée quantifiable et faisant l'objet d'une évaluation sur le long terme. Renforcer les initiatives de traçabilité des minerais critiques. Créer des programmes d'investissement dans des chaînes de valeurs locales pour toutes les entreprises dont l'État français est actionnaire et qui sont en relation commerciale avec l'un des pays les plus pauvres (PMA). Conditionner les investissements au consentement libre et informé des peuples en particulier des peuples autochtones avec des études d'impact sur la santé globale, le respect des droits humains et de l'environnement. Adopter un embargo immédiat sur les minerais rwandais pour mettre fin à l'économie de guerre aux Kivus.

65. Porter une politique de coopération postcoloniale

5. **Mettre fin à l'instrumentalisation géopolitique de la francophonie** pour centrer ses institutions sur la dynamisation des échanges universitaires, culturels et économiques et la promotion des pratiques de la langue française et des autres langues francophones.

6. **Engager une concertation au sujet des différends territoriaux issus de notre histoire coloniale :** Comores, îles Eparses (avec Madagascar), Tromelin (avec Maurice), îles Hunter et Matthew (avec le Vanuatu), etc.. Engager la discussion avec les territoires dits d'Outre-Mer sur leur autonomie voire leur indépendance.

7. **Passer de l'Aide Publique au Développement à l'Aide Publique à la Coopération**. Retrouver une trajectoire correspondant à nos engagements internationaux (0,7 % du PNB) et améliorer la coordination européenne. Renforcer la part des dons sur celle des prêts. Prioriser les coopérations ciblées autour de la transition énergétique, l'agroécologie et la protection des droits fondamentaux en particulier pour les femmes et les peuples autochtones. Supprimer les contreparties visant à donner des marchés aux multinationales françaises ou sur la politique migratoire. Renforcer le tissu productif local (via des coopérations entre entreprises françaises et locales) et les organisations de la société civile.

8. **[EUROPE] Réformer le financement de la santé mondiale afin de promouvoir l'équité dans l'accès aux soins**. Accélérer la mise en œuvre d'une couverture sanitaire universelle inclusive et fondée sur les droits grâce à des soins de santé primaires solides, en ligne avec le partenariat international de la santé. Restaurer un mécanisme de financement pour contribuer au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme par l'affectation de 0,1 % la Taxe sur les Transactions financières. Augmenter d'un centime la taxe sur les boissons avec sucre ajouté pour l'affecter à la lutte contre la malnutrition infantile.

9. **[EUROPE] Promouvoir une réforme du système économique et financier mondial.** Réformer la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International pour mieux intégrer les risques environnementaux et le respect des Accords de Paris dans la stratégie économique, soutenir la lutte contre l'évasion fiscale et prendre en compte les risques systémiques venant des pays riches. Rééquilibrer l'équilibre des pouvoirs en mettant notamment fin au « gentleman agreement » qui attribue la présidence respectivement aux Etats-Unis et à un pays de l'Union Européenne. Réformer le droit international de la concurrence pour permettre de lutter contre les subventions aux énergies fossiles, en soutenant les discussions à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la réforme des subventions fossiles ou en s'inspirant de l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité.

66 Bifurquer vers une diplomatie féministe

La diplomatie française et européenne doit placer l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de son action. Une diplomatie féministe, c'est une diplomatie qui refuse les rapports de domination, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux ou culturels. Elle défend les droits des femmes et des minorités partout où ils sont menacés par les mouvements anti-droits et anti-choix, soutient les mouvements féministes, et fait de l'émancipation un levier de paix, de justice et de développement durable. Une diplomatie féministe, c'est aussi une diplomatie cohérente qui agit contre les violences sexuelles dans les conflits, qui promeut la représentation des femmes dans les instances internationales, et qui conditionne ses partenariats au respect de l'égalité et des droits humains. Les premiers pas de la diplomatie française dans cette direction doivent être plus ambitieux et dotés de moyens suffisants. Un monde fondé sur les droits fondamentaux en dépend.

1. **Augmenter les financements dédiés aux droits des femmes** - notamment dans les aides à la coopération. Rendre effectif les 20 % de l'APD dédiée à la promotion de l'égalité de genre. Aligner nos moyens avec les engagements pris par l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien aux organisations féministes et de la Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

66. Bifurquer vers une diplomatie féministe

2. **Viser la parité dans les nominations aux postes les plus élevés de la diplomatie et de la défense.** Imposer la parité dans les nominations d'ambassadrices et de représentantes permanentes. Renforcer les formations sur les enjeux féministes et l'intégration d'une perspective de genre pour l'ensemble des personnels du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

3. **Lutter contre les violences sexuelles dans les conflits armés** Soutenir les mécanismes de justice internationale, la formation des forces armées et la réparation pour les victimes. Assurer une participation effective des organisations féministes dans les mécanismes de résolution des conflits.

4. **Faire de l'égalité de genre et de la santé sexuelle et reproductive une priorité de la politique extérieure** comme par exemple dans l'accès à la contraception, à l'avortement et à l'éducation sexuelle. Intégrer des clauses contraignantes dans les accords commerciaux fondées sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Prendre en compte une approche intersectionnelle du genre dans les actions de coopération.

5. **Créer des voies légales et sûres d'immigration pour les femmes persécutées** dans leurs pays à cause de leur genre ou de leur engagement. Reconnaître le crime d'apartheid de genre dans le droit international. Faire bénéficier de la protection temporaire et de l'asile les femmes victimes de telles violences et discriminations systémiques en particulier en Iran et en Afghanistan.

6. **[EUROPE] Adopter la clause de la législation la plus favorisée** pour l'égalité femme-homme en renforçant les objectifs, les moyens et les sanctions des directives relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, à l'égalité en matière d'emploi et de travail, en matière d'emploi indépendant d'accès aux biens et aux services, de sécurité sociale, de grossesse et de maternité.

Pour suivre les actualités du mouvement,
rendez-vous sur lesecologistes.fr

LES ÉCOLOGISTES
EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS